

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

La Turquie à la Société des Nations, par H. F.....	225
Le Tadjikistan, par F. TAILLARDAT	228
La question musulmane dans l'Inde, par G. BES- NARD	233
France et Siam, par P.-Louis RIVIÈRE (suite et fin).	234
Un nouveau rapport sur la situation économique en Chine, par A. M.....	240
La marine marchande japonaise	244
Le XVIII ^e Congrès international des Orientalistes à Leyde (Notes sur l'Orientalisme et la Colonisation), par B. NIKITINE	247
Variétés. — La Langue géorgienne, par L. F.....	257
Indo-Chine. — Le commerce extérieur en 1931. — Règlement du statut des échanges avec le Japon. Le régime de l'alcool. — Le départ du roi d'Annam.	258
Levant. — L'année 1931 dans les pays de mandat français au point de vue économique. — Les re- cettes douanières de la Palestine en 1931. — Le commerce des oranges. — Essor des industries lo- cales. — La situation des Juifs palestiniens. — Autour de la pipe line. — Relations de la Turquie avec la France et avec la Russie. — La situation des étrangers. — La situation économique. — Nouveaux monopoles. — Les recherches archéologiques. — Le voyage de l'émir Faïçal.....	262
Extrême-Orient. — Siam — La Constitution. — Les causes de la Révolution. — Les suites de la Révo- lution	266
Chine. — La crise actuelle vue par Mgr de Gué- briant. — Dislocation gouvernementale. — La conférence relative à Changhaï. — La question des douanes en Mandchourie	267
Japon. — Le comte Uchida, ministre des Affaires étrangères. — Seconde session extraordinaire de la Diète. — Réglementation des opérations de change. — Le général Muto, chef suprême de l'administra- tion japonaise en Mandchourie	270
Asie anglaise. — Le Kachmir état constitutionnel....	271
Bibliographie	272

GRAVURES

Ayuthia : l'étang aux lotus	235
Ayuthia : le grand Bouddha	236
Un savant français chez le Ghazi	265

A NOS LECTEURS

Comme d'habitude à l'époque des vacances, les li-
vraisons de l'Asie française deviennent bimestrielles
au cours de l'été 1932. Le présent fascicule couvre
donc les deux mois de juillet et d'août, et le prochain
portera la date de septembre et d'octobre.

Avec le numéro de novembre, l'Asie française re-
prendra sa périodicité mensuelle.

La Turquie à la Société des Nations

Ce n'est pas un fait sans importance que l'en-
trée de la Turquie parmi les membres de la So-
ciété des Nations. Sans doute ne saurait-on te-
nir ce fait pour aussi considérable que l'admis-
sion de l'Allemagne dans le même groupement;
on ne peut nier, néanmoins, qu'il ne constitue,
pour la puissance qui sort ainsi de l'isolement
et qui abandonne l'attitude méfiante adoptée par
elle pendant longtemps vis-à-vis de cette associa-
tion internationale, un véritable changement,
une modification de politique capable d'exercer
une sérieuse répercussion sur la situation morale
et aussi sur l'influence extérieure de la Turquie.

Pour l'Asie française, à qui rien de ce qui con-
cerne le Levant ne saurait demeurer étranger,
c'est un devoir de noter le fait avec soin et de
rechercher comment il a fini par se produire.

I

L'événement mérite d'autant plus de retenir
l'attention qu'il a nécessité au préalable une
modification considérable des idées des dirigeants

de la Turquie. Ceux-ci se sont montrés d'abord peu favorables, voire même hostiles, à une conduite concertée avec celle des membres de la Société des Nations. Au début du régime républicain, hommes d'Etat et journalistes turcs n'ont-ils pas, à maintes reprises différentes, déclaré leur peu de penchant pour un rapprochement ou pour une entente avec la Société des Nations, et témoigné une vraie méfiance, voire même de la répugnance, à grossir le nombre de ses adhérents ? C'est que les uns en comprenaient mal le but et le caractère ; c'est que les autres tenaient — par définition, peut-on dire — ce groupement pour hostile à la Turquie, et que l'insertion du Covenant dans le traité de Lausanne les froissait dans leur amour-propre national. Au lendemain de la victoire de leur pays sur la Grèce soutenue en sous-main par l'Angleterre et de la conclusion de la paix de Lausanne, si différente du traité de Sèvres, ceux-là comme ceux-ci estimaient que la Turquie, jalouse de son indépendance acquise à grand peine et à cher prix, devait avant tout la conserver et l'affirmer devant tous ; dès lors, pourquoi entrer dans un groupement où elle courrait le risque de se voir traitée avec suspicion, obligée ou entraînée à s'associer à des actes qu'elle désapprouverait, exposée à des heurts ou à de regrettables compromis, où elle aurait bien plutôt à perdre qu'à gagner ? Adhérer à la Société des Nations, c'était, pensait-on, retirer à la Turquie, du seul fait de son adhésion, la liberté de pratiquer la politique de son choix, lui enlever la possibilité de se soucier de ses seuls intérêts et de pratiquer la politique nationaliste et égoïste que ses dirigeants estimaient convenir à la patrie, se lier en quelque sorte les mains par avance... Fière de ses victoires militaires et diplomatiques, de son redressement, de l'affirmation de sa volonté et de ses exigences en face d'une Europe étonnée, pour ne pas dire hostile, la Turquie estimait pouvoir impunément se tenir à l'écart d'un groupement dont les dirigeants n'avaient naguère songé qu'à la rejeter de l'autre côté des Détroits, et fussent sans doute arrivés, si leurs discordes ne l'eussent sauvée, à faire de cette puissance musulmane une puissance exclusivement asiatique ; elle espérait avoir toute liberté de réaliser son unification nationale en éliminant de façon aussi complète que possible les populations, les religions et les langues étrangères, en façonnant l'esprit de tous ses enfants de semblable manière, en les soumettant à une même discipline laïque et utilitaire...

C'était là compter sans les événements, sans cette répercussion de plus en plus caractérisée de la vie d'un peuple sur la vie de ses voisins immédiats, voire même plus éloignés, qui est la conséquence de notre civilisation contemporaine. C'en est fait de l'isolement dans lequel on pouvait naguère se confiner et se complaire ; on ne peut plus s'abriter derrière une grande muraille, ni vivre uniquement sur soi-même. Ce qui n'était pas irréalisable dans les temps plus anciens,

avant les étonnantes découvertes scientifiques du XIX^e siècle et leur utilisation pratique, est devenu vraiment impossible aujourd'hui, alors que tous les peuples sont solidaires entre eux. Après bien d'autres, les dirigeants de la Turquie l'ont constaté à leur tour, et force leur a été de se départir peu à peu de leur règle de conduite initiale comme de modifier leur attitude d'abord simplement correcte vis-à-vis des puissances occidentales, dont ils s'apercevaient avoir besoin. Ils se sont rendu compte, d'autre part, des services que la Société des Nations était capable de rendre, et ils ont dès lors commencé à se soucier de ses délibérations, à envoyer, non pas seulement des observateurs, mais bien de véritables délégués aux dernières conférences de Genève, à la conférence du désarmement entre autres. Ainsi la Turquie entendait-elle (disait-on) demeurer fidèle à sa politique pacifique et affirmer davantage aux yeux de tous la conformité de son idéal de paix avec celui dont les nations adhérentes au Pacte poursuivent la réalisation par l'étude persévérante et minutieuse des différentes questions qui s'y rattachent étroitement.

En réalité, ses chefs faisaient autre chose encore : ils évoluaient habilement ; sans hâte, mais avec continuité, ils préparaient ainsi une volte-face dont les propos tenus à Genève par leurs représentants permettaient de prévoir l'entrée, à date plus ou moins proche, de la Turquie dans la Société des Nations, ... voire même sans conditions. La substitution de cordiaux rapports à la tension qui, naguère, existait entre Turquie et Grèce, comme entre Grèce et Bulgarie, la participation de la Turquie aux conférences balkaniques, la conclusion d'une véritable entente entre la Bulgarie et la Grèce, associées à la Turquie dans un même esprit de concorde, toutes ces conditions plus ou moins nettement formulées naguère par le ministre turc des affaires étrangères comme préalables à l'entrée de son pays dans la Société des Nations, se sont trouvées successivement réalisées. Aussi le gouvernement d'Ankara s'est-il, en 1932, montré favorable à un rapprochement avec Genève.

Il l'a fait d'autant plus volontiers, et à l'encontre des grands chefs de l'U.R.S.S., que sa situation financière et économique ne lui permettait plus de se tenir dans un splendide isolement. A plus d'une reprise, *l'Asie française* a montré la précarité de cette situation, et indiqué avec quelles graves difficultés le gouvernement d'Ankara se trouvait aux prises ; comme Moscou, comme Rome, Genève ne pourrait-elle pas venir en aide à la Turquie, lui fournir les moyens — ou une partie des ressources — capables de lui permettre de se relever et de sortir à son honneur de la crise sévère qu'elle traverse ? et ne serait-ce pas là, d'autre part, un moyen de contre-balancer avec quelque efficacité l'influence exercée par les Soviets à Ankara ? Que de motifs divers, mais tous convergents, capables de pousser Moustapha Kemal et ses collaborateurs à

faire entrer la Turquie dans la Société des Nations.

II

Pour vaincre les dernières hésitations du gouvernement d'Ankara, celle-ci n'a d'ailleurs nullement hésité à faire les premiers pas. Dans une séance spéciale tenue à Genève au début de juillet — le 6 —, et au cours de laquelle nombre de délégués (M. Paul-Boncour au nom de la France entre autres) appuyèrent de la façon la plus sympathique la proposition d'inviter la Turquie à entrer dans la Société des Nations (1), les membres de l'assemblée convinrent de faire une démarche dans ce sens auprès du gouvernement d'Ankara. Le secrétariat de l'organisation de Genève ayant immédiatement transmis au cabinet présidé par Ismet pacha un message conforme, le ministre ture des affaires étrangères, Tefvik Rouchdy bey, répondit aussitôt dans les termes les plus explicites à cette communication par le télégramme que voici :

J'ai l'honneur, en réponse à votre invitation au nom de l'assemblée, de vous faire savoir que la Turquie est prête à devenir membre de la Société des Nations et que les obligations assumées par la Turquie en vertu des traités conclus jusqu'ici, y compris ceux conclus avec les Etats non membres de la Société des Nations, ne sont nullement incompatibles avec les devoirs des membres de l'organisme de Genève. A ce sujet, je ferai observer que tous les traités signés avant l'admission de la Turquie sont d'ailleurs conclus dans l'esprit du pacte de Paris, dont la plupart des membres de la Société des Nations sont signataires. En faisant cette déclaration, j'ai le devoir d'ajouter que la Turquie se trouve dans une situation spéciale, par suite des obligations d'ordre militaire qui découlent des conventions signées à Lausanne le 24 juillet 1923.

En agissant ainsi, Tefvik Rouchdy bey était sûr d'agir en complet accord avec ses concitoyens. Le 28 juin, le parti populaire avait en effet décidé l'entrée, sans conditions, de la Turquie dans la Société des Nations, au cas où elle y serait invitée ; un peu plus tard, les cercles officiels d'Ankara s'étaient montrés très sensibles à l'invitation faite à leur pays par le Conseil, et la Grande Assemblée Nationale avait approuvé, le 9 juillet, par son vote et l'exposé que lui avait fait le ministre des affaires étrangères et le projet de réponse que celui-ci avait préparé, et qui fut, aussitôt après la séance, câblé à Genève dans les termes que l'on vient de lire.

Quelques jours plus tard, le 18 juillet, l'assemblée plénière de la Société des Nations tenait une séance extraordinaire au cours de laquelle son président, M. Paul Hymans, ministre des affaires étrangères de Belgique, donnait lecture de la résolution suivante, puis la mettait en discussion, ou plutôt la faisait aussitôt voter, sans au-

(1) Le major-général Sir Granville Ryrie (Australie) parla le premier et, évoquant ses souvenirs de guerre, rendit hommage à l'héroïque stoïcisme montré par le soldat ture à Gallipoli dans la défense et dans l'attaque. Après plusieurs autres, l'Agha Khan montra quels longs rapports, de rivalité parfois, mais beaucoup plus souvent de civilisation et d'amitié, unissaient l'Inde à la Turquie. Aucune voix discordante ne se fit entendre.

cun débat, à l'unanimité des 43 voix que compte le Conseil :

L'assemblée, prenant acte de ce que le gouvernement ture accepte l'invitation que lui a adressée l'assemblée de devenir membre de la Société des Nations ;

Constatant que la République turque remplit les conditions prévues à l'article 1^{er} du pacte ;

Déclare que la République turque est admise comme membre de la Société des Nations et invite son représentant à prendre part aux travaux de la présente session de l'assemblée.

Aussitôt les délégués tures, ayant à leur tête Husni Kemal bey, ministre de Turquie à Berne, étaient introduits dans la salle des délibérations de la Société des Nations et conduits au banc qui leur était réservé. Puis M. Hymans, en excellents termes, souhaita la bienvenue à la République turque et lui exprima, au nom de l'Assemblée toute entière, l'expression sincère et cordiale de ses sentiments amicaux.

Ce n'est pas la première fois, dit-il en substance, que la Turquie est présente à la Société des Nations. Elle a coopéré avec nous à la commission européenne et à la commission du désarmement. En acceptant notre invitation, la République turque a fait montre d'esprit et de solidarité. Elle entre dans une famille d'Etats, unie en dépit des divergences historiques, famille qui a la préoccupation suprême de bannir les attentats par la violence et de rechercher l'organisation d'un régime d'ordre.

La Turquie, après de dures épreuves, a réalisé de grandes réformes dans ses mœurs et ses institutions. Elle a fait montre de grande énergie et affirmé sa personnalité. Elle trouvera en outre dans le pacte des droits et des garanties.

Le président prit ensuite acte de ce que, dans sa réponse à l'invitation de l'assemblée, la Turquie a déclaré que les traités déjà conclus par elle ne sont pas incompatibles avec le pacte ni avec les obligations de la Société des Nations.

L'adhésion de la République turque à la Société des Nations est un événement heureux pour la Société. Elle constitue un progrès vers l'universalité et une garantie de paix.

Dans le monde nouveau, la Société des Nations a créé un facteur de stabilité. Elle a créé un idéal et un esprit, l'esprit de Genève. Cet esprit est fait de fraternité, d'unité, d'amitié.

Husni Kemal bey répondit en évoquant le souvenir d'Aristide Briand et en louant l'Américain Kellogg, qui fut (dit-il) avec Briand le promoteur et l'artisan de l'œuvre à laquelle les peuples reconnaissants ont attaché les noms mêmes de leurs auteurs. Puis il ajouta :

Le pacte Briand-Kellogg a donné naissance à une noble et puissante mystique internationale dans laquelle nous avons placé les plus chers de nos espoirs. La Turquie, pour laquelle la collaboration internationale dans la paix et pour la paix constitue l'idéal le plus sublime, veut contribuer à sa réalisation dans la mesure de ses forces et de ses moyens.

Aussi trouve-t-elle dans sa collaboration aux travaux de votre haute assemblée, dans cette enceinte où vous lui avez fait l'insigne honneur de la recevoir, une condition très favorable à la manifestation de cette ferme volonté qui l'anime. Elle trouve du reste dans l'invitation qui lui fut adressée un témoignage sympathique de l'approbation générale de cette politique de paix qu'elle poursuit.

III

L'admission de la Turquie parmi les membres de la Société des Nations n'a pas été sans émouvoir profondément les adversaires du régime triomphant aujourd'hui sur les deux rives des Détroits, des exilés ottomans dans les différents pays de l'Europe occidentale et centrale. En leur nom, Ahmed Réchid bey, « doyen des pros-crits », a transmis à M. Paul Hymans une « lettre ouverte » dans laquelle il a protesté contre les paroles de celui-ci relatives « au bel effort du régime kémaliste pour réformer la vie intérieure de la nation, ses mœurs et sa civilisation », dans laquelle il a aussi exprimé l'espoir que « le régime de dictature, de prévarication, d'imposture et de sang..., caricature odieuse du vrai visage d'une Turquie réellement rénovée, fera bientôt place à un gouvernement libéral, pacifique et sagement réformateur ».

Voici les principaux passages de cette *Lettre ouverte* :

La Turquie plie sous le joug d'une camarilla sans conscience, qui, sous prétexte d'un faux modernisme où il n'y a que trompe-l'œil, dépravation et barbarie, a étouffé les plus chères aspirations et traditions du peuple turc.

Ligotée, terrifiée et muette, la vieille Turquie, celle dont vous avez évoqué le grand passé et qui ne demandait qu'à s'engager dans les voies d'un progrès harmonieux et sûr, — la vieille Turquie se lamente et se révolte intimement dans le deuil et la misère.

La presse est asservie. Le Parlement n'est qu'une Chambre d'enregistrement des volontés incohérentes d'une coterie profiteuse. Le silence lui-même est sédition ! Une seule liberté : flatter les maîtres du jour, — dont la plupart ne peuvent même pas se prévaloir d'une origine authentiquement turque !

Mais si ces considérations d'ordre purement national sont impuissantes à vous émouvoir, pourrez-vous demeurer insensible au danger qui découlera prochainement de la décision que vient de prendre l'Assemblée de la S. D. N. ?

Fidèles amis des Puissances alliées — que, vainement hélas ! nous avons averties, en 1914, de l'hostilité des Jeunes Turcs avant-coureurs du Kémalisme — nous déclarons solennellement ici que l'actuel gouvernement d'Ankara est fanatiquement xénophobe. Aucun étranger sincère installé dans notre pays ne nous démentira.

De pareilles dispositions sont-elles compatibles avec l'esprit d'une Société de paix et d'union, dont les nouveaux récipiendaires ont, par ailleurs, si longtemps et dédaigneusement repoussé les avances ? S'ils les acceptent avec empressement aujourd'hui, c'est qu'ils comptent trouver en Europe des appuis contre les haines inexpiables soulevées par leurs exactions, et une aide pour remédier à la situation désespérée dans laquelle leur arbitraire et leur incapacité ont plongé le pays. Sourde, pendant de longues années aux malheurs d'un peuple, la S. D. N. tend la main à ses bourreaux.

Non seulement le gouvernement d'Ankara — trahissant en cela les sentiments profonds des vrais Turcs — témoigne, par tous ses actes et notamment à l'égard de certaines nations, d'une xénophobie agressive, mais, contrairement à ses impudentes affirmations, il n'est pas libre d'engagements clandestins avec une puissance qui s'est mise hors la loi : la Russie soviétique.

Le récent accord, d'après lequel l'U. R. S. S. ouvre à la Turquie les crédits nécessaires au règlement de comman-

des obligatoirement passées à l'industrie russe, implique une dépendance économique qui, de toute évidence, ne va pas sans prolongements politiques ! La preuve en sera promptement donnée au sein de la S. D. N. elle-même. Et tous les votes des délégués kémalistes iront inévitablement grossir ceux des puissances dont les prétentions et les revendications menacent de troubler, une fois encore, la paix du monde.

Le Kémalisme est-il « aux abois », comme l'écrit Ahmed Réchid bey à la fin de sa lettre ouverte ? Il appartiendra aux événements d'en faire la preuve ; mais il semble d'ores et déjà certain que la Turquie se trouve, par suite de la politique dans laquelle elle a été engagée par ses maîtres actuels, dans une situation très précaire et qu'elle est d'autre part en proie à une crise de xénophobie intense, dont elle donne chaque jour des preuves nouvelles. Dès lors, même sans tenir compte de ces déboires et de ces périls dont Ahmed Réchid bey menace l'Europe, était-il avantageux, était-il opportun, était-il prudent d'inviter ce pays à entrer au sein de la Société des Nations ?

H. F.

LE TADJIKISTAN

Le Tadjikistan, ou pays des Tadjiks, est, à l'extrême limite du territoire de l'U. R. S. S., d'une superficie d'environ 154.000 kilomètres carrés. Il est limité au Nord par la République des Kirghizes, à l'Ouest par la République de l'Uzbekistan, au Sud-Ouest par le petit territoire autonome de Gorno Bardakhchan, au Sud par l'Amou Daria qui le sépare de l'Afghanistan, et à l'Est par la Chine.

Cette situation exceptionnelle lui donne une importance à la fois *politique* et *stratégique* de premier plan.

*
**

Jusqu'à la révolution d'octobre 1919, le Tadjikistan avait conservé une indépendance complète sous l'autorité de l'Emir de Boukhara. Il constituait alors la Boukharie occidentale et, comme bien des régions de l'Asie centrale, il avait gardé tous les aspects d'une organisation médiévale. Les beys locaux, représentants de l'Emir et pratiquement indépendants, commandaient en maîtres absolus à une population clairsemée. Les nomades assuraient leur éternelle transhumance des plaines de l'Amou Daria, du Vakeh et du Zérafchan vers les contreforts montagneux des monts Pierre-1^{er} ou du Badakhchan, à moins qu'ils n'allassent hiverner dans les plaines herbeuses de l'Afghanistan du Nord. Les sédentaires se groupaient en plaine, dans de pauvres villages assez éloignés des rivières, folles et capricieuses, au lit changeant, aux crues subites et vio-

lentes, harcelés par les moustiques et menacés par la vie implacable de la jungle. Sans contact avec l'extérieur on ne trouvait dans toute la Boukharie aucune voiture : beys et dekhans vivaient en plein moyen-âge.

Ce n'est qu'en 1920 que la révolution atteignit ces régions. Le 1^{er} septembre, la ville de Boukhara est bombardée, une insurrection éclate, organisée par les jeunes Boukhariens, les *djadid*, avec l'aide des communistes russes. L'Emir Seid Musafar Alim Khan s'enfuit dans la montagne avec ses trésors, ses éléphants, ses troupeaux de brebis et ses femmes. Il essaie de résister aux détachements soviétiques envoyés à sa poursuite, mais la défection d'une partie de ses troupes, passée aux révolutionnaires, l'oblige à gagner la région de Duchambey, puis à se réfugier en Afghanistan. Moscou proclame alors l'indépendance de la République du peuple de Boukharie et en abandonne la direction à des soviets locaux présidés par Ousman Khadjaer.

Mais cette république éphémère est bientôt départagée entre Ouzbeks, Tadjiks et Turkmènes en républiques soviétiques nationales.

La révolte d'Enver Pacha augmente encore le désordre qui règne dans ces régions. Après avoir déclaré la « gazavate », la guerre sainte, et avoir un instant espéré soulever tout le Turkestan russe à l'aide d'Ousman Khadjaer, président du comité central de la république de Boukharie, Enver est obligé de se retirer dans les montagnes du Tadjikistan. Durant plus d'un an, il va essayer de vaincre les détachements rouges lancés à sa poursuite. Il résiste héroïquement à Duchambey, puis à Guissar, la capitale moyen-âgeuse de la Boukharie orientale, avant d'être tué dans une embuscade le 4 août 1922.

A cette époque toute la Boukharie est dans un état lamentable ; les villages sont détruits, les villes saccagées, les malheureux survivants se sont réfugiés dans les forêts ou ont gagné les montagnes. Les champs sont abandonnés, les récoltes détruites, les troupeaux disparus ; les canaux d'irrigation, abandonnés, sont remplis de boue et inutilisables ; les digues rompues et les fleuves libres de toute contrainte ravagent les terrains de culture. Une misère épouvantable sévit dans tout le Tadjikistan comme d'ailleurs dans toute l'Asie centrale soviétique.

En 1924, Moscou décide que le pays des Tadjiks sera érigé en république autonome, tout en faisant partie de la République socialiste soviétique de l'Uzbekistan.

En novembre 1926 le premier congrès des soviets du Tadjikistan est convoqué et en 1929 le troisième congrès réuni en session extraordinaire à Duchambey, la capitale, demande que « d'unité autonome dans le cadre de la république d'Uzbekistan, le Tadjikistan devienne république indépendante » dans le cadre immédiat

de l'U.R.S.S. dont elle constituera la 7^e République (1).

Ouvrant la séance, le 10 octobre 1929, le président du comité exécutif central du Tadjikistan, M. Noursatoullah Maqcoum, prononça l'allocution suivante :

Nous vivons en ce moment une journée historique. Nul n'ignore la situation dans laquelle se trouvaient les Tadjiks lorsque le Tadjikistan était sous le joug des émirs de Boukharie. Après octobre, les travailleurs, avec l'appui de l'armée rouge, ont chassé l'émir hors des frontières. Nous nous sommes mis au travail. La république s'est à ce point consolidée, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, que nous nous transformons en république alliée. La résolution en sera prise par 600 délégués. Il existe en Orient de nombreuses nationalités qui parlent notre langue. C'est pourquoi nous estimons que cette journée est historique pour eux aussi. Par delà le fleuve Amou-Daria, à 5 ou 6 km. de nos frontières, habitent des voisins parlant la langue des Tadjiks. Aussi le Tadjikistan doit-il servir d'exemple aux paysans d'au delà des frontières, soumis au joug étranger.

La *Pravda Vostoka* de Tachkent des 16, 17 et 18 octobre 1929 donne un compte rendu détaillé des débats qui eurent lieu au Congrès et des nombreux télégrammes de félicitations adressés au gouvernement du Tadjikistan par les organisations gouvernementales de l'U.R.S.S. et par les gouvernements des républiques soviétiques alliées. La *Pravda Vostoka* du 18 octobre, notamment, a cité quelques noms des délégués des différentes vilayets du Tadjikistan ayant pris part aux débats : Karimov pour le Badakchan montagneux, Ior pour le Koulab, Chadmanov pour Khodjent, Oumarov pour Kourgan-Tubé, Bénéji pour le Hissar, Kalmirzaëv pour la région Lokaï-Tadjik, Khalnazarov pour celle de Garm, Ahmatbekov pour la région d'Oura-Tubé, etc.

Le soir du 17, en présence de la population de Duchambey, de la garnison et des dekhans (paysans), la décision du Congrès concernant l'élévation du Tadjikistan d'unité autonome en unité indépendante, alliée à l'U.R.S.S., fut lue sur la place même de Duchambey.

Depuis cette date, tous les anniversaires de la fondation de la république soviétique du Tadjikistan donnent lieu, à Moscou même, à des manifestations de sympathie et à l'échange de télégrammes entre le gouvernement central et les organisations soviétiques de la jeune république. C'est ainsi que, l'an dernier, la *Pravda Vostoka* a annoncé qu'une séance solennelle a été organisée le 17 mars au grand théâtre de Moscou pour fêter cet anniversaire.

M. Anvarov, représentant du Tadjikistan à Moscou, fit une longue conférence sur le développement de l'économie rurale et sur les progrès de la construction socialiste dans cette république.

(1) Voir à ce sujet *La 7^e République* de Boris Pilniak (Editions Rieder). C'est à cet ouvrage et à celui de Mme Lydia Bach, *Orient Soviétique* (Librairie Valois), que nous empruntons la presque totalité des citations faites dans cette étude.

Des discours furent prononcés par M. Medvédiev (Comité Exécutif Central de l'U.R.S.S.), par Mme Voronova, déléguée des ouvriers textiles, par des délégués des étudiants tadjiks, faisant leurs études à Moscou.

La réunion adressa des télégrammes au Comité Exécutif Central et au Conseil des Commissaires du Peuple, au bureau de l'Asie Centrale du Parti, au Comité Central du Parti du Tadjikistan, au Comité Exécutif Central et au Conseil des Commissaires du Tadjikistan.

Le télégramme adressé à Staline et au Comité Central du Parti était ainsi libellé :

Au jour du sixième anniversaire du Tadjikistan soviétique, nous envoyons nos salutations ardentes au chef du prolétariat mondial. Les travailleurs du Tadjikistan organisent, sous la direction du parti, dans l'ancien pays de l'oppression et du servage, au seuil du vieil Orient, une nouvelle république modèle, qui servira d'exemple pour les millions de peuples opprimés de l'Orient, qui se trouvent encore dans les griffes des puissances impérialistes. Vive le parti communiste, le vrai chef de millions d'opprimés ! Vive le Comité central du Parti Communiste Panrusse et son chef, le camarade Staline !

Le Tadjikistan est donc une république soviétique fédérée de l'U.R.S.S.

*
**

Au point de vue géographique, on divise habituellement le pays en deux régions.

L'une est le Tadjikistan méridional, couché sur le plateau du Pamir, aux chaînes grandioses : crêtes de l'Académie des Sciences, monts du Darvaz, monts du Badakchan, aux sommets inaccessibles : Lénine (7.127 m.), Garmo (7.495 mètres), aux cols très difficilement franchissables, Kontcherak, Zakh-Bourci, Khabou-Rabate, où les sentiers, rares et affreusement dangereux, aboutissent à une immense région que la carte nomme « pays inexplorés » mais dont on sait que le sous-sol est particulièrement riche en or, en cuivre, en fer, en soufre, etc.

« J'ai vu, écrit M. B. Pilniak dans son livre, une montagne de soufre qu'on arrachait par morceaux et qu'on brûlait peu à peu, du graphite, du naphthé, du charbon (il dort, on l'exploite et il brûle dans une vallée de la montagne en donnant naissance à des légendes mystiques véritablement moyenâgeuses), du mica, du sel gemme (il est à l'état de pierre qu'on casse avec des pics, qu'on ramasse avec des pelles, ou qu'on ne ramasse pas du tout), du radium, des rubis (les célèbres rubis indous chantés par les poètes), des eaux minérales (à base de fer, de soufre, à base d'alcalins, dont la saveur glaciale fait mal aux dents) et des fontaines d'eau chaude qui sourdent à 90° centigrade et où les Tadjiks cuisent leur mouton. »

Dans ces régions, isolées du reste du monde, où l'on ne connaît pas le pain de froment, dont les rares habitants se nourrissent de farine de baies de mûrier séchées, la vie est localisée sur d'étroites terrasses glaciaires ou dans les hautes

vallées. La montagne est inhospitalière et dans les jungles du Piandj ou du Vakhou Daria rugissent les tigres.

Le Tadjikistan occidental est plus humain. Des massifs montagneux de la région au Nord du Garmo et des monts Pierre-I^{er} se détachent une série de longues chaînes qui descendent en éventail vers la frontière de l'Afghanistan, cloisonnant le pays en longues vallées qui s'ouvrent de plus en plus largement vers l'Ouest ou le Sud. C'est le Tadjikistan des fleuves : Zérafchan, Kafirnigan, Vakeh, Kisil Sou ; c'est le Tadjikistan des vallées, des villes, de Kafirnigan et de Stalinabad, de Garmo et de Kourgan Tubé, de Konab, c'est le « fonds d'or des vallées de coton ».

Dans ces régions, comme dans toute l'Asie Centrale, la vie humaine s'est localisée près de l'eau, mais en évitant soigneusement le bord immédiat des fleuves qui, chaque jour, changent de lit et de contours ; « là où, il y a une heure, on trouvait des bancs de sable, il y a maintenant des profondeurs ». Ces fleuves, calmes pendant l'hiver, enflent démesurément au printemps et en été, débordent et inondent les vallées, ravageant tout sur leur passage, abandonnant d'énormes quantités de rochers et de sable. Que ce soit le Zérafchan, qui prend sa source sur le versant nord de l'Indou Kouch, le Kafirnigan et le Vakeh qui descendent des monts Pierre-I^{er}, le Vantch qui draine le versant Sud des monts Darvaz ou l'Amou Daria, formé du Vakhon Daria et de la rivière Piandj, qui descendent en torrents des monts du Badakchan, tous ont la même origine. Leurs eaux sauvages bondissent avec la vitesse d'un rapide, grises de tout le limon argileux qu'elles arrachent sur leur parcours.

Dans tout le Tadjikistan, la circulation était réduite au strict minimum. En plaine, de larges pistes jamais entretenues, suivant passivement le bord extrême des derniers contreforts montagneux, permettaient d'aller d'une ville à l'autre. En montagne, d'affreux sentiers muletiers, remontant le courant des fleuves, s'accrochant aux rochers, se hissant au sommet de cols fréquemment barrés par les neiges et les glaces, assuraient une communication toujours précaire.

Les manuels de géographie, évoquant l'époque où il n'y avait pas de routes et où une descente vers Vakeh s'appelait — et s'appelle encore — « Doudou chikane », ce qui signifie « les Dents cassées », racontent, comme l'indique encore M. Boris Pilniak,

que la chaleur de la vallée de Kourgan-Tubé produit la plus haute température terrestre, supérieure à celle qu'on subit dans les déserts du Sahara et d'Arabie..., que la végétation des jungles envahissait les plaines marécageuses et que l'on trouvait sur des milliers d'hectares des joncs et des roseaux où poussaient la djida, le tamaris, le tourangil, où vivaient les karakourtes, les scarabées, les serpents à sonnettes, les lézards varanes du genre crocodile qui atteignent deux mètres de longueur et qui n'ont pas peur de l'homme, des hyènes, des chacals, des antilopes, des cerfs,

des chevaux, des panthères et des tigres..., que les Tadjiks, suivant l'exemple de l'antiquité, creusaient des mines d'or dans les montagnes de Khazret-et-Cha et lavaient soigneusement et infatigablement les sables aurifères des rivières Mazer Sou, Safet Daria, Saouk Sou, Geuk Sou, Kara Sou et Agar Daclit...

En dehors de quelques vallées où l'homme avait pu faire preuve d'initiative, où ses efforts avaient pu commencer à aménager une vie collective, presque tout le Tadjikistan présentait donc les caractères d'un pays inexploré où les individus vivaient dans la dépendance étroite d'un milieu primitif.

**

Avec les Yakoubs et les Galtchas, les Tadjiks forment le fond de la population de ces régions. Ce sont, dit-on, les descendants directs de la race aryenne qui habitait autrefois les vallées de l'Asie Centrale et le plateau de l'Iran. Pourchassés par les Perses de Crésus, les Grecs d'Alexandre, les Mongols de Gengis Khan et les Ouzbeks de la Horde d'Or, ils ont trouvé dans les montagnes du Tian-Chan et de l'Indou-Kouch un refuge inviolable qui leur a permis de conserver leur sang pur de tout mélange et une langue « qui a des racines communes avec les mots fondamentaux des langues européennes ».

Agriculteurs et pasteurs des hautes montagnes et des hautes vallées, en lutte continuelle contre un climat rude et un sol stérile, les Tadjiks sont calmes, énergiques. Ils ont le culte de la famille et le respect de la parole donnée. Dans l'ensemble, ils appartiennent à la secte mahométane chiite des Ismaéliens, mais, bien que musulmans, ils ont conservé des survivances d'anciens cultes et Zarathoustra, qui a vécu dans les limites de l'ancien Tadjikistan, est dans leur mémoire.

Leur chef religieux suprême est l'Aga Khan, qui est considéré par ses fidèles comme un descendant direct d'Ismaël, le fondateur de la secte. « C'est le grand imam de Bombay, le Dieu vivant, omniscient, conscient, tout puissant et infaillible que l'on doit vénérer et chérir ».

Cette secte est puritaine. Il n'y a pas de mosquée ; la foi est secrète et la vérité n'est révélée qu'aux élus. Les initiés, ichan ou pir, confirmés par l'Aga Khan, forment une aristocratie religieuse héréditaire.

Dans tout l'Orient soviétique, ils se nomment eux-mêmes Tadjiks et, tout en reconnaissant le Coran et en gardant les apparences extérieures du culte islamique qui leur a été autrefois imposé, ils ont conservé, au fond, des croyances, des superstitions et des cérémonies païennes. L'essentiel pour eux est la pureté intérieure et une vie sainte. « Il faut être bon, honnête, fraternel, honorer l'Aga Khan et les saints hommes ».

Ils admettent la transmutation des âmes, vénèrent les tombes des saints et certaines pierres sacrées. Pour l'accomplissement de leurs rites,

ils se retirent dans les montagnes en des lieux cachés, « s'agenouillent autour d'un mazar, d'un tombeau de saint, allument des torches et battent du tambour. Ils célèbrent ainsi les fêtes des semailles et de la moisson, apportant en offrandes, aux forces inconnues de la nature, des grains et des fruits ».

Avant la révolution ils étaient considérés comme hérétiques par les émirs de Boukhara et de Caboul et, comme tels, soumis aux plus odieux traitements, à moins qu'ils ne fussent vendus comme esclaves sur les marchés de l'Asie Centrale. Aussi saluèrent-ils avec enthousiasme la Révolution, dans laquelle ils ne voulurent voir que l'avènement de la liberté religieuse. Ils se rallièrent immédiatement au bolchévisme (1).

Mais les Tadjiks sont restés fidèles à l'Aga Khan et continuent régulièrement à lui payer tribut.

Tous les ans en juillet, après les fêtes des fruits, une caravane emmène cette dîme aux Indes à travers les cols de tout temps réputés infranchissables... Des hommes spécialement délégués par les ichans viennent la recueillir pour la porter à Horog, capitale du Haut Badakchan, où un envoyé de l'Aga Khan les attend, porteur d'une missive du Grand Imam à ses fidèles. C'est sous sa conduite qu'ils se mettent en route pour Bombay.

Ils partent en caravane, à dos de mulets, à travers des chaînes de montagnes presque inaccessibles, au milieu des neiges éternelles et de glaciers où il n'y a pas de chemins mais seulement des pistes à peine reconnaissables. Le haut Afghanistan est traversé près du hameau de Sarkad, l'Indou Kouch franchi au col de Baroghil à plus de 4.000 mètres d'altitude.

Les porteurs du tribut pénètrent ainsi dans l'Inde. Le rajah de Tchitral leur délivre un laissez-passer sur lequel le représentant britannique appose son sceau. Descendant ensuite à travers le haut Cachemire jusqu'à Pechaver, les envoyés prennent le train pour Bombay où ils arrivent enfin devant sa sainteté, « l'Iman » (2).

**

Le communisme pénètre difficilement dans ces régions de hautes montagnes où les « saints hommes » musulmans ont en réalité conservé presque toute leur influence sur les fidèles. Pourtant on commence à percevoir une évolution assez curieuse dans la mentalité des chefs tadjiks. Certains affirment que les Soviets ne sont pas opposés à l'Islam et dans quelques vallées, particulièrement isolées, on raconte même que Lénine est le fils de l'Aga Khan.

Moscou fait d'ailleurs, dans tout le Tadjikistan, une propagande intense pour rallier le peuple et, avec sa diplomatie habituelle, il emploie tous les moyens, promettant l'indépendance absolue, offrant de laisser aux chefs leur situation privilégiée, cherchant à attirer les villageois, multipliant les bourses de voyage et de séjour dans les écoles communistes, oubliant de perce-

(1) Les Tsars, en soutenant en ces régions lointaines l'Islam officiel des Emirs, contribuèrent efficacement à la chute et à l'exil d'Olim Khan.

(2) Lydia Bach, *L'Orient soviétique*, p. 172 (Librairie Valois).

voir les impôts, assurant la libre circulation des caravanes, respectant les coutumes locales, se posant en toute occasion comme le défenseur de la liberté des peuples.

Si les Soviets font ainsi preuve d'un tel libéralisme, c'est que le Tadjikistan présente pour eux une importance de premier ordre. En effet les Tadjiks n'habitent pas seulement dans les limites de leur république ; ils débordent largement sur l'autre rive du Piandj et de l'Amou Daria, et s'il y a un Badakchan afghan qui compte près d'un million d'habitants, il pourrait y avoir, pour qui tiendrait compte du nombre des habitants, une province tadjik dans les Indes du Nord, dans la Chine du Pamir et dans la jeune république turcomane ouzbègue. En se conciliant les faveurs de leurs administrés, en les persuadant qu'ils n'ont en vue que l'intérêt de leur petite patrie, les Soviets espèrent trouver dans les Tadjiks de précieux alliés qui, au cours des transhumances habituelles, iront porter la bonne parole au delà des frontières de l'U.R.S.S.

Pour arriver à ce résultat, ils ont en premier lieu établi les bases d'une science de la langue tadjik (un congrès linguistique présidé par un membre de l'Académie de Moscou, s'est tenu récemment à Stalinabad), puis ils ont fait imprimer et distribuer à profusion une grammaire tadjik qui, à l'heure actuelle, est apprise dans toutes les écoles ; enfin, après avoir envoyé, à des milliers d'exemplaires, des traductions soigneusement expurgées de Lénine, les Soviets ont fondé quatre journaux illustrés, qui, par gros paquets, s'en vont en Afghanistan, aux Indes et en Chine dire la beauté du régime soviétique et la prospérité du Tadjikistan. Il y a là un effort tenace et constant qui mérite d'être souligné.

Au point de vue politique donc, Moscou est arrivé à s'imposer sur ces immenses territoires où il a adopté une attitude nettement nationaliste.

Le Tadjikistan appartient aux Tadjiks. L'U. R. S. S. ne fait qu'aider ce malheureux peuple opprimé, des siècles durant, par les Emirs à prendre conscience de lui-même. Les Soviets ne veulent que son bonheur et sa prospérité.

Il serait aisé, en commentant de plus près l'ouvrage de M. Boris Pilniak, de s'étendre longuement sur les bienfaits de l'empire bolchéviste en ces régions, tant au point de vue industriel qu'au point de vue agricole ou social. Il semble préférable de renvoyer le lecteur au livre lui-même, attendu que nous ne possédons aucun texte permettant de nous faire une opinion motivée sur l'exactitude de ses affirmations.

A l'en croire, c'est par milliers d'hectares que les terrains de culture ont été accrus dans les vallées, c'est sur d'immenses étendues que mûrirait, à l'heure actuelle, le coton dont les premières graines ont été importées au Tadjikistan en 1926. Partout une activité fébrile, ordonnée,

transforme ce pays. Sovkhoses et kolkhoses rivalisent de zèle, créent des fermes modèles, défrichent, irriguent, labourent, récoltent pendant que des ingénieurs travaillent à endiguer les rivières, à construire des barrages, à établir des routes, à goudronner les pistes aménagées, à lancer des ponts, à lever les plans des futures voies ferrées qui relieront Stalinabad, la capitale, à Garmo, Kourban-Tubé, Kouliab et Djisi-Koul en direction de la frontière afghane.

On peut citer, à titre documentaire, les chiffres suivants que M. Boris Pilniak dit avoir vérifiés :

La surface plantée de coton a augmenté de 1928 à 1929 de 23,9 % et de 90 % de 1929 à 1930. En 1931, on compte la pousser à 208 %. La surface de blé augmenta de 2,5 fois plus. Le pourcentage de labourage par tracteurs, de 1929 à 1930, est de 900 % ; en 1931, on augmentera cette surface de 300 %. Le pourcentage du secteur collectif (des sovkhoses et des kolkhoses) a augmenté depuis 1929 de 900 %. La production brute de ce secteur a augmenté de 1.241 % et celle des marchandises de 1.343 %. L'aire semée du kolkhose des grains sera, en 1931, 3.000 fois plus grande qu'en 1930. Le nombre des kolkhoses a augmenté de 14 % de 1929 à 1931 ; bien que le pourcentage d'accroissement des kolkhoses de 1930 à 1931 soit moindre (90 %), la quantité des propriétés augmente de 145 %, car on agrandit les kolkhoses. Au Tadjikistan, c'est des travaux d'irrigation que tout dépend. Et l'accroissement des surfaces arrosées dans les sovkhoses, cette année, est en hausse de 114 % et, dans les kolkhoses, de 196 % ; mais, dans les propriétés individuelles, le pourcentage des surfaces arrosées est en baisse de 40 % au profit de la collectivisation. Quant aux dépenses réservées à l'irrigation, elles sont en hausse de 288 %.

Ces chiffres qui grimpent de 100 pour 100, de 1.000 pour 100, ne sont malheureusement que des chiffres. Ils ne nous apportent en réalité aucune précision, puisque M. Boris Pilniak a négligé de fournir une base de départ et de comparaison. De même, pour que ce tableau, vraiment idyllique, de l'activité soviétique soit complet, il est nécessaire de résumer les déclarations d'un ingénieur agronome du sovkhose de Vakeh. Elles se rapportent à la main-d'œuvre utilisée :

Nous avons demandé aux Bourses de l'U. R. S. S. des ouvrières agricoles, huit mille ; nous avons demandé qu'elles soient compétentes et saines. Les Bourses du travail nous ont envoyé — et maintenant nous devons les rapatrier — quatre mille femmes... On ne peut pas les laisser ici. Les laisser, ce serait leur permettre de contaminer la population. Elles sont toutes syphilitiques. Vous savez qu'elles sont obligées de faire à pied toute la route jusqu'au chemin de fer : plus de 100 kilomètres ; elles meurent en route, traînant après elles le typhus...

... Alors eux (les gens de Moscou) nous font venir des émigrants sibériens, des manchots, des culs-de-jatte, des vieux types ; 30 % d'entre eux seulement peuvent travailler. Les autres meurent comme des mouches dans les baraquements.

Est-il utile de commenter cette citation ? D'indiquer l'origine de ces ouvrières agricoles et de ces émigrants sibériens ?

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que les

Soviets ont fait un effort considérable au Tadjikistan, où ils dépensent chaque année des millions de roubles or pour mettre en valeur le « fond d'or » de ces riches vallées, et exploiter les gisements si nombreux dans tout le Tadjikistan montagneux.

Le nouveau plan quinquennal, que nous retrouvons jusqu'en ces régions lointaines, prévoit en outre la construction de tout un réseau de voies ferrées dont la ligne principale, à direction nord-sud, se raccordant au Turk-Sib et au Transcaspien (1), doit atteindre la rive gauche de l'Amou-Daria et la frontière afghane. Ligne purement économique certes, uniquement destinée à assurer l'écoulement des produits du Tadjikistan — coton, céréales, minerais, — vers les centres industriels de Khodjent, « la ville des tisserands et des faiseurs de soie », d'Oura-Tubé, de Kamabadane, mais aussi ligne stratégique de première importance qui, parallèlement à la voie ferrée descendant de Merv, menace la frontière afghane.

Si l'on veut bien se rappeler les principes immuables de la politique russe, tant vers le plateau de l'Iran qu'en direction de l'Inde, les intrigues bolchévistes à Caboul, les tendances d'Aman Oullah, les tentatives infructueuses de Batchai-Sakao et les véritables causes de la révolte des Mohmands d'abord, puis des Afridis et des Oraksaïs, on comprendra plus aisément les raisons profondes de la politique de l'U.R.S.S. au Tadjikistan et on accordera à ce pays l'importance politique et stratégique que nous lui avons donnée.

F. TAILLARDAT.

La Question Musulmane dans l'Inde

Au même titre que la Syrie, l'Inde moderne représente une véritable macédoine de religions; on rencontre dans la vaste péninsule des Indous, des Siks, des musulmans, des bouddhistes, des jaïns, des parsis ou zoroastriens, des chrétiens, des juifs, etc., etc... Parmi ces nombreux groupements confessionnels, les deux masses de beaucoup les plus importantes sont formées par les Indous et les Musulmans. Les premiers sont au nombre de 250 millions, les seconds comptent 70 millions d'adeptes; les autres groupes religieux, noyés dans une telle multitude, ne forment que de faibles minorités.

Malheureusement ces deux blocs humains sont comparables à deux citadelles closes dressées l'une contre l'autre et le plus souvent en état de guerre; ils vivent littéralement « à couteaux tirés »; périodiquement leur rivalité se traduit

par des massacres qui obligent la police et l'armée anglaise à s'interposer pour éviter des guérillas intestines.

Au cours du premier semestre de 1932, Musulmans et Indous en sont déjà venus deux fois aux mains et le sang a coulé en abondance. Au mois de mars, Cawnpore a été le triste théâtre d'une première manifestation tragique; sous un prétexte futile les bandes adverses ont fait parler la poudre; le désordre n'a pas été aussitôt circonscrit en raison du manque de poigne d'un Commissaire de police; ce fonctionnaire n'a pas pris avec assez de promptitude les mesures qui s'imposaient; d'ailleurs la force armée dont il disposait était insuffisante pour mettre les insurgés à la raison. Aussi le bilan du combat s'est-il chiffré par plusieurs centaines de morts, tombés des deux côtés de la barricade. Des maisons et des magasins ont été mis à sac; un temple indou et une mosquée ont été incendiés.

La bataille de rues qui s'est déclenchée le 21 mai dernier à Bombay a été presque aussi meurtrière que la précédente.

L'émeute a éclaté à l'occasion de la fête islamique du Moharam, que les Indous considèrent comme une provocation; elle s'est prolongée pendant plus d'une semaine. 200 morts et un millier de blessés sont restés sur le carreau, des mosquées et des magasins ont été la proie du pillage et du feu. Et cependant les autorités britanniques n'ont pas été prises au dépourvu; des mesures énergiques de répression ont seules permis de localiser les massacres qui risquaient de dégénérer en une véritable guerre civile. Ces guérillas religieuses démontrent toute la gravité du mal.

L'antagonisme qui divise les Musulmans et les Indous ne se manifeste pas seulement par des hostilités; il a également comme conséquence une opposition radicale entre leurs programmes politiques. Avant la Grande Guerre les Mahométans de l'Inde se contentaient de recevoir le mot d'ordre de Constantinople et leurs convictions religieuses manquaient de personnalité. La défaite de la Turquie, la disparition du Commandeur des Croyants, le rôle important joué pendant la guerre par les soldats musulmans de l'armée britannique, sont autant de faits nouveaux qui ont modifié la mentalité des mahométans de l'Inde. Devenus « ultramontains », ils ont adapté leurs convictions à celles de leurs coreligionnaires de l'Afghanistan et entendent dorénavant jouer un rôle politique comportant d'importantes revendications. Ils réclament un régime provincial séparé en faveur des régions où ils détiennent la majorité; tel est le cas des provinces du Nord-Ouest et de celle du Sindh, rattachées à la présidence de Bombay, qui comptent 90 0/0 de disciples de Mahomet. Ils demandent également que le gouvernement soit confié à leurs coreligionnaires dans deux autres provinces, le Punjab où ils sont au nombre de 11 millions, soit 55 0/0

(1) Sur le Turk-Sib, voir *l'Asie française* d'octobre 1930 (p. 321-322 et carte).

de la population, et le Bengale, qui renferme 22 millions de mahométans, soit 52 pour 100 de la population. Quant aux régions où ils sont en minorité, ils n'entendent pas être sacrifiés. Les Musulmans, en effet, estiment que la qualité doit primer la quantité, que leur valeur guerrière, très supérieure à celle des autres peuplades, doit entrer en ligne de compte dans la répartition des prérogatives politiques. Ils ont rendu trop de services à l'armée britannique pour tolérer d'être traités en parents pauvres ; ce sont, en effet, le Punjab et les pays du Nord-Ouest qui fournissent à la métropole ses meilleures troupes auxiliaires. Aussi exigent-ils que la Constitution de la future Fédération de l'Inde leur confère des avantages correspondant non pas à leur nombre, mais au sang qu'ils ont versé pour la Grande-Bretagne.

Les Musulmans n'ignorent pas que, faute de ces concessions, ils seraient dominés par les Indous, même dans les provinces du Nord-Ouest, du Sindh, du Punjab et du Bengale. Leurs adversaires, beaucoup plus nombreux dans la péninsule, plus éloquents et meilleurs organisateurs, ne manqueraient pas de les évincer du pouvoir. Or une pareille défaite politique ne tarderait pas à ruiner leur prestige auprès de leurs coreligionnaires de l'Afghanistan, du Moyen-Orient et de l'Afrique. Afin de faire aboutir leurs revendications, les 70 millions de Musulmans n'ont pas hésité à s'allier avec les classes indiennes dite « déprimées », « les parias », qui comptent 50 millions d'âmes et cherchent à s'affranchir du joug des Indous.

La farouche rivalité qui sépare les deux principales communautés indiennes s'oppose à l'unification de l'Empire des Indes ; leur mécontentement a été la cause dominante de l'échec de la Conférence de la Table Ronde ; Ghandi lui-même a dû reconnaître, lors du dernier Congrès nationaliste, que leur antagonisme religieux était l'obstacle le plus sérieux à l'affranchissement de son pays ; aucun rapprochement ne semble possible. La conférence panindienne a dévoilé le désaccord profond entre les adeptes des deux religions rivales. Ils envisagent de façon diamétralement opposée la représentation dans les provinces et dans l'Etat fédéral. Tandis que les Indous étaient partisans du vote démocratique à majorité simple qui assurerait leur victoire, les Musulmans et les parias demandaient le vote collectif, par communauté ; grâce à ce mode de scrutin, ils seraient assurés de conserver leur individualité et leur part d'influence dans les régions où ils sont en minorité. Tandis que les nationalistes indous réclament l'indépendance intégrale, les Mahométans se contentent du statut de Dominion. En tout état de cause ils préfèrent de beaucoup conserver le régime actuel et collaborer avec les Anglais que de subir l'hégémonie tyrannique des Indous qu'ils détestent.

Notre Empire colonial français ne souffre pas

heureusement de tels antagonismes ; on ne peut, en effet, comparer la question juive en Algérie à l'hostilité qui sévit entre anti-coreligionnaires dans les possessions britanniques, qu'il s'agisse de la Palestine ou des Indes. Dans la péninsule, en particulier, la tâche des Anglais, responsables du bon ordre et de la paix civile, s'avère singulièrement difficile. Le fanatisme des deux partis indigènes est poussé à son paroxysme ; les adversaires se recherchent dans les rues et dans les soukhs afin de se livrer à des duels acharnés en dehors de la surveillance des policiers. Non seulement l'Indoustan, mais les Etats autonomes sont désolés par ces luttes fratricides.

Sollicitée par l'un et par l'autre parti, la Grande-Bretagne a eu le mérite de faire preuve de la plus louable équité. Si elle a refusé d'amadouer les partisans de Ghandi en leur sacrifiant leurs ennemis héréditaires, elle n'a fait qu'une légère concession au parti musulman, sous la forme du régime séparé pour la province du Nord-Ouest ; les questions du mode de représentation et du statut des autres régions devront faire l'objet de pourparlers directs entre les indigènes. Loin de favoriser les 70 millions de sujets qui font acte de loyalisme à son égard, loin de chercher à « diviser pour régner », l'Angleterre a soigneusement évité de prendre parti dans la querelle ; elle a observé une impartialité qui l'honore.

Lieutenant-Colonel G. BESNARD.

FRANCE ET SIAM ⁽¹⁾

- II. — *Les premiers rapports avec l'Europe. — Une ambassade du Roi Soleil au pays de l'Éléphant Blanc. — Un beau jour sans lendemain. — La France en Asie — Annam et Siam. — Le protectorat français sur le Cambodge. — L'ère des difficultés : l'affaire Groscurin ; les hostilités et l'accord de 1893. — La frontière du Mékong. — Angkor à la France. — L'amitié franco-siamoise. — Le Siam et la Guerre. — Le traité de 1925. — Conclusion.*

Pendant de longs siècles, le Siam a poursuivi ses destins en ignorant tout des Puissances d'Occident. Les « Farangs » (2) d'Europe sont trop loin pour qu'il soit question d'eux sur les bords de la Mè Nam. Mais les progrès de la navigation vont changer la face des choses. Depuis que, pour la première fois, Vasco de Gama, doublant

(1) *Suite et fin.* Voir le numéro précédent de l'Asie française, p. 200-204.

(2) *Farang* : étranger. Peut-être ce vocable est-il une corruption du mot « Franc », employé, comme il l'a été de tous temps en Orient, pour désigner non pas seulement les Français, mais en général les ressortissants des pays de Chrétienté.

en 1497 le Cap des Tempêtes, s'est aventuré sur la mer des Indes, les regards se sont portés sur la lointaine Asie et vers le pays de Cathay (1). Les Portugais qui, sous Albuquerque, se sont, en 1550, emparés de Malacca, trafiquent avec le Siam et, sous le roi Pra Boran Raxa, prennent à la Cour d'Ayuthia une influence dont le règne suivant, qui est celui de Pra Nareth, les dépouille au profit de leurs rivaux les Hollandais. Puis c'est au tour du pavillon britannique de se montrer, en 1613, sur les bords de la Mè Nam. Enfin, l'établissement français aux Indes nous a rendus voisins du royaume thaï. Toutefois là comme en d'autres pays, les missionnaires seront les précurseurs. Plusieurs d'entre eux, conduits par Mgr de la Motte-Lambert, évêque de Berythe, après un voyage de trois années à travers la Syrie, la Perse, le Bengale et la péninsule malaise, arrivent le 22 août 1662 à Ayuthia, où



Cliché M. Moncharville.

AYUTHIA : L'ÉTANG AUX LOTUS (2)

ils fondent un premier établissement. Ils sont rejoints, deux ans plus tard, par Mgr Pallu, évêque d'Héliopolis, qui, parti de Marseille le 27 janvier 1662 avec six prêtres, débarquit au Siam le 27 janvier 1664. L'année suivante, les deux missionnaires étaient reçus en audience solennelle par le roi Pra Naraï, qui les traitait avec bienveillance et leur concédait un terrain pour s'y établir. En 1671, la faveur royale leur permettait de fonder une deuxième mission dans le nord, à Pitsanouloke.

A l'instigation de son premier ministre, le Vénitien Constantin Faucon, Pra Naraï favorisait les étrangers ; le premier traité, conclu en 1664 avec la Compagnie des Indes Néerlandaises, porte sa signature. S'il faut en croire un historiographe, « tous les étrangers étaient reçus par lui avec bonté, jouissaient de sa protection et affluaient de toutes parts dans son royaume. Ses ports étaient remplis de vaisseaux de toutes les parties du monde. On entendait parler tant de langues, on voyait tant de différentes nations

dans sa capitale, qu'il semblait qu'elle fût la ville de tous les peuples et le centre du commerce (1) ». Le monarque fut très flatté quand Mgr d'Héliopolis, revenant au Siam en 1673, lui remit une lettre de Louis XIV adressée à son « très cher et très bon ami ». Aussi résolut-il de répondre par l'envoi d'une ambassade, qui s'embarqua la veille de Noël 1680 à bord d'un vaisseau de la Compagnie des Indes, chargé de présents consistant en « deux jeunes éléphants, deux petits rhinocéros, du musc, du bois de Calambac et beaucoup d'autres choses très rares et très estimées (2) ». Le navire dut périr en mer, car l'on n'eut jamais de ses nouvelles. Plus heureuse, une seconde ambassade arriva sans encombre à Versailles, où elle fut reçue « avec honneur » par le roi.

Celui-ci ne voulut pas être en reste de bons procédés. Le 3 mars 1685 partaient de Brest deux navires : un vaisseau de haut bord, *l'Oiseau*, et une frégate, la *Maline*, qui, après une navigation de cinq mois, débarquaient au Siam deux ambassadeurs de Sa Majesté Très Chrétienne : le chevalier de Chaumont et l'abbé de Choisy. L'accueil qu'ils trouvèrent auprès de Constantin Faucon et de Pra Naraï nous a été conté tant par le chef lui-même de l'ambassade que par un Jésuite, le Père Fachard, qui accompagnait la mission (3), et dont les récits contiennent nombre de détails curieux et piquants. Par le récit du premier, nous savons notamment qu'à son arrivée, « M. Constance » (Constantin Faucon) lui dépêcha, de la part du roi, « onze barques chargées de bœufs, de cochons, de veaux, de canards et d'arak, pour nourrir les équipages des deux navires ». De leur côté, les présents envoyés par S. M. le roi de France à « son très cher ami » consistent en « plusieurs pièces de brocard à fond et fleurs d'or, quatre très beaux tapis, de grandes girandoles d'argent, de très grands miroirs garnis d'or et d'argent, un bassin de cristal garni d'or, plusieurs pendules et plusieurs petits bureaux artistement travaillés, plusieurs fusils et pistolets d'un travail admirable, et beaucoup d'autres ouvrages de France ». Etant allée à Juthia (Ayuthia), l'ambassade est reçue par des mandarins montés sur cinquante ou soixante ballons (embarcation) « dont plusieurs ont jusqu'à quatre-vingts pieds de long et ont jusqu'à cent rameurs. Ils ne rament pas à notre manière, car ils sont assis deux sur chaque banc, l'un d'un côté et l'autre de l'autre, le visage tourné du côté où l'on va, tenant en main une rame d'environ quatre pieds de long, et font force du corps pour ramer », description dont l'exactitude documentaire peut être contrôlée de nos jours, lors des fêtes nautiques données chaque

(1) Pallegoix, *Description du royaume de Siam*, Tome II, p. 123.

(2) *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont*, Paris, 1687.

(3) *Voyage de Siam des Pères Jésuites envoyés par le Roy aux Indes et à la Chine*, Amsterdam, 1687.

(1) La Chine.

(2) Les deux vues qui accompagnent cet article sont relatives à cette localité d'Ayuthia, dont les ruines permettent d'évoquer la splendeur au temps où nos compatriotes la virent dans tout son éclat.

année sur la Mè Nam pour la solennité du Tot-katin.

Le jour de l'audience royale, en entrant dans la première cour du palais, les Français trouvent « environ deux mille soldats assis sur leur derrière, la crosse de leurs mousquets à terre tout droits, rangés en droite ligne à six de hauteur...; sur la gauche étaient des éléphants armés en guerre ». L'accueil fait par Pra Naraï fut empreint de la plus haute bienveillance et alla jusqu'à dispenser les étrangers d'un protocole jusqu'alors inflexible. Il écouta avec faveur la harangue que lui adressa le chevalier de Chaumont, notamment pour l'exhorter à se convertir à la religion chrétienne. Si les efforts de l'ambassadeur échouèrent sur ce point, pour lequel cependant il avait reçu des instructions spéciales, par contre il obtenait la conclusion d'un traité (1) qui, signé à Louvô (Lopbouri) le 10 décembre 1685, accordait d'importants privilèges aux missionnaires français. Il se réembarqua peu de jours après, emmenant à son bord des ambassadeurs siamois, porteurs d'une lettre autographe de leur souverain et de riches présents à l'adresse du roi de France. La réception des Siamois à Versailles, commémorée par les peintres de l'époque, fut suivie, à la demande de la Cour d'Ayuthia, par l'envoi au Siam d'une nouvelle ambassade française, sous M. de Laloubère pour les affaires du Roi et M. Céberet pour celles de la Compagnie des Indes.

Une escadre de cinq vaisseaux transportait, en outre de l'abbé de Lionne et de plusieurs missionnaires, un régiment à douze compagnies commandé par M. Desfarges (ou des Farges), maréchal de camp; l'envoi de cette force avait été sollicité par les ministres de Pra Naraï, avec promesse que toutes mesures seraient prises pour sa sûreté. L'expédition arrivait dans les eaux siamoises au début d'octobre 1687. L'accueil fait aux nouveaux visiteurs ne le céda en rien à celui de leurs prédécesseurs. M. Desfarges se voyait nommé général en chef de l'armée siamoise; les troupes françaises prenaient garnison tant à Bangkok qu'à Merguy. Enfin un nouveau traité, signé la même année, accordait à la France des avantages d'ordre non plus seulement spirituel, mais commercial. L'établissement français au Siam s'annonçait sous les plus heureux auspices.

Il ne devait pas être de longue durée. Un vent de tempête avait soufflé sur le Siam. Une révolution, fomentée, nous l'avons vu, par un fonctionnaire du palais, du nom de Pra Pet Raxa, dit Pit-racha, coûta au monarque son trône, et la vie

au premier ministre qui, malgré les efforts de nos compatriotes pour le sauver, fut massacré avec des raffinements de cruauté. La populace, ameu-



Cliché M. Moncharville.

AYUTHIA : LE GRAND BOUDDHA

tée par les conjurés et par les prêtres bouddhistes gagnés à leur cause, se déchaîna contre les étrangers, notamment contre les missionnaires qui eurent à subir les pires traitements. Assiégées dans Bangkok et dans Merguy, les garnisons françaises eurent grand-peine à se dégager et à mettre à la voile pour gagner Pondichéry, où elles eurent la chance d'arriver saines et sauvées. Tel fut le triste soir d'un beau jour sans lendemain.

Après que le funeste traité de Paris du 10 février 1763 nous eût coûté notre riche domaine des Indes avec celui du Canada, notre pays, dans la première partie du siècle dernier, reprit pied sur les rivages d'Asie, et la constitution de l'Indochine française ne tarda pas à compenser l'empire indoustani qu'il avait perdu. Le Siam ne demeura pas entièrement étranger à ces événements.

(1) Voici les dispositions des cinq articles de ce traité :

- 1° Permission donnée aux missionnaires de prêcher l'Évangile, et aux Siamois d'embrasser le Christianisme;
- 2° Droit pour les missionnaires d'enseigner dans leurs couvents et leurs habitations;
- 3° Exemption, pour les Siamois convertis, de tout service les dimanches et jours de fête;
- 4° Exemption de tout service pour les chrétiens âgés et infirmes;
- 5° Établissement d'une juridiction spéciale et gratuite à l'égard des convertis.

Lorsqu'en effet l'Empereur d'Annam, Duc Tong, fut tué en 1777, au cours de la révolte des Tay Son, son neveu, Nguyen Anh, prétendit lui succéder et, pour commencer, dut se réfugier à Bangkok. Là, il lia connaissance avec un missionnaire français, Mgr Pigneau de Behaine, évêque *in partibus* d'Adran, qu'il sut gagner à sa cause, si bien que le prélat allait intercéder en sa faveur, d'abord à Pondichéry, puis à Versailles. Il revenait, en 1787, avec un traité qui, en échange de la cession de Tourane, et de l'île de Poulo-Condore, promettait à son protégé aide et assistance pour conquérir le pouvoir. Le traité ne fut pas exécuté ; mais, lorsque Nguyen Anh fut monté sur le trône de l'Annam, où il régna glorieusement sous le nom de Gia-Long, il n'oublia pas son bienfaiteur qui, au reste, l'avait secondé par les armes, et, durant son règne, l'influence française fut puissante à la cour de Hué. Il n'en demeura, malheureusement, pas de même sous ses successeurs, et les persécutions ordonnées par les empereurs Minh-Mang et Tu-Duc motivèrent notre intervention, prélude de notre installation en Extrême-Orient.

Cependant, à la veille de conquérir la Cochinchine, la France avait signé avec le Siam, le 15 août 1856, un premier traité d'amitié, de commerce et de navigation, qui établissait et définissait les relations consulaires, commerciales et juridictionnelles entre les deux pays (1). Sur ces entrefaites, le roi du Cambodge Ang Douang mourait en 1859, et son fils, le prince Neac Ang Chrelang, un moment évincé par son frère cadet Sivata, qui l'avait contraint de se réfugier à Bangkok, était, grâce à l'appui du Siam, couronné en 1861, à Ou-Dong, sous le nom de Norodom I. L'amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine, avait installé près de Pnom-Penh une base navale, sous le commandement du capitaine de frégate Doudart de Lagrée, le futur explorateur de la vallée du Mé-Kong. Celui-ci châtiait Norodom, lequel, ayant besoin de l'appui de la France contre les entreprises de divers prétendants au trône, signait à Ou-Dong, le 11 août 1863, le traité qui, ratifié le 14 avril de l'année suivante, plaçait ses États sous le protectorat français.

Or, l'encre du traité était à peine sèche, que Norodom concluait avec Bangkok, le 1^{er} décembre de la même année, un accord secret qui réservait les droits du Siam à la suzeraineté sur le Cambodge, à la possession des provinces de Battambang et d'Angkor et du Laos jusqu'au Grand Fleuve ; puis, à la suite de dissensions familiales, il se réfugiait au Siam. La France, ainsi jouée, protestait véhémentement. A la suite

d'une ambassade siamoise à la Cour des Tuileries, un accord, conclu le 15 juillet 1867, annulait la convention en litige et reconnaissait officiellement le protectorat français sur le Cambodge. Mais, par une négligence qui serait inconcevable s'il ne fallait l'attribuer à une ignorance géographique, nous laissons entre les mains du Siam les provinces de Battambang et d'Angkor, qui de tout temps avaient fait partie intégrante du territoire cambodgien (1).

Cela se passait sous le règne du roi Marghut. Son successeur Chulalongkorn dépêcha à Saïgon, en juillet 1870, une ambassade pour régler notamment certaines difficultés relative à la pêche dans les eaux du Grand Lac (2). D'autres difficultés ne devaient pas tarder à s'élever, plus sérieuses. Le traité de 1867 avait fait de la France et du Siam deux voisins, mais sans tracer nettement les frontières de leurs domaines respectifs. La délimitation du Cambodge, commencée en 1868, demeurée en suspens jusqu'en 1889, avait été définitivement abandonnée en 1890 ; celle du Laos n'avait même pas été amorcée. Pour éviter les frictions, une zone neutre avait été constituée en 1886-1887. Cependant, et bien que l'article 5 du traité s'opposât à tout empiètement des deux côtés, les Siamois, profitant des difficultés que nous avions au Tonkin, avaient occupé militairement les principautés du Mé-Kong dépendant de nos possessions. Des incidents répétés de frontière, dont l'attaque, à Tang Xien Maï, de la maison d'un chef annamite par des réguliers siamois, et l'enlèvement à Houtène de deux Français, MM. Champenois et Esquilat, avaient motivé de notre part, en mars 1893, l'occupation pacifique des localités de Kong et de Stung Chang (3). Puis, le 2 juin de la même année, un inspecteur de la milice cambodgienne, M. Grosgrin, était massacré près de Kam-Môn par des soldats siamois conduits par le commissaire Pra Yot, qui le criblaient de coups de fusils et massacraient les miliciens, dont trois seuls survivants purent aller porter à Kam-Môn le récit du drame. Le gouvernement siamois ayant refusé toute réparation, la flotte française d'Extrême-Orient, sous les ordres de l'amiral Humann, était le 26 juin concentrée à Saïgon, et deux canonnières en bois, l'*Inconstant* et la *Comète*, se présentaient le 13 juillet à la barre de Pak-Nam. Accueillies par le feu des forts et de six navires siamois, elles n'en forçaient pas moins les passes de la Mé Nam et venaient s'emboîser à Bangkok, devant le palais royal. Le mois de juillet se passa en négociations. Les canonnières, emmenant à leur bord le ministre de

(1) Ce traité avait été précédé des accords ci-dessous :

Traité de commerce avec l'Angleterre : du 20 juin 1826, signé à la suite de la mission du capitaine Burney, envoyé par le vice-roi des Indes, lord Amherst : des 18 avril 1855 et 13 mai 1856 ; avec les États-Unis, du 29 mai 1856.

Dans la période de 1858 à 1863 s'échelonnèrent une série d'accords conclus avec le Portugal, la Hollande, la Prusse, la Belgique, l'Italie, la Suède et la Norvège.

(1) Sur ce traité et sur l'erreur commise, cf. A. Klobukowski : *Souvenirs sur Georges Clemenceau* (Revue de Paris, 15 juillet 1931) avec les références aux appréciations du Commandant Doudart de Lagrée.

(2) Le lac Tonlé-Sap, près duquel s'étendent les ruines d'Angkor.

(3) On trouvera le détail de ces événements et de ceux qui suivent dans le récit qui en a été donné par M. A. Pavie dans son ouvrage sur sa mission en Indochine, aux tomes II (pp. 212 et suivantes) et VII (Voyages), pp. 311 et suivantes.

France, M. Auguste Pavie, se retirèrent (25 juillet) au mouillage de l'île de Koh Si Chang, où elles étaient rejointes par l'escadre, qui établissait le blocus du fleuve. Finalement, un ultimatum, remis le 30 juillet, ayant été accepté sans réserves, M. Pavie réintérait son poste, et M. Le Myre de Villers, envoyé comme plénipotentiaire, signait le 3 octobre le traité qui nous donnait satisfaction sur tous les points. Il nous cédait notamment la rive gauche du Mé-Kong, qui devenait la frontière entre le Siam et le Cambodge, et interdisait au gouvernement siamois d'établir aucun poste fortifié ou établissement militaire sur la rive droite dans un rayon de vingt-cinq kilomètres. Une convention annexe stipulait le maintien des troupes françaises à Chantaboun jusqu'à complète exécution du traité, ainsi que le châtiement des auteurs des attentats de Tang Xien Maï et de Kam Môn. En vertu de cette dernière clause, le meurtrier de M. Groscurin, Pra Yot, fut traduit devant les tribunaux siamois, qui l'acquittèrent purement et simplement. Sur notre demande, l'affaire fut portée devant un tribunal mixte, et l'accusé, reconnu coupable, fut condamné, le 13 juin 1894, à vingt ans d'emprisonnement avec travail forcé. Il devait être grâcié quatre ans plus tard, du consentement des autorités françaises.

Cependant, les événements de 1893 avaient porté ombrage à l'Angleterre qui, voisine du Siam par la Birmanie, et déçue peut-être dans ses visées d'annexion ou de protectorat, entendait du moins ne pas laisser une autre puissance s'installer à sa place. Il s'ensuivit une période de tension qui, sans aller aussi loin que celle de Fachoda cinq années plus tard, ne laissa pas que d'être aiguë. Les négociations engagées aboutirent à la signature, le 1^{er} décembre 1893, d'un protocole qui prévoyait la constitution d'une zone neutre entre les possessions françaises et les possessions anglaises sur le Haut Mékong. Cette zone demeura à l'état de projet, et le protocole de 1893 fut remplacé par un nouveau traité, conclu à Londres le 15 janvier 1896, par lequel les Puissances signataires se portaient mutuellement garantes de l'indépendance de la vallée de la Mè-Nam, c'est-à-dire, en fait, de la majeure partie du Siam. Un second traité, conclu le 8 avril 1904, devait déterminer les zones d'influence respective. L'Angleterre avait donc reçu satisfaction.

Cependant, entre la France et le Siam réconciliés, les relations s'établissaient sur un terrain cordial. Une ambassade siamoise envoyée à Saïgon fut des mieux reçues par notre nouveau résident général en Indochine, M. Paul Doumer ; celui-ci, le mois suivant, faisait visite à Bangkok, où il était l'hôte du roi Chulalongkorn. Ces échanges de politesses furent le prélude d'une nouvelle convention, conclue le 7 octobre 1901, prévoyant l'évacuation de Chantaboun et l'abolition de la zone neutre créée le long de la fron-

tière cambodgienne. Cet accord, n'ayant pas été ratifié, fut remplacé le 13 février 1904 par un traité qui, complétant celui de 1893, précisait la frontière cambodgienne et cédait à la France les territoires de l'Etat de Luang-Prabang situés sur la rive droite du Mé-Kong. Ces territoires constituent le Laos français. Le Siam conservait la ville de Chantaboun que, toutefois, nos troupes n'évacuèrent qu'en janvier de l'année suivante. L'établissement d'une voie ferrée entre Battambang et Pnom-Penh devait être facilité par les deux gouvernements. Enfin, des garanties juridictionnelles, sur lesquelles nous aurons à revenir dans un autre chapitre, étaient instituées en faveur des Français et ressortissants français : notamment il était institué à Bangkok une Cour dite « des causes étrangères ».

L'article 3 du traité prévoyait la constitution de Commissions mixtes en vue de procéder à la délimitation de la frontière franco-siamoise. Les travaux de ces commissaires durèrent deux années. Enfin, le 23 mars 1907, la France et le Siam, « désireux d'une part d'assurer le règlement final de toutes les questions relatives aux frontières communes de l'Indochine et du Siam, ... désireux d'autre part de faciliter les relations entre les deux pays par l'introduction progressive d'un système uniforme de juridiction et par l'extension des droits des ressortissants français établis au Siam », signaient à Bangkok un nouveau traité qui, liquidant la question territoriale, attribuait à la France, contre cession par elle des territoires de Dan Saï et de Kratt, les provinces de Battambang, de Siem Reap et de Sisophon. L'erreur de 1867 était réparée, et la France voyait rentrer dans son patrimoine le joyau architectural constitué par les ruines d'Angkor. Cinq fois pillée, cinq fois détruite, la vieille cité khmère allait enfin revoir la lumière du jour (1). Par ailleurs, nous renoncions au privilège de juridiction dont bénéficiaient nos protégés asiatiques, justiciables désormais des tribunaux siamois.

Notons en passant que, à la suite de cet accord, l'Angleterre, dans une pensée sans doute de symétrie, se faisait, le 10 mars 1909, céder par le Siam « tous les droits de suzeraineté, protection et administration » qu'il possédait sur les Etats malais de Kelantan, Trenganou, Kédah, Perlis, voisins de ses possessions de la péninsule, avec les îles adjacentes (2).

Le traité de 1907, conformément à son préam-

(1) Le travail de dégagement des ruines d'Angkor, situées près des bords du lac Tonlé-Sap, a été entrepris par M. Commaillès qui, en ayant été nommé conservateur, a pu en retrouver le plan d'ensemble. Son œuvre a été continuée par M. Henri Marchal, et a permis la reconstitution qui fut une des gloires de l'Exposition de Vincennes. Aujourd'hui, le touriste se rend facilement de Saïgon à Angkor.

On consultera avec fruit sur ce sujet la monographie du Général de Beylié, *Les Ruines d'Angkor* (Paris, Leroux, 1909).
(2) Sous le règne du roi Chulalongkorn, d'autres traités ont été encore signés par le Siam : avec l'Autriche-Hongrie, en 1869 ; avec l'Espagne, en 1870 ; avec l'Angleterre, en 1883 ; avec l'Allemagne, en 1884 ; avec le Japon, en 1898 ; avec la Russie, en 1889 ; avec le Danemark et avec l'Italie, en 1905.

bule, a clos l'ère des difficultés entre la France et le Siam. Les questions irritantes nées d'une mauvaise frontière ayant été résolues, les relations n'ont plus cessé d'être amicales entre les deux pays. Jusqu'aux premières années de ce siècle, l'influence britannique était prédominante à la Cour de Bangkok ; les princes siamois recevaient l'éducation en Angleterre, au Collège d'Eton, puis dans les Universités d'Oxford et de Cambridge ; l'anglais était la seule langue européenne que les officiels voulussent comprendre et parler. Cet exclusivisme a disparu et les Français ont été appelés à coopérer à l'œuvre de rénovation du Siam, auquel ils ont fourni des médecins, des ingénieurs et des juges. Le jour où le roi Chulalongkorn voulut donner à ses sujets une législation nouvelle, il a fait appel à une Commission composée de juristes français (1), et l'on ne saurait oublier que ce sont les travaux de cette Commission qui, par les garanties données aux Puissances étrangères, ont permis à celles-ci — nous l'allons voir — de faire droit aux revendications du Siam tendant à soumettre leurs ressortissants à la juridiction des tribunaux siamois. Après une éclipse assez longue, l'influence française a repris sur les bords de la Mè-Nam la place à laquelle elle avait droit. Un des amis de la France à Bangkok est le prince Damrong, frère du feu roi Chulalongkorn ; ce personnage, érudit et très versé en matière d'archéologie, d'art et notamment de musique, est président d'honneur de l'Alliance française au Siam. Et nous avons le droit de nous souvenir que le souverain actuel a passé plusieurs années à Paris, où il a conquis le brevet de notre Ecole de guerre.

Cependant les événements de 1914-1918 — nous devons revenir un peu en arrière — n'ont pas été sans créer une situation nouvelle. Entré en guerre au côté des Alliés, le Siam, après la victoire commune, a cherché, fort légitimement, à tirer profit des événements et à réaliser ses aspirations. Celles-ci tendent à recouvrer la plénitude de sa souveraineté en s'affranchissant des servitudes que lui avaient imposées les traités avec l'Europe, en matière fiscale et sur le terrain judiciaire. Autonomie douanière, autonomie juridictionnelle : telle fut la double demande que ses délégués présentèrent aux négociateurs du traité de paix. Ils se virent opposer une fin de non-recevoir : des questions d'ordre particulier

(1) Cette commission, constituée en 1908 sous la présidence d'un diplomate, M. Padoux, comprenait encore un magistrat, M. Guvon, qui en est le président actuel ; un professeur de droit, M. Moncharville et l'auteur de ces lignes : M. Ch. l'Évesque en était le Secrétaire.

Les travaux, qui durent encore, comprennent : un Code civil et commercial, dont le Livre IV, qui traite de la Propriété, est entré en vigueur le 1^{er} avril 1932 ; un Code Pénal ; un Code de procédure civile et un Code de procédure criminelle. Ces divers codes, inspirés des législations modernes, notamment, pour le Code civil, du Code fédéral suisse et du Code japonais, tendent avant tout à fournir des règles de droit simples, pratiques et d'une application facile.

ne pouvaient rentrer dans le cadre d'un traité général. Changeant alors de tactique, le Siam se rabattit sur la solution d'accords séparés passés avec les diverses Puissances (1). Spécialement, les négociations avec la France aboutirent à la signature, le 14 février 1925, d'un traité « d'amitié, de commerce et de navigation », destiné à remplacer celui du 15 août 1856, et qui satisfait aux revendications siamoises sur les points essentiels.

Aux termes de cette convention et des deux protocoles qui la complètent, la France reconnaît en principe l'autonomie du Siam en matière douanière et en matière fiscale. Elle renonce, sur ce dernier terrain, à l'immunité dont bénéficiaient encore les citoyens français, le traité de 1907 ne l'ayant levée qu'à l'égard des sujets et protégés asiatiques de la France ; il est par ailleurs entendu que le régime applicable sera le même que celui des nationaux siamois. En matière douanière, le Siam est libéré des entraves du traité de 1856, qui limitait à 3 0/0 le taux des droits à l'importation ; toutefois, cette clause ne jouera que lorsque la même concession aura été octroyée au Siam par les autres Puissances. Dans le domaine judiciaire, la France, renonçant au privilège d'extraterritorialité, consent à la suppression des tribunaux consulaires : les citoyens français sont donc enlevés à leur juridiction, pour devenir justiciables des Cours internationales, jusqu'au jour où les nouveaux Codes entreront en 1907 ne l'ayant levée qu'à l'égard des sujets et protégés asiatiques tomberont sous la juridiction des tribunaux siamois sans restriction, cette juridiction ne s'appliquera aux citoyens français que sous réserve du droit conféré, pour une durée de cinq ans, à nos agents diplomatiques et consulaires, d'évoquer le litige « toutes les fois qu'ils le jugeront opportun dans l'intérêt de la justice » — solution qui concilie les systèmes adoptés par l'Angleterre en 1909 et par les Etats-Unis en 1920.

En échange de ces concessions, le traité reconnaît aux Français établis au Siam le droit, déjà dévolu à leurs concurrents anglais et danois, de posséder des immeubles dans toute l'étendue du royaume, et non plus seulement à Bangkok et dans sa banlieue, comme sous l'empire du traité de 1856.

Toutes les dispositions ci-dessus se retrouvent plus ou moins dans les autres traités signés par le Siam en vue des mêmes objets (2). Il en est d'au-

(1) Notons toutefois que, par l'article 125 du traité de Versailles, l'Allemagne a reconnu comme caducs tous les traités passés par elle avec le Siam et renoncé à tout droit de juridiction consulaire au Siam.

(2) Ces traités sont les suivants :

Traité de Washington avec les Etats-Unis, 16 décembre 1920. — Arrangement économique de Berlin avec l'Allemagne, 28 février 1924. — Traité de commerce et de navigation de Bangkok avec le Japon, 10 mars 1924. — Traité d'amitié, de commerce et de navigation de La Haye avec les Pays-Bas, 8 juin 1925. — Traité de Londres avec l'Angleterre, pour la révision des traités et accords mutuels, etc., 14 juillet 1925. — Traité de commerce et de navigation de Londres avec l'Angleterre, 14 juillet 1925. — Traité d'amitié, de commerce et de navigation de Lisbonne avec le Portugal, 14 août 1925. — Même traité, de Copenhague, avec le Danemark, 1^{er} sep.

tres qui découlent de la mitoyenneté entre les deux contractants et de la nécessité d'assurer la continuation des rapports de bon voisinage. C'est pourquoi les articles 2 et 27 du traité stipulent le maintien des frontières entre le Siam et l'Indochine française avec la démilitarisation de la zone adjacente ; il est entendu en outre que tous les différends susceptibles de s'élever à ce propos entre les deux pays seront réglés par voie d'arbitrage ou bien soumis à la Cour Internationale de La Haye (1).

Telles sont les dispositions essentielles d'un traité qui a donné satisfaction aux justes desirs d'un peuple qui, par son application à entrer dans les voies du progrès, avait su les mériter. Notamment, son organisation judiciaire nouvelle, la refonte de ses lois ont permis à la France, comme aux autres Puissances étrangères, de renoncer sans inconvénients à un privilège de juridiction inutile et désuet. Nous n'en saurions dire autant d'autres peuples turbulents qui réclament la même abolition, mais sans être à même d'offrir en échange les sûretés et les garanties équivalentes.

*
**

Si maintenant nous voulons donner à ce chapitre une conclusion, nous devons remarquer en premier lieu que, si le Siam, à l'origine simple conglomérat de tribus, en est arrivé à former un Etat homogène et policé, il le doit d'abord à lui-même, aux qualités de sa race et à la prudence de ses princes. Sobre et pacifique, hospitalier et tolérant à l'égard de l'étranger, exempt de fanatisme religieux, le Siamois ne s'est point lancé dans une politique d'aventures qui lui eût été contraire. Cela explique en partie pourquoi, tandis que ses cousins d'Asie — le Birman, le Cambodgien, l'Annamite — tombaient successivement sous la tutelle étrangère, seul le royaume de l'Eléphant Blanc demeurait maître de ses destinées. Mais à ce sort unique il est encore une

tembre 1925. — Même traité, de Rome, avec l'Italie, 9 mai 1926. — Même traité, de Bangkok, avec l'Union économique franco-luxembourgeoise, 13 juillet 1926. — Même traité, d'Oslo, avec la Norvège, 19 décembre 1926.

Chacun de ces accords est assorti d'un protocole concernant la juridiction applicable au Siam aux ressortissants de la Puissance contractante.

Ultérieurement, le Siam a conclu : le 7 avril 1928, à Bangkok, un traité d'amitié, de commerce et de navigation avec l'Allemagne ; le 27 octobre 1928, à La Haye, un traité de règlement judiciaire avec les Pays-Bas.

Un échange de notes, les 17 juillet 1927, 7 février, 18 et 21 août 1928, avec la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, a eu pour but de réglementer la navigation sur le Mékong.

(1) L'article 26 du traité de 1925 prévoyait l'élaboration d'une convention spéciale devant régler les rapports entre l'Indochine française et le Siam. Les négociations subséquentes, poursuivies à Bangkok et à Hanoï en juin et juillet 1925, ont eu pour conclusion la convention conclue à Bangkok le 25 août 1926, convention qui, d'après l'exposé des motifs, « est, par son esprit et ses tendances, un accord politique. Elle l'est, d'ailleurs, spécifiquement par ses principales stipulations. Les unes touchent, en effet, au statut territorial et à la frontière militaire des pays limitrophes. Les autres délimitent la frontière constituée entre eux par le Mékong et déterminent en cette région le nouveau régime de ce fleuve ».

Ce traité a été ratifié par la loi du 3 mai 1927.

autre cause, que nous indiquons au début de ces lignes. Le Siam a eu la bonne fortune d'avoir, non pas un voisin, qui sans doute l'eût vite absorbé, mais deux voisins, dont les appétits se sont neutralisés, chacun consentant à refréner sa convoitise au prix d'une renonciation symétrique de son rival. Cette renonciation mutuelle a pris corps dans le traité franco-anglais de 1896, qui a garanti au Siam une indépendance qui n'est point née d'une pensée purement désintéressée.

Le fait d'un Etat qui a su vivre et croître en profitant de conditions favorables, qui a su garder sa maîtresse carte, au lieu de brouiller son jeu, comme d'autres l'ont fait, doit le rendre sympathique et lui faire souhaiter, à la manière chinoise, « dix mille années d'existence et de prospérité ».

P.-Louis RIVIÈRE,

Correspondant de l'Institut.

Un nouveau rapport sur la situation économique en Chine

Nous avons reçu à la date prévue le rapport présenté à l'assemblée générale de la Chambre de Commerce française de Chine par son nouveau Président, M. J. Donné. Suivant le projet que nous avons formé (voir le Bulletin précédent, p. 204-207), il nous est donc possible de donner sans interruption, après l'étude du rapport sur la situation économique en Chine pour l'année 1930-1931, un exposé du rapport sur l'année commerciale 1931-1932.

*
**

M. Donné commence par une constatation :

Pas une fois, notre Chambre n'a eu à se féliciter sans réserves de la situation politique et économique, telle que la révélait l'exercice écoulé.

Néanmoins des espoirs d'amélioration venaient compenser les raisons d'inquiétude.

L'examen de la situation, que, suivant l'usage, j'ai mission de vous présenter, au nom de notre Comité, ne s'écartera de la tradition qu'en un sens : celui de l'aggravation des difficultés et des problèmes avec lesquels les milieux commerciaux de Changhai se sont trouvés aux prises et de l'atténuation plus sensible d'un optimisme qui, pour être de principe, n'en semble pas moins perdre chaque jour de sa consistance.

.....

Crise mondiale, anarchie et guerre civile en Chine, troubles ouvriers, crise sino-japonaise, démoralisation du marché et aussi, hélas ! du commerçant chinois, tel est le bilan d'un exercice au début duquel on entrevoyait, en Chine, les symptômes d'un rétablissement de l'ordre ; sur les marchés extérieurs, une atténuation de la crise ; et où

l'on caressait complaisamment ce rêve: la reprise des affaires et le retour à des conditions normales.

M. Donné se propose de résumer les conditions dans lesquelles le commerce français est placé. Après quoi il déterminera l'attitude à adopter.

Chaque année on se trouve devant la même préoccupation, celle qu'inspire l'état de plus ou moins grande anarchie de ce pays et l'absence d'un gouvernement véritablement stable.

A maintes reprises, dans le passé, nous avons cru devoir insister pour que les traités existant entre la Chine et la France ne fussent pas modifiés. Ce faisant, nous avons toujours hautement spécifié que nous n'entendions pas faire une opposition « de principe » à des demandes qui peuvent apparaître légitimes au point de vue théorique, mais qu'à notre avis, il était prématuré et inopportun, peut-être même dangereux, d'y donner actuellement satisfaction, parce que toutes promesses d'un fonctionnement satisfaisant d'organisations nouvelles (et n'existant pour la plupart que sur le papier) étaient illusoires et ne pourraient être tenues dans les conditions présentes.

Les événements de 1931-1932 ne font que confirmer cette opinion.

La crise de Mandchourie a déchaîné dans tout le pays une agitation populaire dont la manifestation la plus sérieuse a pris la forme d'un boycottage des produits japonais et des personnes japonaises elles-mêmes. Le déclenchement des hostilités entre Chinois et Japonais a fait subir au port des pertes matérielles considérables. La sécurité de ses résidents a été menacée « comme jamais, dans l'histoire de Changhai, elle ne l'avait été ».

Ce fut une crise. Une crise est passagère. Il existe une menace permanente, celle qui est constituée par la présence, dans de nombreuses provinces, de troupes de bandits.

Certaines sont à tendances nettement bolchevistes, pillent les villes et les villages dont elles peuvent s'emparer et massacrent les populations. D'autres, tout en ne reculant pas à l'occasion devant l'incendie ou le meurtre, recherchent les profits possibles de ces opérations et emmènent des otages, de préférence étrangers, dont elles négocient ensuite la libération contre la remise d'un nombre appréciable de dollars d'une part, et une quantité d'objets utiles ou agréables, allant de fusils et cartouches à phonographes.

Les protestations formulées par les puissances étrangères deviennent de plus en plus platoniques, remarque M. Donné.

Quant aux troupes gouvernementales de répression, une circonstance les arrête toujours au moment où elles sont sur le point de vaincre.

Il n'y eut pas cette année de guerres civiles (entre clans gouvernementaux). Les hostilités étaient à la veille d'éclater entre Canton et Nankin quand se produisirent les événements de Mandchourie, puis ceux de Changhai. Les partis antagonistes conclurent un accord. Mais cette entente est bien précaire. Maints incidents ont été le signe de luttes intestines. Des agitateurs professionnels exploitent ces dissensions. Ils interviennent même dans la vie des concessions

dont ils paralysent les grands services publics. La grève des services postaux de Changhai en a été un exemple caractéristique. Il faut constater que le Gouvernement chinois n'a pas été en mesure d'assurer la bonne exécution des engagements pris quant au fonctionnement des services postaux qui, depuis dix ans, donnent lieu à des critiques de plus en plus nombreuses.

Cette constatation, nous avons dû la faire dans plus d'un domaine et c'est elle qui nous conduit à envisager avec appréhension l'abandon éventuel de certains des droits que nous tenons des traités, — droits qui sont d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, compensés par des restrictions aux droits de propriété, de circulation et autres que les divers pays reconnaissent généralement aux nationaux étrangers et que la France a toujours reconnus aux Chinois qui résident sur son sol.

Nous demandons justice ! Nous demandons le respect des traités ! Telles étaient les sentences inscrites en plusieurs langues sur des affiches placardées contre les volets clos des boutiques, des ateliers, lors du passage de la Commission d'enquête de la Société des Nations.

Le « respect des traités » ainsi réclamé par les Chinois doit s'entendre « le respect des clauses des traités qui leur sont présentement favorables ». C'est une nuance qui a sa valeur. Elle révèle toute une mentalité que nous retrouvons trop fréquemment, non pas seulement dans les questions d'ordre diplomatique, mais aussi dans l'interprétation des contrats et des engagements commerciaux et qui est à la base de la plupart des difficultés auxquelles nous avons à faire face.

L'année 1931 a vu s'organiser les deux cours de district qui ont remplacé, d'un côté, la Cour mixte française, de l'autre, la Cour mixte internationale.

Remarquons en passant que ces organisations nouvelles constituaient des dérogations importantes aux traités, en ce qui concerne l'administration de la justice pour les litiges entre Chinois et étrangers, et que, par conséquent, elles donnaient un témoignage éclatant et indiscutable du désir des Puissances de faire confiance au Gouvernement chinois et de contribuer à la réalisation de ses projets.

Il ne faut point se dissimuler que les résultats ont été déplorables.

On se plaint notamment du manque d'indépendance des magistrats et de l'influence exagérée qu'exercent sur eux les milieux politiques.

Menaces de plus en plus fréquentes contre la sécurité de nos personnes et de nos biens, incertitude du statut des étrangers, impossibilité grandissante d'obtenir les garanties nécessaires au libre exercice du commerce: telles sont les causes principales qui ont récemment déterminé une importante fraction des résidents étrangers à entreprendre un examen préalable des questions qui pourraient être discutées par une conférence dite de « la Table Ronde » ayant parmi ses buts celui, notamment, d'examiner les mesures propres à garantir à l'avenir, contre tout danger, la sécurité des Concessions étrangères et de leurs résidents.

Ces critiques n'empêchent nullement M. Donné d'apprécier « les très grandes qualités de nos amis Chinois ».

Nous estimons que si quelques hommes occupant une

place de premier rang dans le monde économique et jouissant de la confiance de leurs pairs se réunissaient pour étudier la situation et pour envisager, en parfaite bonne volonté et en plaçant en premier lieu l'intérêt général, les mesures propres à assurer par une heureuse collaboration de tous, les conditions favorables à une vie économique normale, la tâche ne serait nullement impossible et Changhaï notamment pourrait prendre rapidement un développement surprenant, pour le plus grand bien de la Chine tout entière.

Mais il faut déplorer l'élimination graduelle des étrangers des grandes entreprises ou administrations chinoises.

Dans l'intéressant rapport annuel de M Chang-Kia-gnau, directeur de la Banque de Chine, celui-ci termine en disant : « Nous devons, en Chine, abandonner les idées vieilles et surannées. » La première à abandonner serait celle qui considère comme du patriotisme cette xénophobie dont on nourrit, dès l'école, le cerveau des enfants et qu'on s'efforce d'exciter en toutes occasions.

Un autre sujet d'inquiétude est la situation financière du gouvernement chinois. Le total des dépenses est de 867 millions de dollars. Total peu élevé, étant donné le chiffre de la population. Mais ce qui rend la situation critique, c'est l'insuffisance des rentrées. En dehors des services des Douanes et Régies, devant fournir, suivant les prévisions, 540 millions de dollars, les sources de revenus représentent peu de chose. Car Nankin ne reçoit des taxes que de trois ou quatre provinces. Aussi les dépenses doivent-elles de plus en plus être couvertes par l'émission d'emprunts à courts termes.

M. Donné aborde ensuite l'examen de la situation économique.

Le marché chinois devait subir l'influence de la crise mondiale. Toutefois ce pays semble avoir été moins touché que beaucoup d'autres.

Cela tient probablement à ce que, pour la Chine, le commerce extérieur est d'une importance relativement faible, que le pays vit davantage sur lui-même, et qu'à Changhaï, par exemple, une très grande partie de l'activité du port est due aux mouvements de la navigation vers l'intérieur et non pas seulement aux allées et venues des grands vapeurs d'océan. Il est à noter à ce point de vue que Changhaï viendrait en tête de liste de tous les ports du monde pour la petite navigation.

Il faut noter aussi que les maisons de commerce étrangères étaient armées pour la lutte contre la mauvaise fortune, ayant eu depuis de nombreuses années à faire face à de grosses difficultés.

Malgré les apparences, Chinois et étrangers ont été touchés par la crise mondiale autant que par les catastrophes locales. Les inondations du moyen Yangtse ont entraîné des pertes importantes.

En ce qui concerne Changhaï plus particulièrement, les répercussions de la crise sino-japonaise se sont fait durement sentir : arrêt complet des affaires pendant quelques semaines, destruction de nombreuses usines et boutiques, disparition de marchands, difficultés nombreuses relatives à l'exécution des contrats. Beaucoup de ces dernières ne sont pas encore réglées, telles que l'assurance contre les

risques de guerre, frais occasionnés par le déchargement de marchandises à Hongkong, demandes de délais d'expéditions, etc... Il est regrettable de constater que trop fréquemment, au cours des discussions, certains marchands chinois ou même certaines guildes ont adopté une attitude fâcheuse, essayant d'éluder pour des motifs insoutenables l'exécution des clauses précises des contrats ou l'application des usages commerciaux.

Au nombre des faits qui eurent des conséquences préjudiciables dans le domaine commercial, il faut citer la fermeture, dès le 28 janvier, de toutes les banques chinoises de Changhaï, puis les restrictions de ces mêmes établissements quand le calme fut revenu. Leur refus de régler comptant les chèques tirés sur des comptes créditeurs risquait de détruire toute confiance dans l'organisation bancaire. Cette attitude rendit difficile la reprise des affaires, car les marchands se trouvèrent souvent empêchés de répondre aux demandes de l'intérieur.

M. Donné examine les chiffres des importations et des exportations, chiffres non encore fournis par les rapports et statistiques des Douanes.

Au total, pendant 1931, la valeur nette des importations en Chine s'est élevée à Hk. Tls. 1.427.576.380, en augmentation de 8,5 %, tandis que celle des exportations n'a atteint que Hk. Tls. 887.450.938, en diminution de 0,8 %. Le fait le plus frappant est que l'excédent des importations sur les exportations a augmenté d'environ 30 % et a atteint le chiffre record pour la Chine de Hk. Tls. 540 millions 125.442 (environ 4.800 millions de francs).

Cette balance déficitaire serait compensée en partie par les remises des Chinois émigrés à l'étranger, évaluées à 140 millions de taëls et celles des étrangers (missionnaires, touristes, capitalistes, gouvernements) évaluées à 200 millions de taëls. Le solde à couvrir de 200 millions pourrait l'être par le développement des exportations si la reprise du service ferroviaire permettait l'écoulement des marchandises.

Le total des importations étrangères à Changhaï s'est élevé à 833.567.498 taëls contre 679.741.710 en 1930.

Cette augmentation notable est un peu artificielle. Les valeurs sont calculées en monnaie argent ; mais si on effectue la conversion en or, on obtient des chiffres sensiblement égaux à ceux de 1930.

Le mouvement des importations a été caractérisé par des écarts prononcés, comme on n'en avait jamais constaté en Chine. D'un côté, la plus grande activité régna ; de l'autre, un lourd marasme pesa sur les affaires. Ces différences sont attribuées à la multiplicité des facteurs qui réagirent sur le marché et parmi lesquels il faut citer la dépréciation de l'argent, la baisse de la livre, le boycottage anti-japonais.

Notons encore l'application du nouveau tarif douanier. Elle a porté principalement un coup sensible à certains articles français.

Les plus durement touchés ont été les papiers (3.900.000 contre 9.273.000 ; les tissus de soie naturelle et artificielle (8.538.000 fr. contre 14.762.000) ; les lainages (24 millions de francs

contre 35) ; les articles de parfumerie (3.346.000 francs contre 6.078.000) ; les vins et spiritueux (3.792.000 francs contre 7.961.000).

En revanche, des augmentations sont enregistrées à diverses rubriques.

Épis de laine (6 millions 350.000 francs contre 546.000) ; machines motrices à vapeur et autres (9.909.000 fr. contre 2.985.000) ; outils et ouvrages en métaux (12.201.000 contre 4.480.000) ; pièces détachées (3.811.000 contre 2 millions 776.000) ; huiles volatiles, essences et parfums (2 millions 028.000 contre 1.526.000) ; produits pharmaceutiques (6.027.000 contre 4.861.000) ; produits chimiques (6 millions 246.000 contre 5.422.000), etc...

Que l'autorité chinoise applique une taxation prohibitive à certains articles par mesure de protection de produits ou articles nationaux, nous pouvons le regretter, mais c'est une politique logique. Par contre, il est illogique de taxer de façon excessive des articles que la Chine ne produit pas et ne peut pas produire. On en voit déjà les conséquences pour les vins et spiritueux par exemple. Les chiffres d'importation ont diminué de façon considérable ; bien que les droits aient été presque triplés, les recettes douanières n'ont pas augmenté et le résultat le plus clair a été de développer invraisemblablement la contrefaçon.

D'une façon générale :

Pour tous les produits dont les débouchés se trouvent sur les marchés de l'intérieur, l'année dans l'ensemble a été franchement mauvaise et les affaires difficiles. Par contre, les produits destinés au marché de Changhai ont été d'une vente intéressante.

Autre constatation d'ordre général : les quantités de produits manufacturés ont diminué au profit des matières destinées à l'industrie.

Si l'on ne tient pas compte de Hongkong, port de transit, la France en 1931 occupe le dixième rang dans les pays importateurs avec 7 millions 659.000 gold dollars, les Etats-Unis venant en tête avec 110 millions, le Japon avec 100 millions et la Grande-Bretagne avec 42 millions. A noter que l'Australie a passé du treizième rang au sixième.

Quant au marché des exportations, il a été sérieusement atteint.

Les inondations de l'été 1931 ont détruit les récoltes dans huit provinces sur une étendue de 255 millions de « mows ». En dehors des pertes matérielles, des ruines et des misères, la crise mondiale a restreint les débouchés sur les marchés extérieurs.

Au grand dommage de notre commerce, la soie est parmi les articles les plus touchés. Pour la soie grège, la valeur totale des exportations a fléchi de Hk. taëls 109.181.124 à 84.176.809. On signale que 90 0/0 des filatures de soie de la Chine centrale ont fermé.

Nous voyons que, sur la liste des pays exportateurs, la France a figuré en 1931 au sixième rang avec 34.111.338 taëls (en chiffre rond 300 millions de francs). Le Japon vient en tête avec 264.956.000 taëls. Puis ce sont les Etats-Unis : 148.311.000 taëls ; la Grande-Bretagne : 64 millions 525.000.

Il faut mentionner la diminution considérable des importations d'Indochine en Chine : 11.483.013 Hk. taëls en 1931 contre 28.181.664 en 1930. Quant aux exportations de Chine sur

l'Indochine, elles ont également diminué : 2.393.963 contre 3.881.859.

Nous avons souligné le mois dernier, d'après le rapport présenté par M. Dupuy en 1931 à la Chambre de Commerce française de Chine, l'importance du développement de l'industrie indigène. Ce mouvement, note M. Donné, s'est poursuivi. De nombreuses usines ont été établies : articles en caoutchouc, souliers de toile, conserves, engrais, couleurs, encre, produits chimiques, savonneries, tôle galvanisée, appareils pour radio et gramophones.

D'après un relevé établi par le Bureau des Affaires sociales chinois, le nombre total des usines et établissements industriels serait de 1781 pour l'ensemble des deux concessions et du territoire dit « Plus Grand Changhai ». On note 57 filatures de coton employant 131.038 ouvriers, 21 minoteries, 18 usines d'appareillages électriques, 48 usines de caoutchouc, etc.

On remarque encore 5 chantiers de constructions maritimes, 55 ateliers de constructions métalliques, 34 fonderies, plusieurs manufactures de tabac.

Le capital engagé dans ces affaires industrielles est évalué à 700 millions de dollars, dont 200 millions pour les compagnies d'intérêt public (électricité, eau, téléphones, etc.). L'industrie du coton représente 333 millions de dollars.

Sur cette liste, le nombre des entreprises industrielles étrangères est de 175, soit le 10 0/0 du total. Cependant leur capital atteint 500 millions de dollars, soit 70 0/0 du total.

Les exportations de marchandises de Changhai se sont élevées en valeur à 533.986.623, soit 4 milliards 500 millions de francs.

M. Donné s'attache à mettre en relief l'importance de Changhai dans la vie économique de la Chine, et aussi l'importance de l'élément étranger dans le développement matériel de ce vaste territoire.

**

Il conclut son exposé en laissant espérer la possibilité d'une collaboration « loyale et sérieuse » entre Chinois et étrangers. L'optimisme est de principe, remarquait M. Donné au début de son exposé.

Certains éléments troubles et indésirables se sont introduits depuis quelques années sur ce marché. Ils n'ont ni altéré ni dissipé la vieille estime que nous professons pour les commerçants chinois honnêtes ; ceux-ci en ont d'ailleurs souffert comme nous. Et lorsque nous songeons aux qualités réelles et rares dont peut s'enorgueillir la partie saine de cette population laborieuse, nous pouvons, sans faire pour cela preuve d'un optimisme exagéré, envisager l'avenir avec confiance.

Ces lignes marquent une tendance au rapprochement, à la coopération avec ceux des Chinois qui, dans le monde de la production, du commerce, remplissent leur tâche correctement sans prétendre à autre chose.

A. M.

La Marine Marchande Japonaise

La position géographique du Japon, comparable à celle de l'Angleterre, met les questions maritimes au premier plan des préoccupations de ce pays. Toutefois, jusqu'en 1850, l'absolutisme des Shogouns, qui interdisaient tout commerce avec l'étranger, entrava le développement de la marine marchande japonaise; celui-ci n'entre en fait dans sa phase active qu'au début du xx^e siècle.

*
**

I. — Historique. — De 1900 à 1914, le Japon lance chaque année un peu moins de 50.000 tonnes de vaisseaux à vapeur par l'intermédiaire de ses cinq compagnies de constructions navales qui disposent de six chantiers et de dix-sept cales sèches. En 1914, la flotte marchande japonaise est de 1.700.000 tonnes; elle occupe dans le monde le sixième rang et comprend un peu moins de 4 0/0 du tonnage mondial. Avec la guerre, la marine marchande japonaise se développe considérablement: le tonnage lancé passe de 49.000 tonnes en 1915 à 350.000 en 1917, pour atteindre son maximum en 1919 avec 610.000 tonnes, soit 133 vaisseaux. Cette année-là, le Japon occupe pour la première et pour la dernière fois la troisième place dans le lancement mondial: il compte alors 56 compagnies de constructions navales qui disposent de 57 chantiers et de 157 cales sèches. L'année suivante, le tonnage lancé décroît d'un tiers, de deux tiers en 1921 et retombe à 83.000 tonnes en 1922. Mais cette chute n'est pas particulière à la marine japonaise; elle se manifeste partout ailleurs et ne sera enrayée que le jour où les chantiers de constructions navales, suréquipés pour faire face aux besoins de la guerre, se seront adaptés aux conditions nouvelles de l'après-guerre.

Les compagnies de constructions navales japonaises ne baissèrent pas suffisamment leurs prix; aussi, avec 1922, l'industrie navale entre-t-elle dans une période stagnante qui ne se termine qu'à la fin de 1927. Les chantiers sont presque tous à l'abandon et ceux qu'a détruits le grand tremblement de terre de 1923 ne sont pas reconstruits: la relation entre l'offre et la demande est alors de 4 pour 1 contre 1 pour 1 avant la guerre. Mais si le tonnage lancé pendant cette période descend jusqu'à 42.000 tonnes, la marine japonaise continue à s'accroître par suite des importations de vieux bateaux achetés à l'étranger. Les bateaux sont vendus surtout par les compagnies européennes qui ont construit de nouvelles unités plus propres à affronter la concurrence transatlantique et qui, par conséquent, disposent de leurs modèles plus anciens. Le montant de ces importations est, entre 1922 et 1927, d'un million et demi de tonnes, soit

presque égal au tonnage total de la marine marchande japonaise d'avant-guerre, et le résultat de ces achats massifs fut la baisse de qualité de la marine japonaise au point que les bateaux japonais ont été graduellement évincés de la concurrence internationale au fur et à mesure que le trafic se ralentissait.

En 1928, la marine japonaise connaît un nouvel essor qui se prolonge jusqu'à la levée de l'embargo sur l'or en janvier 1930. Cette période de prospérité est due à la facilité du marché de l'argent, aux subventions accordées par l'Etat à certaines lignes, et à l'engouement qui se manifeste pour les vaisseaux à moteur Diesel.

En effet, après la grande crise bancaire de 1927, les banques les plus importantes, renflouées par le Gouvernement, s'efforcèrent d'augmenter leurs dépôts; ceux-ci s'accumulèrent, mais le taux d'intérêt en était si minime que les grandes compagnies de navigation émirent des emprunts à un intérêt assez élevé qu'elles placèrent très facilement.

De plus, le Ministère des Communications, en dehors des sommes accordées par les Gouvernements des Provinces, subventionna certaines lignes pour le transport de la poste dans les conditions suivantes: les vaisseaux affectés au service postal doivent jaugeer plus de 3.000 tonnes brutes, filer au moins 12 nœuds, avoir été construits au Japon et ne pas dépasser 15 ans d'âge. Une prime de 50 sens est accordée par 1.000 milles parcourus à 12 nœuds et pour chaque mille effectué à plus de 12 nœuds, 10 0/0 sont ajoutés aux 50 sens. Ces subventions encouragèrent les compagnies à faire construire des vaisseaux plus rapides et leur permettant par conséquent de lutter avec les compagnies étrangères alors très bien équipées.

Enfin, l'engouement pour les bateaux à moteur Diesel fut le troisième facteur qui vivifia la marine japonaise. Les deux premiers cargos Diesel furent construits en 1926 par la Mitsubishi; leur type fut d'autant plus vite adopté que le droit de douane sur les bateaux importés fut augmenté (d'où, en 1929, des achats ne portant que sur 30.000 tonnes) et que les cargos à moteur, par la place libre qu'ils laissent, conviennent parfaitement aux lignes du Pacifique, lesquelles transportent surtout du bois de charpente. Parmi les 33 navires (jaugeant ensemble 174.800 tonnes) qui étaient en chantier au Japon en novembre 1929, 28 étaient équipés avec des moteurs Diesel.

La levée de l'embargo sur l'or en janvier 1930 eut de fâcheux effets sur la marine marchande japonaise: si les prix du matériel diminuèrent, il n'en fut pas de même des salaires et, en même temps, les commandes se ralentirent. De plus, les cours du fret s'établirent sur la base internationale et furent analogues, ou presque, à ceux des compagnies étrangères. En 1930, le Japon n'a lancé que 150.000 tonnes, chiffre inférieur de 13.000 tonnes à celui de l'année précédente.

Au point de vue des capitaux investis, le capital versé des compagnies de navigation a passé, entre 1919 et 1931, de 200 millions à 217 millions de yen, alors que la dette obligatoire augmentait de 163.500.000 yen, atteignant aujourd'hui 219.500.000 yen. Pour la même période, le capital versé des chantiers navals passait de 88 millions à 131.000 millions de yen, tandis que la dette obligatoire passait de 53 millions à 163 millions de yen. D'où il résulte que, pendant ces douze dernières années, la dette obligatoire des compagnies de navigation s'accroissait de 94 0/0, alors que le capital variait à peine ; le même fait se produisait pour les chantiers navals, dont la dette obligatoire augmentait de 67 0/0, et le capital versé de 33 0/0 seulement.

A l'heure actuelle, la flotte marchande japonaise est la troisième du monde ; elle comprend plus de 3.700 unités jaugeant 4.270.000 tonnes, soit près de 6 0/0 du tonnage mondial. Entre 1914 et 1931, la marine japonaise a plus que doublé, alors que le tonnage mondial n'augmentait que d'un tiers ; enfin, en juillet dernier, 5 0/0 seulement des navires japonais étaient désarmés contre 20 0/0 aux Etats-Unis et 10 0/0 en Grande-Bretagne (1).

*
**

II. — Lignes commerciales. — Il existe au Japon onze compagnies de navigation dont le tonnage respectif dépasse 30.000 tonnes et qui, toutes, ont un trait commun : il n'est pas un de leurs bateaux qui ne quitte ou ne regagne sa base sans passer par la Chine.

Trois de ces compagnies détiennent à elles seules un tiers de la flotte, et chacune a des attributions bien définies.

A. — La Nippon Yusen Kaisha assure le service des grands courriers postaux. Elle a été fondée en 1885 ; son capital actuel est de 106 millions de yen et elle dispose de 137 vapeurs jaugeant 715.000 tonnes ; ceux-ci sont affectés sur les lignes suivantes :

a) *Lignes d'Orient* : ce sont celle de Hongkong-Yokohama à Seattle et Vancouver et celle de Hongkong-Yokohama à San-Francisco et Los Angeles. Chacune de ces lignes comprend cinq paquebots qui assurent un départ tous les quinze jours. Parmi ces paquebots, les plus modernes, sont le *Tatsuta Maru*, l'*Asama Maru* et le *Chichibu Maru*, lancés en 1930, jaugeant près de 20.000 tonnes chacun, filant 20 nœuds à l'heure et qui, par leur confort et leur rapidité, se montrent les égaux des « Président » de la *Dollar line* et des « Empresses » de la *Canadian Pacific Steamship*. Ce service est considéré comme le plus important et le Gouvernement japonais accorde à la N. Y. K., pour l'exploitation

de cette double ligne, une subvention annuelle de sept millions et demi de yen.

b) *Lignes d'Occident* : dix paquebots y sont affectés assurant un départ chaque quinzaine. Les escales ont lieu sur tous les points habituels du parcours, dont les deux têtes de lignes sont Londres et Yokohama. Certains des paquebots en service sur cette ligne, comme le *Terukuni Maru* et le *Yasukuni Maru*, sont très analogues à ceux des *Messageries Maritimes* ou de la *Packet and Oriental Mail line*.

Cette ligne est doublée entre Yokohama et Bombay par trois bateaux qui assurent un départ mensuel.

c) *Lignes d'Australie* : le service est assuré par trois paquebots effectuant un départ chaque mois et qui, partant de Yokohama et de Melbourne, relâchent à Hongkong, Manille, Davao et Menado.

Outre ces trois lignes essentiellement postales, la N. Y. K. assure encore de nombreux services entre Kobé et la côte ouest de l'Amérique du Sud, les îles des mers du Sud et un service « express » entre Kobé et Changhaï.

B. — L'Osaka Shosen Kaisha s'occupe surtout de services réguliers de cargo ; en effet, depuis l'accord qu'elle a passé avec la N. Y. K., l'O. S. K. n'assure plus le service postal qu'entre Kobé et Durban et entre Yokohama et la côte est de l'Amérique du Sud. Pour ce dernier service, l'O. S. K. reçoit une subvention du Gouvernement d'environ un million de yen par an, car elle transporte de nombreux émigrants japonais qui vont se fixer au Brésil.

Mais sa flotte de 97 bateaux, jaugeant plus de 400.000 tonnes, est surtout représentée par des cargos à moteur dont les plus rapides sont affectés sur la ligne Chine-Japon-New-York. C'est ainsi que le *Kwanto Maru* et le *Kwansai Maru*, jaugeant 10.800 tonnes et filant 18 nœuds, peuvent effectuer en onze jours le trajet Yokohama-Los Angeles et en moins de 25 jours celui de Yokohama à New-York.

Enfin, l'O. S. K., étant née de la fusion de petites compagnies à vapeur opérant dans les eaux territoriales japonaises, a encore des intérêts considérables dans la navigation côtière, bien qu'elle tende à se débarrasser de ces petits services en les cédant aux armateurs spécialisés dans le cabotage.

C. — La Kokusa Kisen Kaisha est avant tout une *tramp line* qui dispose de 55 unités jaugeant près de 300.000 tonnes. Elle a été fondée en 1919 ; son capital est de 80 millions de yen et ses bateaux se rencontrent surtout sur l'Atlantique.

Outre ces trois compagnies types, les huit autres, auxquelles s'ajoutent les petites compagnies de cabotage, portent à plus d'un million de tonnes les navires assurant le cabotage et à 1 mil-

(1) Actuellement, il est vrai, 10 % des vaisseaux japonais sont désarmés.

non 700.000 tonnes la capacité des « tramp steamers ».

**

III. — Commerce et marine. — La marine japonaise touche donc à tous les points du globe et c'est grâce à son activité que ses revenus entrent pour 80 0/0 dans les exportations invisibles du Japon.

Le réseau inscrit par les lignes japonaises est double, en ce sens qu'une partie de la flotte japonaise est à la disposition de l'importateur ou de l'exportateur japonais et que l'autre est à la disposition des affrêteurs étrangers.

Deux tiers, ou presque, des marchandises importées au Japon ou exportées du Japon sont transportées sur des navires japonais : en effet, sur 18.000 bateaux entrés ou sortis, soit 55 millions de tonnes, 14.000 battaient pavillon japonais et représentaient 37 millions de tonnes. Ainsi les cargos de l'O. S. K. emportent vers les États-Unis la soie grège et rapportent du bois, du fer, des machines et des combustibles liquides. La ligne du Japon à Bombay permet d'envoyer à l'Inde les cotonnades et d'en rapporter du coton brut ; à l'escale de Singapore, on débarque des cotonnades et l'on charge du caoutchouc.

La ligne d'Australie assure les exportations de cotonnades et de soieries et les importations de laine.

On peut résumer les rapports qui existent entre la marine japonaise et le commerce extérieur japonais en prenant comme exemple la Mitsui Bussan Kaisha, grande compagnie cotonnière qui dispose de 28 navires jaugeant près de 100.000 tonnes, destinés à chercher le coton brut dans les pays producteurs et à transporter le tissu fabriqué chez les pays acheteurs.

Mais assurer le transport des marchandises propres à son commerce extérieur ne représente qu'une partie de l'activité de la marine marchande japonaise, dont l'autre se tient à la disposition de l'étranger : d'après les derniers contrats d'affrètements, 280.000 tonnes de navires japonais, soit 30 cargos, ont été loués à des affrêteurs étrangers, notamment à des Américains désireux d'envoyer leurs céréales en Europe.

Malheureusement, pour l'année en cours, les résultats obtenus par cette partie de la marine japonaise, représentée surtout par les tramp steamers, seront moins brillants et cela pour deux raisons principales :

a) La baisse de la livre anglaise, car plus de la moitié des recettes est perçue en livres anglaise et la perte consécutive à la chute de la monnaie anglaise peut être évaluée à 16 millions de yen. Depuis l'abandon de l'étalon or par la Grande-Bretagne, le taux de frêt du charbon entre Yokohama et Wakamatsu, qui est le thermomètre des frêts de cabotage au Japon, est tombé à 60 sens la tonne, alors qu'il était de Y. 1,15

en mai 1930 et Y. 2,30 en mai 1928. Cette baisse de la livre anglaise a d'ailleurs été compensée par l'abandon de l'étalon or par le Japon en décembre dernier.

b) Cependant, la perte due à la dépréciation du sterling sera moindre encore que celle causée par les derniers événements de Chine. La plupart des chargements qui se faisaient jusqu'alors sur des bateaux japonais à destination de la Chine, de pays comme l'Australie, l'Inde anglaise et les États-Unis, n'empruntent plus les bâtiments japonais, les marchandises transportées sur ces derniers étant refusées à l'arrivée par les négociants chinois (1).

**

La marine japonaise a joué un rôle de premier plan dans le déplacement des courants commerciaux au XX^e siècle, car son expansion a été parallèle au développement industriel et commercial du Japon. Elle est le véritable organe de

(1) Et non pas seulement les marchandises transportées par des navires japonais, mais aussi toute marchandise en provenance d'un port japonais, quelle que soit son origine. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante, adressée en février dernier, à la Chambre de commerce de Saigon par la Chambre de commerce française de Chine, sous la signature de son président, M. J. Donné :

« J'ai l'honneur de confirmer le télégramme que nous vous avons adressé à la date de ce jour et qui est ainsi conçu :

« *Chammerce Saigon,*

« *En raison difficultés locales provenant fermeture banques chinoises défaillance main-d'œuvre déchargement impossible cause congestion wharves Considérons intérêt général différer momentanément toutes expéditions sur Changhai Prière informer officiellement chargeurs Remerciements — Francecom.*

« Je crois devoir appeler de façon toute spéciale votre attention sur le caractère extrêmement sérieux de notre démarche.

« Les Banques chinoises de Changhai sont fermées depuis le 29 janvier dernier et refusent d'honorer les chèques indigènes (Native Orders) qui leur sont présentés par les Banques étrangères. Elles ne font de compensations qu'entre elles seulement. Il en résulte que toutes livraisons de marchandises importées se trouvant pratiquement suspendues depuis cette date, tous les wharves du port de Changhai subissent une congestion telle qu'ils refusent d'accepter aucune marchandise nouvelle.

« Par suite de cet état de choses, deux bateaux des Messageries Maritimes, l'*André-Lebon* et le *Et. St-Loubert Bié*, ont dû débarquer leurs chargements à Hongkong. Or, nous sommes informés que la même congestion se produisant dans ce port, les navires qui vont suivre n'auront même pas cette faculté.

« Ils n'auront donc d'autre ressource que de décharger à Kobé et il est facile de se rendre compte des frais supplémentaires considérables de transport, de manutention, d'assurances de risques de guerre, de magasinage, etc., qui en résulteront, sans parler de complications d'autre nature, extrêmement sérieuses, susceptibles d'être provoquées par le retour ultérieur en Chine de marchandises arrivant du Japon.

« Les importateurs étrangers de notre ville se trouvent dans une situation extrêmement difficile, leurs préoccupations ne se bornant pas aux difficultés matérielles que nous venons d'énumérer. Ils ont en effet à faire face également à des difficultés financières d'ordre spécial, dans le cas, par exemple, de crédits irrévocables confirmés.

« Pour toutes ces raisons, nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien recommander instamment à vos ressortissants de suspendre provisoirement toutes expéditions sur Changhai. Il ne s'agit pas, nous insistons fortement sur ce point, d'une annulation de contrats, mais d'un simple report. C'est une question d'intérêt général et nous sommes convaincus que, grâce à votre haute influence, les maisons françaises de notre ville pourront compter, dans les circonstances critiques actuelles, sur la coopération cordiale de nos compatriotes d'Indochine. » (Rédaction.)

soutien du commerce japonais et chaque fois qu'un nouveau débouché important se présente au Japon, une ligne régulière ne tarde pas à le relier à Yokohama ou Kobé.

Grande puissance maritime du Pacifique, le Japon ne s'en heurte pas moins aux flottes anglaise et américaine, dont les tonnages sont respectivement quatre fois et deux fois plus élevés que le sien, et aux tramps scandinaves et allemands qui sont nombreux dans ces parages.

Le XVIII^e Congrès International des Orientalistes à Leyde

(Notes sur l'Orientalisme et la colonisation)

*Leiden is van oudsher een centrum der
Oostersche studien geweest...
Leiden is van oudsher bekend om zijn
gulle gastrijheid.*

A. — LES TRAVAUX DU CONGRES

I. — Le cadre

Avoir eu comme lieu de leur rencontre et de leurs travaux l'hospitalière ville de Leyde, centre des études orientalistes dès le xvii^e siècle, quelle grande satisfaction, quel inoubliable avantage pour les membres du XVIII^e Congrès !

Reconstituée après la guerre à Oxford, en 1928, dans la réconfortante atmosphère de cette « ville-université », avec les pelouses veloutées de ses collèges, ses vénérables bibliothèques, les vitraux de ses chapelles silencieuses, la grande famille internationale des Orientalistes s'est retrouvée à Leyde dans la même ambiance studieuse et calme, si propice aux recherches scientifiques, à l'échange des opinions, soit dans les amphithéâtres officiels, sous les auspices des grands maîtres du passé, soit dans des conversations intimes, en déambulant le long de quelque canal, artère vitale d'un trafic lent, mais ininterrompu, ou en s'attardant dans quelque frais et verdoyant jardin, dominé par le profil lointain d'un moulin à vent. Qu'il y faisait bon deviser sur l'Orient, dont le rythme ralenti, évoqué par la mémoire, cadrait bien avec l'entourage batave, pourtant si différent dans son essence !

II. — Le discours inaugural du président

En bonne règle, il serait certainement nécessaire de donner ici un résumé aussi complet et aussi consciencieux que possible des travaux

poursuivis pendant la laborieuse semaine du 7 au 15 septembre 1931 à Leyde dans toutes les sections du Congrès. Nous n'en feront rien cependant. Pour paradoxale qu'elle puisse paraître, nous partageons en effet l'opinion formulée à la fin de son discours d'inauguration par le Nestor des Orientalistes, le grand islamisant qu'est le Professeur Dr. Snouck Hurgronje, Président du Congrès, pour qui le contact personnel des Orientalistes entre eux importe finalement plus que les communications faites au Congrès. D'une façon à la fois très vivante et très substantielle, en un raccourci historique parlant du VI^e Congrès, qui avait eu lieu en 1883 à Leyde et auquel il avait pris part comme orientaliste encore débutant, le Maître nous a fait saisir sur le vif les différences, les progrès réalisés au cours des 48 ans révolus. Nous n'y insisterons pas, l'*Asie française* ayant publié naguère les principaux passages du discours du Professeur Snouck Hurgronje (1). Contentons-nous donc de dire ici, avec le président du Congrès, que les rencontres des Orientalistes dans des Congrès rendent service à la science moins par les travaux inscrits à l'ordre du jour que par la possibilité de contacts personnels qui contribuent très souvent à une meilleure orientation des recherches, facilitent de précieux recoupements et ouvrent des perspectives insoupçonnées. Aussi nous permettra-t-on de ne pas entrer dans le détail du travail accompli à Leyde ; on en trouvera le résumé dans le compte rendu qui vient de paraître.

III. — Les travaux des sections

Bornons-nous à dire ici que les communications ont été réparties entre huit sections, auxquelles s'ajoutait une section autonome, celle de papyrologie, qu'on n'avait pas vue à Oxford et dont l'existence à Leyde montre combien est rapide l'évolution de l'orientalisme moderne, et indiquons aussitôt, pour chaque section, le nombre des communications faites et le sujet de quelques-unes de ces communications.

a) *Assyriologie*. — L'Assyriologie, qui connaît actuellement, grâce aux fouilles entreprises depuis la guerre, un splendide épanouissement, vient à la tête des sections, avec une vingtaine de communications. Les études hittites occupent ici une place en vue et marquent bien le progrès de nos connaissances sur le passé très lointain de l'Asie antérieure, foyer de civilisation de toute première importance pour la formation de la culture méditerranéenne. Non seulement on peut désormais avec M. F. Hrozný, le Champollion de l'Hittitologie, se rendre assez exactement compte de ce qu'était *La situation politique en Asie Mineure vers 2.000 av. J.-C.* ou tenter, avec M. Forrer, le déchiffrement de l'écriture picturale hittite, qui garde encore jalousement ses

(1) Voir l'*Asie française* de 1932, mars, p. 105-106.

secrets, mais on peut même pénétrer dans le monde des idées de cette époque : M. Korosec a, notamment, entretenu ses confrères, du droit privé hittite et de sa place dans le système juridique de l'Orient antique, tandis que M. Koschaker a parlé d'un point du droit matrimonial hittite. Parmi les communications d'archéologie, celle du Professeur S. Langdon sur ses fouilles à Kisch, celle du Professeur C. F. Lehmann-Haupt établissant certains rapprochements entre les vaisseaux de bronze préarméno-chaldéenne, étrusque et chinoise, celle du Professeur E. W. von Bissing, qui passa en revue les trouvailles orientales faites dans l'Etrurie et dans le Latium, ces communications montrent quel concours précieux et souvent inattendu apporte l'orientalisme à une meilleure compréhension de l'évolution culturelle de notre vieux Monde.

Avant de quitter l'Assyriologie, rapelons que les découvertes faites en Syrie par les savants français, et tout spécialement le déchiffrement des textes phéniciens de Ras Chamra par M. Virolleaud, présentent une valeur incomparable pour la solution de plus d'une question intéressant la formation de la civilisation méditerranéenne. M. F. A. C. Schaeffer et M. Bauer en ont entretenu le Congrès de Leyde.

b) *Egyptologie*. — La II^e section, celle d'Égyptologie, ne pouvait pas réserver aux congressistes des surprises ni des découvertes comparables à celles que recèle encore le sol de l'Asie Antérieure. Dans cette discipline, la base du travail est, aujourd'hui, suffisamment large et solidement établie. Cela ne veut pas dire que l'égyptologie sommeille, car le Congrès de Leyde a mis précisément en lumière quelques nouveaux travaux d'un très vif intérêt. Toutefois, ce qui, à notre avis, mérite surtout d'être signalé, c'est que l'exemple de l'Égypte permet déjà d'apprécier les résultats de la collaboration de l'Orient et de l'Occident. Certaines communications ont exposé la marche des fouilles poursuivies dans le sol égyptien par l'Université égyptienne (Hermopolis ; Ghizeh). L'institut oriental de l'Université de Chicago, dans la Haute Égypte, l'expédition allemande d'Hermopolis, le service des Antiquités de l'Égypte assurent, d'autre part, les succès de l'archéologie.

Les questions qui semblent actuellement à l'ordre du jour dans le domaine de l'égyptologie, c'est, d'une part, l'étude de la civilisation préhistorique dans la vallée du Nil (communication de M. K. S. Sandford, de Chicago, sur l'état actuel de nos connaissances concernant l'homme paléolithique en Égypte) qui jettera peut-être plus de lumière sur les liens existant entre la Mésopotamie et l'Égypte (communication de M. L. Wiener, sur l'origine sumérienne des hiéroglyphes égyptiens) ; c'est, d'autre part, sur le plan linguistique, les remarquables découvertes de Mlle L. Homburger sur les rapports de l'égyptien — langue morte — avec les idiomes afri-

cains contemporains. Déjà, à Oxford, Mlle Homburger avait exposé à ce sujet des observations frappantes. Elle n'a pas cessé ses recherches, dont ses confrères de Paris ont pu apprécier l'incontestable intérêt en écoutant ses communications à la Société asiatique. A Leyde, Mlle Homburger a fait part de ses observations sur les formes verbales égyptiennes et africaines.

c) *Asie antérieure et centrale*. — La section III (Asie Antérieure et Centrale) réunissait les Iranisants et les Turcologues, séparés à Oxford. Certes, les deux domaines, surtout dans leurs rapports les plus récents, ne manquent pas de points de contact, mais dans leurs origines, dans leurs conceptions religieuses, sociales et linguistiques initiales, ils ont peu d'affinités et leur groupement dans une seule section pouvait prêter à une certaine confusion. Néanmoins, et pour donner un démenti à l'antithèse Iran-Touran, trop rigide, les membres de cette section ont collaboré ensemble dans un esprit confraternel, grâce surtout à la présence de quelques personnalités, tels le grand iranisant danois, Prof. A. Christensen, et Sir Denison Ross, directeur de l'École des Langues orientales de Londres, dont l'insatiable curiosité scientifique et la largeur de vues ont su embrasser l'extrême variété des sujets abordés par les membres de la section. Comment, en effet, établir le moindre lien entre une communication traitant de la guerre théologique en Asie Mineure aux IX^e et X^e siècles dans ses rapports avec l'état des idées dans le monde islamique et dans le monde byzantin (M. Abel, de Bruxelles), une autre signalant un archaïsme de la conjugaison indo-iranienne (M. Kurylowicz, de Lemberg), une troisième sur la métrique turque basée sur la quantité (M. Riza Nour, de Paris), etc...? En fait, — une simple énumération des sujets abordés au cours des travaux de la III^e section en fournirait la preuve formelle — la spécialisation se dessine et s'impose de plus en plus. On a déjà dépassé de loin le stade du déchiffrement et de l'analyse purement linguistique ; on s'attaque aux idées que tel idiome servait à développer, on essaye d'établir des filiations, bref on élargit le cercle des observations ; mais, en même temps, on est obligé de s'enfermer dans sa spécialité afin de pouvoir la creuser à fond et arriver à quelque résultat.

Cela dit, signalons ici quelques-unes des communications qu'il nous a été donné d'entendre.

Le Prof. Christensen, de Copenhague, qui a si puissamment contribué au progrès de la connaissance de la période sassanide de la civilisation iranienne, et de la féconde activité scientifique — duquel on venait de fêter le 25^e anniversaire, a énoncé « quelques remarques sur les sources du Bundahichn ». Très probablement, l'auteur de ce recueil, qui expose l'ensemble des idées mazdéennes, ne se serait pas seulement servi des textes avestiques, mais aurait eu recours à la tradition nationale iranienne, notamment

au *Khvadaï Namak* (« Livre des Rois », désigné plus tard sous le titre de *Chah Nameh*), qu'il aurait connu dans une *traduction arabe* ; c'est là une indication capitale pour la datation du *Bundahishn*. — Le R. P. G. Messina, de l'Institut biblique de Rome, a projeté des lumières nouvelles sur la très intéressante figure symbolique de Saohyant, le Messie de la tradition iranienne, idée à laquelle se rattache peut-être le Mahdisme musulman, ainsi que la doctrine du Maître de l'heure, l'« Imam caché » des Chiites persans. Le R. P. Messina, l'élève préféré du grand orientaliste allemand Marquart, dont on déplore la disparition récente et prématurée, a dernièrement donné la mesure de ses vastes connaissances en publiant une étude très serrée sur l'origine des Mages (de la tradition chrétienne). A ce propos, notons en passant que la question des influences, des emprunts entre le monde des idées iraniennes et le christianisme a retenu, dans les années les plus proches, l'attention des orientalistes. C'est un sujet à la fois très intéressant et très délicat, car rien n'est plus mouvant, plus difficile à fixer que la genèse des idées morales. On en a eu l'impression très nette en écoutant un savant parallèle de M. S. P. Osztern (de Budapest) entre le parsisme et l'Islam. On en aurait facilement conclu à une coïncidence presque parfaite des principes fondamentaux de ces deux religions, dont le conflit historique aboutit à l'islamisation de la Perse. Comme l'a fait remarquer à ce propos un des contradicteurs de M. Osztern, sans l'idée du pont de Cinvata de la tradition iranienne (traversé par les âmes après la mort) qui se retrouve dans le Coran, on pourrait sans doute découvrir des ressemblances aussi édifiantes entre le parsisme et le... confucianisme ! Il y a en quelque sorte un fond commun de préceptes moraux que les réformateurs de l'humanité essayent, à des époques et sous des climats différents, de poser comme règles de conduite. D'où le caractère extrêmement délicat de toute tentative d'attribution exclusive à tel milieu ethnique, à telle époque, de quelque valeur ou norme morale, à moins de pouvoir disposer d'une documentation très précise. Au reste, tous les efforts d'une pareille exégèse tendent justement à l'établissement de quelque preuve documentaire irréfutable ; aussi, même quand on discute les conclusions, ne doit-on pas faire fi de la connaissance plus approfondie des sources qui résulte de pareilles recherches. — Dans sa communication si riche en faits et en indications bibliographiques soigneusement établies (« Les études géographiques et historiques sur la Perse depuis 1900 »), M. V. Minorsky a fourni un excellent exemple de la méthode à suivre pour aborder l'examen d'un sujet strictement délimité et défini. Tous ceux qui s'intéressent à cet aspect des études iraniennes lui sauront gré de leur avoir ainsi déblayé le champ des investigations.

Dans ce même ordre d'idées dont il vient d'être question, concernant la méthode à suivre pour

saisir le cheminement d'une pensée abstraite, la discussion qui a accompagné la brillante communication de M. Abel, signalée plus haut, a présenté un très grand intérêt. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de l'exposé, qui a porté sur la controverse christiano-musulmane concernant la divinité de Jésus et qui a fait intervenir, à côté de l'orthodoxie doctrinale, tant chrétienne qu'islamique, les déviations qui se sont révélées également des deux côtés : l'iconoclasme, le motazilisme, le manichéisme. Disons seulement, comme l'a souligné le grand islamisant italien, M. Guidi, que la très fine analyse de M. Abel nous a renseignés sur la pénétration des idées grecques dans l'Islam, pénétration admise depuis longtemps, mais dont l'étude demande encore bien des précisions. Celles-ci seront plus accessibles à mesure que progressera l'édition critique des textes philosophiques arabes actuellement poursuivie par le R. P. Bouyges, de l'Université Saint-Joseph. Le savant orientaliste a indiqué, en se basant sur l'exemple d'une traduction chrétienne (faite en Mésopotamie au IX^e siècle) des « catégories » d'Aristote en arabe, que son caractère fidèle prouve l'existence de liens intellectuels suivis entre la pensée chrétienne et la pensée musulmane, liens qui se reflètent dans la terminologie adoptée, dans le vocabulaire fixé, etc... Les musulmans ont fait la connaissance de la philosophie grecque par l'intermédiaire de traductions chrétiennes en syriaque. Dans certains cas, la voie a été moins directe, pour Ghazali, par exemple, via Avicenne. Par contre, Al Farabi (a dit le R. P. Bouyges) a été plus proche de la pensée grecque ; le savant éditeur de ce philosophe arabe a ajouté notamment, dans ses commentaires, quelques observations sur le rapprochement entre les notions d'*Al-Kalam* et de *Logos*.

Pour montrer combien il est quelquefois difficile de délimiter les travaux des différentes sections d'un Congrès, ajoutons que, dans la section islamique, le doyen de la Faculté des Lettres de l'Université musulmane du Caire, le Prof. Taha Hussein, a fait une excellente communication sur « la rhétorique arabe dans ses rapports avec la rhétorique d'Aristote ». Est-il besoin de rappeler que ce savant orientaliste, aveugle depuis des années, consacre, entre autres recherches, sa science profonde à l'étude comparée de la philosophie musulmane et occidentale ? Ainsi à Oxford l'avait-on entendu parler des Motazilites et de Leibnitz.

Il convenait de s'arrêter un instant sur cet aspect de l'orientalisme, à propos des travaux de la III^e section du Congrès de Leyde, non pas pour faire preuve de quelques connaissances spéciales dans le domaine de la philosophie comparée (1),

(1) Nous avons parlé à Leyde du *Roman historique dans la littérature persane actuelle*, en envisageant surtout le roman comme « baromètre » de la tension du sentiment national moderne en Perse.

mais pour montrer (1) que l'orientalisme, pris dans son ensemble, est un des moyens dont l'Occident peut et, de plus en plus, doit servir pour chercher à résoudre le mieux possible ce grave problème actuel : les rapports de l'Occident avec l'Orient. A ce point de vue, il importe que les résultats des recherches orientalistes ne restent pas confinés (nous allions dire desséchés) dans les doctes volumes résumant les travaux d'un Congrès. Il faut assurer à ces résultats une plus grande publicité, une plus large diffusion, une *vulgarisation effective*, pour employer le terme qui convient. Voilà la seule raison pour laquelle nous avons voulu entretenir du Congrès les lecteurs de *l'Asie Française*.

Parmi les sujets de turcologie traités à la III^e section, il convient de signaler en premier lieu la communication très brève, mais très pleine d'enseignements, du Prof. J. Deny tendant à démontrer, à l'exemple du ture, que les langues agglutinantes seraient monosyllabiques à l'origine. Le savant turcologue a été amené à cette hypothèse par l'analyse du radical ture, élément absolu, ayant tout au plus deux syllabes, la voyelle de la seconde syllabe, de base verbale, étant, d'autre part, suffixale. Le mot *ture* lui-même, si indécomposable, serait en quelque sorte un symbole, un type de vocable de cette langue.

Le turcologue polonais, M. T. Kowalski (2), a fait connaître les résultats linguistiques de son voyage dans la région turque de Deli Ourman (Bulgarie Orientale). Le dialecte qu'on y parle se rattache à celui des Gagaouz, population turque de la Bessarabie, au Nord du Danube, et offre aussi quelques affinités avec les parlers turcomans de Perse. Ces indices linguistiques permettent de tirer quelques conclusions quant au peuplement ture de cette partie des Balkans.

Le Prof. D. S. Margoliouth (Oxford), se transportant en Asie Russe, a parlé de quelques nouveaux faits d'histoire de la dynastie des Cheïbanides (1500-1597, à Boukhara) révélés par un manuscrit en ture oriental. Cette mention d'une des étapes du Ture nous amène tout naturellement à la communication, ou plutôt au vœu, de Rechid Safwet Bey (Stamboul), relatif aux « directives nouvelles de la turcologie et de l'histoire des anciens Tures ». Le délégué ture a insisté notamment sur le dynamisme de son peuple, dont on retrouve partout des traces dans le Vieux Monde, sous les murs de Vienne comme aux confins du Céleste Empire. Cependant le rôle historique des Tures, qui ont ainsi véhiculé en Occident des éléments de la civilisation orientale, ne semble pas encore suffisamment apprécié ni situé à la place qui lui revient dans l'évolution de l'humanité. Non seulement on ne s'est pas en-

core mis d'accord sur la terminologie (ougro-finnois ; ouralo-altaïques ; touraniens) ; mais un certain « antitouranisme » se laisse apercevoir dans l'enseignement. Rechid Safwet Bey l'aurait lui-même constaté, par exemple, dans les manuels scolaires de la Hongrie, pays dont pourtant la parenté turque est un fait connu et où (surtout pendant la guerre, à notre avis) un curieux mouvement de « touranisme » s'est développé. Dans la discussion provoquée par cette communication, on n'a pas nié l'utilité d'une juste appréciation de la part turque dans l'évolution historique du Vieux Monde ; mais on a fait remarquer que les critiques formulées à ce sujet concernent des milieux non scientifiques et non pas l'orientalisme ou l'enseignement supérieur en général. Tout au plus devrait-on souhaiter une plus étroite coordination, entre les travaux des Turcologues et une plus grande diffusion de ces mêmes travaux. Mais c'est surtout aux savants tures eux-mêmes qu'il appartient, en faisant mieux connaître, en publiant les documents relatifs à leur pays, de faciliter à leurs confrères occidentaux les études de turcologie qui manquent encore de bien des éléments indispensables.

Une fois encore, par conséquent, nous voici en présence d'un des aspects pratiques de l'orientalisme, en tant que médiateur d'office, si j'ose m'exprimer ainsi, puisqu'il n'y a pas de querelle ouverte entre l'Occident et l'Orient, mais bien plutôt quelque malaise d'incompréhension. Il convient, d'autre part, de rendre justice aux efforts poursuivis en Turquie pour l'essor des connaissances historiques, littéraires, ethnographiques, etc... On sait qu'un Institut de turcologie existe à cet effet depuis quelques années à Stamboul, et que cet Institut est assuré du concours des savants étrangers, des savants français entre autres. Le Prof. Memed Fouad Keprulu Zadeh, auteur de plusieurs ouvrages remarquables, dont nous avons regretté l'absence à Leyde, est incontestablement le chef d'une véritable école de savants tures qui se servent avec succès de toutes les méthodes scientifiques occidentales.

d) *Langues et peuples sémitiques*. — Pour rester plus ou moins dans le cadre géographique adopté par nous au début de ce compte rendu, passons maintenant aux trois dernières sections constituées à Leyde, les VI^e, VII^e et VIII^e, en réservant pour la fin les sections IV et V qui nous éloigneraient trop de ce bassin de la Méditerranée autour duquel gravitent le Proche et, en grande partie, le Moyen-Orient, en tant qu'ils sont du domaine musulman.

La VI^e section du Congrès s'est occupée des langues et des peuples sémitiques dont on a cependant exclu, pour leur attribuer une section à part (la VII^e), l'ancien Testament et le Judaïsme. L'Islam, enfin, réunissait les communications qui lui étaient consacrées dans la section VIII.

(1) Cf. nos *Réflexions sur le dix-septième Congrès international des Orientalistes à Oxford*, dans *l'Ethnographie*, n^{os} 19 et 20, 1929.

(2) V., dans *l'Asie française*, nos *Notes sur l'orientalisme polonais* (numéro de juin 1927, pp. 203 à 212).

Au programme de la VI^e section figuraient des sujets relatifs à la céramique de Petra et aux inscriptions du Sinaï, comme aussi (on l'a vu plus haut) deux communications concernant les découvertes de Ras Chamra. Dans la section VII, dont le programme bien rempli prouve l'activité des études bibliques et judaïques (1), M. P. L. O. Guy, de Chicago, a parlé des récentes fouilles entreprises à Megiddo.

c) *Islam*. — La section VIII (Islam) a probablement été celle qui a le mieux travaillé, à considérer surtout l'unité du programme, garantie, peut-on dire, par ce que la civilisation musulmane offre d'uniforme chez les peuples qui l'ont adoptée, quelles que soient par ailleurs les différences qui les séparent. Aussi les islamisants ont-ils pu se transporter de l'Ouest (M. Lévi-Provençal, « l'Espagne musulmane, d'après un répertoire historico-géographique ») à l'Est (M. Krenkow, sur quelques projets de publications par les Arabisants des Indes) en passant par les étapes intermédiaires marquées par le grand islamisant français, M. L. Massignon (« Les contacts de la secte syrienne des Nuséiris avec la Perse ») et par M. F. Bajraktarewitsche, de Belgrade, qui a entretenu le Congrès des « Études islamiques en Yougoslavie ». D'autres points importants de l'art (M. G. Wiet, Le Caire, Panneaux de bois bouyides du IV^e siècle), de doctrine (M. Abdel Razeq, le novateur connu de l'Islam, du Caire : « Le mot Islam, son sens primitif et son évolution » ; M. Hafiez Wahba : « Le Wahhabisme comme doctrine »), des sciences (M. Plessner, Francfort : « A l'histoire des sciences dans l'Islam »), etc., etc., ont été mis en lumière et savamment discutés.

Est-il nécessaire d'insister ici sur le grand, sur le vital intérêt que l'Islam présente actuellement à tous ces points de vue ? La transformation qu'il subit de nos jours et son incessante activité prosélytique prouvent, semble-t-il, éloquemment qu'on commettrait une grave erreur en supposant que les forces vives de cette grande civilisation sont taries. Plus que jamais, croyons-nous, il faut suivre attentivement l'évolution des milieux musulmans. Nous songeons surtout, en parlant ainsi, à l'Islam russe (2) et indien. Tous les deux se trouvent dans une phase très active, qu'on souhaiterait féconde.

(1) Ce sont d'ailleurs ces études qui ont donné la première impulsion à l'orientalisme en général. Cf. à ce sujet la communication de M. G. A. Kohut, de New-York, sur les études hébraïques des savants chrétiens en Hollande aux XVII^e et XVIII^e siècles.

(2) Il est déplorable, — et nous l'avons déjà signalé dans « l'Orientalisme révolutionnaire », — que l'incontestable émancipation sociale et culturelle de l'Islam en Russie actuelle s'accompagne de persécutions dont souffrent les Musulmans de l'U.R.S.S.. A ce sujet, le rapport de M. Avad Ishaki, musulman russe exilé, présenté au récent congrès islamique à Jérusalem, est un acte d'accusation accablant. Fermeture des mosquées; confiscation des biens religieux; laïcisation des écoles, etc., bref une véritable croisade pour l'athéisme. L'opinion musulmane ne peut être que douloureusement frappée par ces révélations.

f) *L'interasiatisme (liaison entre les civilisations asiatiques)*. — Nous avons fait le tour de toutes les sections du Congrès qui se rapportent au Proche et au Moyen Orient. Nous ne nous sentons pas dépayés dans ce domaine, bien que nous n'en ayons fréquenté certaines régions qu'au titre de son intérêt général et en raison de certaines affinités linguistiques, ethniques, religieuses, etc... Toute autre est la situation dès que le programme aborde l'Extrême-Orient et l'Indonésie (section IV) avec l'Inde (section V). Rien, en effet, ne semble plus autoriser nos incursions, ou plus exactement nos tentatives d'appréciation, de compréhension des sujets qui y ont été traités. Cependant, pour accomplir jusqu'à la fin la tâche que nous avons assumée en entreprenant le compte rendu du Congrès de Leyde, voici quelques remarques préliminaires à l'égard de ces civilisations nettement asiatiques et indépendantes du creuset méditerranéen.

Sans cesser de signaler l'opposition des deux termes très vagues, mais conventionnellement acceptés, *Orient et Occident*, opposition qui, dans notre esprit, doit son importance surtout à l'attitude du bolchevisme (1), il convient, croyons-nous, de faire entrer dans la discussion le phénomène d'*interasiatisme* (2).

L'interasiatisme, tel que nous le comprenons, est une notion parallèle à celle du *panasiatisme*. Cette dernière notion cristallise en quelque sorte les tendances politiques de l'Asie qui se trouvent à la base d'un programme d'action en vue de l'émancipation, de l'indépendance asiatiques. Quant à l'interasiatisme, nous y voyons surtout l'aspect culturel de la communauté asiatique trouvant son expression à travers l'histoire dans les rapports ethniques, religieux, artistiques, sociaux, etc., des différents pays et nations de l'Asie entre eux. On commence, grâce aux études orientalistes et à leur coordination, à mieux connaître l'interasiatisme et à lui accorder sa valeur réelle. En effet, plus l'orientalisme évolue en se spécialisant dans des branches et des compartiments qui peuvent paraître exclusifs, étroits, séparés par des cloisons étanches, plus au contraire il élargit et approfondit nos connaissances et nous permet de saisir un grand tableau d'ensemble. Les contours se dessinent moins brusques. Des passages graduels, des nuances s'établissent et contribuent à donner une impression d'harmonie générale que l'on ignorait naguère. Nous ne séparons plus par des coupures nettes les domaines de civilisation du Proche, du Moyen et de l'Extrême-Orient, depuis que nous en voyons de nombreuses connexions. Nous savons maintenant et que le bouddhisme, né sur

(1) Cf. notre article publié ici même sur *l'Orientalisme révolutionnaire* (*L'Asie française*, 1931, février, p. 54-58; mars, p. 85-92).

(2) Sous son aspect politique nous avons traité brièvement cette question dans notre article « Politique interasiatique » (quelques réflexions au sujet de l'activité japonaise en Afghanistan, en Perse et en Turquie), publié par la *Dépêche Coloniale*, le 3 avril 1930.

le sol des Indes, a trouvé une atmosphère favorable à son essor sous le ciel de l'Extrême-Orient, et que le manichéisme, concept religieux iranien, a connu une carrière curieuse dans les oasis de la Haute Asie, avant-postes de l'Extrême-Orient, notamment chez les Ouïgours, les ancêtres des Turcs du VIII^e siècle. M. Pelliot en a parlé déjà avant guerre (1) ; M. Laufer a repris plus tard la question (2).

D'autre part, le monde iranien ne doit pas être considéré comme exclusivement mazdéen avant l'Islam. Le sol de l'Afghanistan actuel a livré les restes des sanctuaires bouddhiques que l'on retrouve jusque dans le Scistan, le pays du grand héros iranien Roustem ! Le nestorianisme, culte chrétien oriental, un des éléments de la civilisation sassanide (sur le plan linguistique, par exemple) a poursuivi jadis une activité missionnaire jusqu'en Chine, où l'on pense même (sans parler du célèbre document épigraphique de Si-Ngan-fou) en découvrir les survivances dans les croyances de la secte secrète du Lotus Blanc.

Tournons-nous maintenant vers les manifestations artistiques. Les récents travaux du Prof. Rostovtzev tendent à prouver de curieuses affinités entre l'art scythe et l'art chinois de l'époque Han (3). Le manichéisme, qui a beaucoup cultivé l'art de la peinture, a conservé de curieux documents picturaux où le contact sino-iranien est pris « en flagrant délit ».

Economiquement, elle est bien connue l'existence des liens commerciaux qui ont attaché l'Orient méditerranéen à la Chine pour le trafic de la soie par la Sérinde, le Turkestan chinois actuel. Plus au Sud, les Arabes fréquentaient le littoral des Indes et poussaient vers la Chine, où, par exemple, le nom du changeur, *chrof*, trahit une étymologie arabe évidente.

Nous ne pouvons pas nous attarder à tous les indices (leur nombre va s'augmentant sans cesse) qui montrent — ce qui semble d'ailleurs à priori très vraisemblable — que les pays d'Asie se sont connus les uns les autres de très longue date (4). Il faut tenir par conséquent pour quelque peu superficielle l'affirmation que les peuples d'Asie n'ont rien de commun entre eux, que tout — langue, religion, art, — les sépare, et que le panasiatisme est un concept artificiel, dicté par des préoccupations politiques évidentes, etc...

• Cela (soit dit en passant) éclaircit également le

(1) *Influences iraniennes en Asie Centrale et en Extrême-Orient*, Paris, 1911.

(2) *Sino-iranica*, Chicago, 1919.

(3) On consultera avec profit des mises au point très intéressantes et signées de noms qui font autorité dans ce domaine dans le numéro de février de *l'Art vivant*. Ce sont notamment les articles : 1) de M. R. Grousset : *Les bronzes du Louristan et l'histoire* ; 2) de M. Joseph Strzygowski : *Les rapports de l'art iranien avec les arts du Nord* ; 3) de M. G. Salles : *L'Iran, la Chine et les peuples du Nord*.

(4) Il convient de réserver pour le moment son jugement sur les liens qui existent entre la civilisation sumérienne et celle de l'Indus, mais là aussi des rapprochements ne semblent plus improbables.

terme *Orient* qui, tout en étant aussi multiforme qu'*Occident*, offre cependant, comme lui, une certaine unité.

Pour les raisons que nous venons d'énumérer très sommairement, nous ne croyons pas devoir nous rallier à cette opinion purement négative ; à notre avis, la situation asiatique mérite d'être étudiée avec plus de prudente attention. Les prémisses d'un commun sentiment asiatique semblent ne point faire défaut ; toutefois, plus peut-être que dans l'analyse historique, on peut trouver des éléments très significatifs à cet égard dans l'existence incontestable d'une mentalité asiatique. On a encore très peu étudié scientifiquement ces phénomènes de psychologie (1) ; on peut néanmoins avancer (croyons-nous) que, en face d'une situation donnée, les Orientaux ont une certaine et commune manière d'agir, des réactions semblables, des habitudes de penser à eux particulières, une attitude, des réactions, des pensées qui ont été façonnées dans un moule asiatique. Il n'y a pas longtemps, tous ces indices pouvaient être considérés comme dispersés, à l'état latent ; mais, depuis la guerre surtout, leur coagulation, sous l'action des ferments politiques occidentaux, ne peut faire de doute.

Les idéologues de la *Panurope* feront bien de tenir compte des répercussions de leurs aspirations en *Panasie*.

g) *Extrême-Orient et Inde*. — Cette digression, dont nous nous excusons, ne semblera peut-être pas tout à fait déplacée si elle nous permet de renouer le fil de notre revue des travaux des différentes sections du Congrès orientaliste de Leyde. Leur solidarité intime pouvait nous échapper si nous nous en étions tenus à l'idée de l'existence de cloisons étanches entre les domaines de civilisations asiatiques variées ; elle ne saurait plus nous faire défaut maintenant.

Reprenons donc notre examen et relevons quelques sujets dans les travaux des sections IV et V. Voici d'abord les communications qui ont abondé dans le sens de l'interasiatisme. Avec l'autorité que tout le monde lui reconnaît dans ce domaine dont il est l'inlassable investigateur, M. Gabriel Ferrand a parlé des géographes arabes et de l'Océan Indien ; sur le plan artistique, M. Gallois (La Haye) a entretenu ses confrères des influences mutuelles existant entre la céramique du Proche-Orient et celle de la Chine à l'époque des T'ang et auparavant ; enfin, M. A. Herrmann (Berlin) a présenté un nouvel atlas historique des rapports existant entre la Chine, l'Inde et le Levant. M. Sylvain Lévi, un grand maître, qui, par le caractère même de ses étu-

(1) Nous connaissons surtout l'ouvrage de M. P. Masson Oursel, *La philosophie comparée* (Alcan, 1923). Il existe aussi un essai allemand de M. W. Haas : *Die Seele des Orients. Grundzüge einer Psychologie des Orientalischen Menschen* (1916), ainsi que le livre anglais de Percival Lowell sur l'âme de l'Extrême-Orient.

des, personifie les attaches unissant entre elles les grandes civilisations asiatiques (1) a projeté de nouvelles lumières sur les liens de culture de l'Inde et de Java (« Sur les stances sanscrites du Mahabharata javanais » ; « Le nom de l'archipel indien en sanscrit »). M. Pelliot, à qui l'orientalisme doit tant d'études précieuses qui éclairent les rapports culturels de l'Orient et de l'Occident, a fait une communication sur « Les tâches urgentes de la sinologie ».

Nous ne saurions prolonger cette énumération, qui comprend tant de contributions remarquables pour la connaissance des Indes et de la Chine. A propos de la communication de Mme Fl. Ayscough sur les liens de la peinture, de la poésie et de la calligraphie chinoises, notons toutefois que la finesse de ses observations, jointe à sa profonde connaissance du sujet, a su nous rendre compréhensible et vivante l'interprétation d'une image poétique chinoise. Il s'agit notamment des vers faits avec les idéogrammes suivants : *feng*, vent ; *lin*, forêt ; *hsien*, soierie, à trame noire et à chaîne blanche ; *yueh*, lune, clair de lune ; *lo*, il tombe. La traduction qu'en donne Mme Ayscough fait bien saisir les rapports existants entre l'expression calligraphique et le sens poétique : « (avec les ombres) de la forêt et le clair de lune, qui tombe, le vent (tisse le dessin) de la soierie blanche et noire ».

IV. — Les résolutions du Congrès

Après avoir suivi le programme des travaux du Congrès dans les diverses sections, disons un mot des résolutions qui, sur la proposition du Bureau, furent votées à la séance de clôture. Ces vœux étaient surtout destinés, soit à encourager des travaux de systématisation déjà connus, soit à indiquer dans quel sens nouveau des efforts seraient à déployer. La section d'Extrême-Orient s'est donc prononcée, par exemple, pour l'élaboration d'une bibliographie des publications modernes en Chine et pour celle d'un index des noms et termes techniques se rapportant aux 24 dynasties ayant régné sur l'Empire Céleste. Des vœux très nombreux ont été présentés et adoptés au nom de la section de l'Inde : continuation de la précieuse *Orientalische Bibliographie*, suspendue en 1926 faute de moyens ; appui du Gouvernement de l'Inde aux recherches archéologiques ; encouragement à la musicologie orientale, poursuivie par le Dr A. A. Bake à l'Institut Kern ; reprise de la publication des rapports sur l'architecture indienne moderne, arrêtée en 1913 ; édition des bibliographies annuelles d'archéologie indienne et de l'Atlas de

(1) N'a-t-il pas démontré, par exemple, que l'isolement des Indes à l'égard de l'Occident n'est nullement aussi absolu que notre ignorance était portée à le supposer ? Son séjour à Tokio, où il a présidé aux travaux de la Maison de France au cours de la première année de son activité, jette en quelque sorte un pont entre les deux civilisations du Japon et de l'Inde.

la Grande Inde par les soins de l'Institut Kern (1), cet organisme scientifique de premier ordre qui fonctionne à Leyde pour le plus grand avantage de l'orientalisme sous la savante direction du Prof. J. Ph. Vogel (2) ; utilité de filmer sans retard — il menace, en effet, de disparaître rapidement — le rituel religieux en Orient ; constitution d'une commission qui élaborerait un schéma à présenter au prochain Congrès en vue de la publication d'un dictionnaire sanscrit. Quant aux sémitologues, ils ont insisté sur la nécessité de trouver les moyens d'assurer la publication de l'épigraphie sud-arabique de la collection Glaser, à l'Université de Vienne.

Si j'ajoute, enfin, qu'à l'unanimité le lieu du prochain Congrès, en 1934, a été fixé à Rome, j'aurai épuisé la partie en quelque sorte officielle ou technique de mon compte rendu. Mais un catalogue raisonné des communications présentées au Congrès de Leyde et des résolutions votées par ses membres ne saurait suffire dans une revue comme celle-ci. Il convient maintenant de donner, en quelques pages, une idée sommaire de l'effort que les Pays-Bas ont, au cours des siècles, déployé dans le domaine de l'orientalisme, du côté pratique de leurs méthodes d'administration et des résultats obtenus par eux aux Indes Néerlandaises.

B. L'ORIENTALISME AUX PAYS-BAS

I. — L'Orient musulman

Il convient de souligner particulièrement que, dès la première moitié du xvii^e siècle, la Hollande a possédé une école d'orientalistes de grande renommée (3). Jacob Golius (1596-1667), Thomas Erpenius (1584-1624), Levin Warner (?-1665) sont des noms qui font honneur à l'orientalisme européen. On doit, entre autres, à Warner, la collection des manuscrits orientaux léguée par lui à l'Université de Leyde et connue comme le *legatum Warnerianum*. Golius, l'auteur des dictionnaires arabe et persan, a fait plusieurs voyages en Orient, au Maroc, en Asie Mineure, en Syrie (4). Le Prof. V. Barthold, de

(1) Cet Institut, auquel on a donné le nom du grand orientaliste hollandais, le Dr Hendrik Kern, fut fondé au mois d'avril 1925 à l'université de Leyde pour l'étude de l'archéologie des Indes. Ce programme doit être interprété dans le sens le plus large du mot, car il s'agit, en somme, de tous les territoires qui ont subi l'influence de la civilisation indienne. En outre, des cours pour l'étude pratique des langues orientales modernes ont été ajoutés aux activités de l'Institut.

(2) Cf., à ce propos, sa communication au Congrès : *The Kern Institute and its aims*.

(3) Avant même les orientalistes proprement dits, il faut mentionner le célèbre Joseph Juste Scaliger (Della Scala, de l'Escale), qui occupa à Leyde la chaire de philologie classique depuis l'année 1593 jusqu'à sa mort, survenue en 1609. Il a légué à la Bibliothèque de l'Université ses premiers manuscrits orientaux et composé lui-même un *Thesaurus Linguae Arabicae* qu'a utilisé Raphelangijs pour son *Lexicon Arabicum* de 1613.

(4) Le secrétaire de l'ambassade persane à Hollstein, un certain Haqq Verdi, a été pendant deux ans (1642-1643) au service de Golius (cf. Barthold). On trouve, d'autre part, au cimetière d'Ispahan, des tombes hollandaises du xvii^e siècle.

Saint-Petersbourg déclare, dans son *Histoire de l'étude de l'Orient en Europe et en Russie*

que, par la largeur de leurs tendances scientifiques, les savants de cette école laissèrent loin derrière eux l'école des arabisants philologues du XVIII^e siècle, dont le fondateur fut aussi un orientaliste hollandais, Albertus Schultens (1686-1750).

Les membres du Congrès ont pu prendre contact avec l'œuvre de ces illustres précurseurs à l'exposition organisée au Musée du « Lakenhal » où étaient réunis des manuscrits orientaux, des objets et des documents relatifs à l'histoire des études orientalistes à l'Université de Leyde. Dans le cadre curieux et vénérable de cette « Maison des Drapiers », datant de 1640, où, à côté de quelques belles toiles de l'école hollandaise, figurent des souvenirs du Siècle (un célèbre pot de bronze, le pavillon d'un vaisseau de l'Armada conquis sur les Espagnols, les restes d'un vaisseau à poudre, etc...), les congressistes, sous la conduite de l'érudite Dr C. van Arendonk, purent voir bien des reliques. Graves portraits de savants ; manuscrits et éditions rares ; autographes d'orientalistes célèbres, autant de preuves, autant de rappels édifiants des études poursuivies en Hollande depuis si longtemps dans le but de comprendre toujours mieux l'Orient !

II. — Le Japon

Les savants hollandais se sont donc occupés de très bonne heure de l'Orient Musulman. Mais l'Orient plus lointain a aussi attiré les hardis navigateurs et les habiles négociants qu'étaient les Hollandais. Ce fut d'abord pour des raisons commerciales. Nous n'avons pas à évoquer ici l'aspect politique de cette pénétration, ni à rappeler la rivalité de l'Espagne et du Portugal. Dès 1595, on vit se fonder aux Pays-Bas des Sociétés de commerce avec les Indes, qui en 1602, fusionnèrent en une seule, la Compagnie hollandaise des Indes Orientales. Dès 1600, un premier navire hollandais, commandé par un Anglais, le capitaine William Adams, arrivait au Japon (1). Malgré les intrigues des Portugais et quelques avanies, les Hollandais n'ont pas tardé à se créer une situation influente au Japon, grâce surtout à l'art de la construction navale avec lequel ils familiarisèrent les Nippons. D'autres bateaux, hollandais et anglais, suivirent. Le centre du commerce hollandais fut fixé dans l'île de Kijido ou Firado. Les Portugais, qui poursuivaient certains buts de prosélytisme, mécontentèrent les Japonais, ces derniers, en présence de la rivalité des représentants des deux nations chrétiennes, ayant cru d'ailleurs qu'il y avait deux Christs, vénérés chacun par ses fidèles respectifs. L'expulsion des Portugais (1639) laissa les Hollandais seuls maîtres de la situation, mais avec l'obligation de se soumettre à des conditions humiliantes. Quoi qu'il en soit (et ici la politique

et le négoce rejoignent l'orientalisme), la prépondérance commerciale des Hollandais dans les eaux asiatiques au XVII^e siècle et au début du siècle suivant, leurs factoreries, s'égrenant depuis l'île de Kharak (golfe Persique) jusqu'aux îles avoisinant l'Australie, en firent les meilleurs connaisseurs de ces parages : témoin l'ouvrage du missionnaire hollandais Francisc Valentijn, qui partit en 1685 pour l'Asie et qui, après un long séjour aux Moluques, publia en 1711, en 9 volumes, *L'Inde orientale ancienne et moderne* ; témoins encore l'ouvrage d'A. Montanus sur le Japon, paru en 1669 et celui de du Hamel, prisonnier des Coréens de 1663 à 1666, qui a raconté son voyage dans un livre publié à Rotterdam en 1668, et traduit ensuite en Français, en Allemand et en Anglais. Il y eut aussi des étrangers au service de la factorerie hollandaise. Signalons parmi eux le Dr. Siebold, qui étudia le japonais au cours d'un séjour de 7 années (1823-1830) et à qui on doit un recueil des plus complets de nos connaissances sur le Japon, avant l'ouverture de ce pays aux étrangers. L'étude du japonais a donc aussi une longue tradition en Hollande. Le titulaire actuel de cette chaire à Leyde unit à la connaissance du japonais celle du sanscrit, précieux avantage pour éclairer nos idées sur l'« inter-asiatisme » !

III. — L'Indonésie

Parmi de nombreux souvenirs, les congressistes ont emporté de Leyde un fascicule intitulé *Quatre esquisses détachées relatives aux études orientalistes à Leiden*, rédigé à leur intention. Nous nous en sommes servis pour compléter notre aperçu de l'orientalisme hollandais.

Une de ces esquisses, due à M. van Ronkel, a trait aux manuscrits indonésiens. Les langues de l'Indonésie (terme préférable à celui d'Insulinde, qui n'est pas scientifique) s'étendent sur un immense territoire embrassant l'archipel Indien-Néerlandais, les Philippines, l'île Formose et toutes les îles de l'Océan Pacifique, abstraction faite de quelques idiomes hétérogènes parlés dans les îles Moluques et en Nouvelle-Guinée. M. van Ronkel, dans sa notice, ne s'occupe que de la partie de ce domaine couverte par les Indes Néerlandaises. Les Hollandais, écrit-il, ont à peu près été les seuls à étudier les langues indonésiennes. Le Malais fut la première langue dont ils s'occupèrent : dictionnaires, grammaires, textes. On n'entreprit que bien plus tard l'étude du Javanais. Naturellement, ces études connurent plusieurs étapes : d'abord en raison de la valeur pratique de la connaissance d'une langue pour les navigateurs et les colonisateurs ; ensuite dans l'intérêt de l'expansion de la religion chrétienne ; enfin dans un esprit critique, scientifique. L'étude du javanais, par exemple, ne devint complète que lorsque son ancienne forme, le vieux javanais, fut connue. MM. Van der Truck, H. Kern, Cohen-Stuart et Brandes méritent ici une men-

(1) Cf. W. Barthold, *op. cit.*

tion particulière (1). La Société Biblique néerlandaise favorisa et encouragea l'étude du Batak (Bornéo), de la langue de Macassar et du Boughiniais (Célèbes Méridional). Actuellement des études linguistiques sont activement poussées dans l'île de Bali, l'Ouest de la Nouvelle-Guinée, les petites îles de la Sonde, les Moluques, les Missions et la Société Biblique rivalisant de zèle. Leur progrès date surtout du moment où on put disposer d'hommes formés à bonne école... En rappelant que le gouvernement a également favorisé l'étude des langues indigènes par la création du poste de « fonctionnaire chargé de l'étude des langues de l'Inde » (1881), M. van Ronkel qualifie justement cette création d'« acte de politique coloniale et scientifique unique dans son genre ».

Outre le Gouvernement, la « Société Royale pour l'étude des langues, de la géographie et de l'ethnographie des Indes Néerlandaises » et la « Société royale des Arts et des Sciences de Batavia » se sont rendues très utiles et ont bien mérité de la science linguistique.

Dès 1597, la Bibliothèque universitaire de Leyde s'assura la possession d'un manuscrit en vieux javanais, mais c'est seulement à partir de 1864 que la collection des manuscrits en provenance des Indes Orientales s'enrichit réellement.

Les spécialistes seuls peuvent se prononcer avec compétence sur les résultats acquis par l'orientalisme hollandais dans le domaine que l'histoire lui a réservé. Il convient de noter seulement que chaque pays soucieux d'enrichir son patrimoine intellectuel, et par là même de contribuer à l'évolution scientifique universelle, assume en quelque sorte, en vertu de sa situation géographique, certaines responsabilités. En résumant les travaux hollandais en Indonésie, un orientaliste russe ne peut pas s'empêcher de penser aux efforts similaires que son pays est appelé à poursuivre, et dont il s'acquitte autant que possible, dans les territoires asiatiques qui lui sont dévolus, dans des buts qui ne soient pas uniquement politiques ou économiques. Il est très regrettable que l'orientalisme russe, dont il est superflu d'évoquer ici les titres, n'ait pas été représenté au Congrès de Leyde (2). Tout un secteur de nos connaissances orientalistes, auxquelles se consacrent nos confrères russes, a ainsi échappé au contact international, toujours fécond. Le fait est d'autant plus regrettable que, dans la Russie actuelle, l'orientalisme devrait connaître un essor des plus remarquables, étant donné surtout la part de plus en plus active que sont appelés à prendre dans son évolution les représentants des civilisations orientales constituées politiquement en unités autonomes avides du

progrès des recherches scientifiques destinées à approfondir la connaissance de leurs langues, littératures, arts, etc...

IV. — La Chine

L'Islam, le Japon, l'Indonésie — voilà les domaines que nous avons parcourus avec des Orientalistes néerlandais pour guides. Le mémoire de M. Duyvendak sur *les études hollando-chinoises au XVII^e et au XVIII^e siècles*, inséré dans le fascicule que nous avons déjà largement mis à contribution, nous permettra d'achever notre tour d'horizon. Cet auteur prévient d'abord que l'histoire qu'il résume n'est pas celle de savants. C'est un récit, dit-il, tout plein de l'esprit aventureux des marins hollandais, prêts « à naviguer en enfer, quittes à brûler leurs voiles ». Les connaissances maritimes sont au premier plan, les informations sur le peuple et sur le pays assez sommaires, bien que parfois d'une pénétration surprenante. M. Duyvendak le prouve en citant quelques passages du premier livre publié à Leyde, en 1592, sur la Chine, par Lucas Jansz Waghenauer.

En Sina demeurent de très bonnes gens... C'est le plus riche pays... sous le soleil... Dans leurs églises ils ont peint des idoles comme des diables et qu'ils adorent... Il n'y a point de mendiants dans le pays, car le roi le défend, et si quelqu'un s'est appauvri, l'on s'enquiert s'il n'a pas d'amis. S'il n'en a pas, le roi de ce pays a des endroits où il entretient de telles personnes... Les habitants sont gourmands; ils mangent... plutôt du chien qu'aucun autre gibier. Ils se font avec du riz un vin dont ils s'enivrent; cependant ce sont des gens malins qui savent faire toutes choses d'une façon très subtile et ingénieuse.

Ces informations sont dues à un certain Dirck Gerritsz Pomp, *alias* Dirck Gerritsz China, qui avait fait deux voyages en Chine au service des Portugais, le premier entre 1568 et 1583 (on n'est pas bien fixé sur la date), le second de 1584 à 1588. Le même personnage a été l'informateur de Jan Huygen van Linschoten, l'auteur d'une intéressante *Description des navigations des Portugais en Orient*, parue en 1595.

Comment prit-on contact avec les Chinois ?

Ils venaient chaque jour avec beaucoup de bateaux et dressaient de petites baraques pleines de soie, de fil et de porcelaine, de sorte que le pont était tellement couvert de baraques qu'on avait peine à s'y tourner... Ils sont comme les Juifs chez nous.

Appréciation à interpréter dans un sens favorable. Les Chinois font, en effet, une bonne impression, en particulier à cause de leur diligence et de leur parcimonie.

D'autres expéditions suivirent. A partir de 1622 surtout, les relations devinrent plus nombreuses..., pas toujours pacifiques. Les négociations pour l'établissement d'une base aux Pescadores donnèrent lieu en 1623 à un premier voyage dans l'intérieur du pays. Nous regrettons de ne pouvoir citer plus abondamment M. Duyvendak, qui sait rester succinct tout en présentant une documentation très nourrie. C'est à Ba-

(1) M. C. Snouck Hurgronje, le Président du Congrès, débuta dans la carrière administrative aux Indes Néerlandaises. A côté de ses autres travaux, écrasants, comme conseiller du Gouvernement, il mit sur pied l'étude de la langue Atjeh, rappelle M. Van Ronkel.

(2) M. V. Minorsky représentait au Congrès la Société des Etudes Iraniennes et de l'art persan de Paris et l'auteur de ces lignes la Société d'Ethnographie de Paris.

tavia, dit-il, que les circonstances étaient le plus favorables pour l'étude du chinois. Et l'auteur de raconter, entre autres, une charmante histoire sur la façon imperturbable dont le Gouverneur Général Jan Pietersz Coen traitait avec les Chinois. Un négociateur de l'Empire Céleste

... resta assis pendant toute une journée dans la salle d'audience auprès de lui sans souffler mot, attendant que le général... laissât tomber de sa bouche quelque parole inattendue dont il pût tirer quelque avantage sur lui... Mais le prudent général... se comporta envers lui avec une solennité égale... jouant le même rôle et, de la même manière, cherchant à gagner sur l'autre quelque avantage.

Devant plus fin que lui, le Chinois finit par s'en aller sans dire mot. Pour ceux qui ont l'occasion de négocier avec les Orientaux — et ici nous employons ce terme dans son sens le plus large — cette scène a une saveur spéciale. C'est le *bakalim* (« on va voir ») turc, c'est le *ferda inchallah* (« demain, s'il plaît à Allah ») persan, etc... Cependant, cet Orient aussi perd de plus en plus « le plaisir de laisser mûrir et le courage de durer », sur lesquels Paul Valéry nous a récemment donné quelques profonds commentaires.

Le premier Hollandais qui montra un intérêt véritable pour l'étude du chinois fut un jeune savant de Leyde, Justus Heurnius, qui eut la bonne fortune de rencontrer à Batavia un Chinois ayant étudié le latin à Macao avec les missionnaires (lettre de J. Heurnius du 2 novembre 1628 aux directeurs de la Compagnie). Ce premier sinologue hollandais devait pendant longtemps rester le seul. Même pour les relations diplomatiques avec les Chinois, on ne semble pas avoir eu de bons interprètes. Parfois les mandarins n'approuvaient pas le style des lettres écrites de Batavia. Dans l'ambassade de 1656 il y eut pourtant quelques interprètes hollandais, parmi lesquels on cite surtout les nommés Melman et Filip Men. Du moins, si on ne prêta pas assez d'attention à l'étude de la langue, fit-on de très bonnes observations sur le pays et sur le peuple.

Pour le XVII^e siècle, deux ouvrages sont à signaler : celui de Johan Nieuhoff, qui raconta l'ambassade de la Compagnie auprès de l'Empereur de Chine en 1655-1656 — un vrai trésor d'informations, mal connu encore — puis le récit des expéditions de l'Amiral Bort sur la côte de Chine et des ambassades à Foutchéou (1662) et à Pékin (1665). Le livre de Nicolas Witsen, *La Tartarie septentrionale et orientale* (1692), donne beaucoup d'informations sur la Chine du Nord. Witsen, un étudiant de l'Université de Leyde, sous l'influence, croit-on, des conférences de Gólius sur les pays orientaux, ne fut pas un simple compilateur. Avec un esprit vraiment scientifique, il recueillit des données de première main chez ses nombreux correspondants dans le monde entier. C'est lui qui a préparé l'édition hollandaise du voyage à Pékin par terre qu'Ysbrandt Ides avait accompli en 1692-1694 au ser-

vice du tsar. A remarquer, entre autres, — indice des scrupules scientifiques de Witsen — qu'il a pu relever pas mal de fautes sur les cartes dressées à Pékin et dont il a obtenu communication pour ce qui concerne les pays tartares. Un Chinois lui a traduit certains noms, probablement (pense M. Duyvendak) ce « Guillaume le patriote » qui parlait très bien le hollandais (il savait même prononcer la lettre *r*) et qui visita et la Hollande et Londres.

Le grand ouvrage de Witsen a été édité et revu à nouveau en 1785. M. Duyvendak rappelle à ce propos qu'au sujet du Tibet on mentionne, dans l'introduction à cette nouvelle édition, le P. Horazio della Penna ; mais on oublie d'indiquer (ajoute-t-il) que della Penna devait une partie de ses informations à un des plus grands voyageurs hollandais du XVIII^e siècle : Samuel van de Putte (1690-1745), qui visita la Perse, l'Inde, Ceylan, le Népal, le Tibet et qui résida longtemps à Lhasa.

Au XVIII^e siècle, la Hollande n'ajoute pas beaucoup aux connaissances obtenues sur la Chine au siècle précédent. C'est plutôt la France qui devient alors le centre de ces études. Pourtant, fait remarquer M. Duyvendak, en Hollande aussi quelques savants s'occupèrent d'études chinoises avec le goût encyclopédique du siècle. La preuve en est, entre autres, à Leyde, un curieux manuscrit qui n'a jamais été décrit, qui provient de M. Jean Jacob Blassières, de la Haye, docteur en Philosophie. Ce manuscrit contient notamment, à côté d'un alphabet kalmouk et turc, un *Nomenclator Sinicus*, avec des caractères chinois écrits assez correctement. A deux reprises, son auteur a été en rapports personnels avec des Chinois : en 1773, avec un jeune Chinois chrétien, qui écrivit quelques caractères chinois et en lut quelques autres, et surtout en 1775. Le Chinois que vit alors J. Jacob Blassières, portait dans sa ceinture un éventail sur lequel étaient écrits des caractères chinois, et (note l'auteur, non sans quelque fierté) : « ex tempore nonnullos coepi legere characteres eosque explicare, non sine ipsius hominis applausu, aliorumque quâdam admiratione. Paulo postea scripsi nonnulla Sinice quae legit et probavit ». Pendant seize jours, ce Chinois resta l'hôte du savant, et il lui fit apprendre la prononciation des caractères « tam vulgarem quam mandaricam ».

Pour quelque temps diminué, l'intérêt porté à la Chine a repris, grâce aux études japonaises, tant et si bien qu'il a, en se développant, abouti à la création de l'Institut sinologique de Leyde.

*
**

Ces faits mettent suffisamment en évidence, croyons-nous, le rôle très brillant que les études orientalistes, très étendues et diverses, ont joué en Hollande dans le passé et montrent bien sur quelle base solide l'orientalisme est édifié aux Pays-Bas. Après lui avoir ainsi rendu hommage,

disons quelques mots, pour terminer, de l'activité pratique de la Hollande dans ses possessions orientales.

B. NIKITINE,
ancien Consul à Ourmiah.

(à suivre.)

VARIÉTÉS

LA LANGUE GÉORGIENNE (1).

Le volume qui vient de sortir des presses du Mesnil est le premier de son espèce existant dans le monde occidental. Cependant les Français s'intéressent depuis longtemps aux choses de la Géorgie; au XVII^e siècle Chardin, au début du XIX^e Dubois de Montpéroux ont visité le pays: peu après ils y étaient suivis par Marie Félicité Brosset qui avait prélué à ses voyages par de longues études dont la première, intitulée *Notice sur la langue géorgienne*, avait paru dans le *Journal Asiatique* en juin 1827. Brosset, que son métier de compositeur typographe laissait à Paris dans la misère, se rendit à St-Petersbourg; en 1838, il y prononçait son discours de réception à l'Académie des Sciences dont il était élu membre à l'unanimité des suffrages.

Pourtant les études géorgiennes, sans être tout à fait abandonnées, végétaient en Occident; elles n'étaient réellement poussées qu'en Russie dans cette ville de Petrograd, maintenant Léninegrad, d'où elles sont, il y a cinq ans, revenues à Paris et ont abouti au livre que nous signalons aujourd'hui. Dans la leçon d'ouverture du cours qu'il a professé à Paris, à l'Ecole des Langues Orientales vivantes pendant l'année scolaire 1927-1928, juste cent ans après le premier article de Brosset (2), le professeur Marr, président de l'Académie d'Etat de l'histoire de la culture matérielle à Léninegrad, a insisté sur cette idée que les études géorgiennes sont inséparables de celles des civilisations caucasiennes en général. Il montrait en particulier les relations constantes de la Géorgie avec Ani en Arménie où on a trouvé une magnifique inscription géorgienne, et son rayonnement lointain à Jérusalem, au mont Sinaï et surtout au mont Athos où des moines géorgiens fondèrent le célèbre couvent « des Ibères » et réunirent une magnifique bibliothèque. Au point de vue proprement linguistique,

le professeur Marr allait bien plus loin encore: « Nous venons de constater, disait-il, en étudiant sur place le dialecte soutien du Basque, qu'il y a des couches dans cette langue pyrénéenne qui se rapprochent plus des couches correspondantes du Géorgien que ne le font ni les parlers géorgiens dans leurs relations mutuelles, ni les parlers basques également dans leurs relations mutuelles ».

C'est en partant des leçons du professeur Marr que M. Brière, son successeur à l'Ecole des Langues Orientales, a rédigé le livre que nous avons maintenant sous les yeux. Il se limite volontairement à la langue de la période primitive et classique et présente au lecteur « une grammaire suivie de paradigmes, une chrestomatie de textes choisis et un glossaire, en un mot tout ce qui est nécessaire à un débutant ». Dans le glossaire les mots ont été, autant que possible, rangés par racines; cependant, pour rendre le travail plus facile, ils sont également mentionnés à leur place alphabétique; on y trouve un grand nombre d'étymologies. La chrestomatie comprend deux parties: l'une imprimée en caractère civils, l'autre en caractère religieux et dans cette dernière même, on trouve les deux formes, majuscule et minuscule, de l'alphabet sacerdotal. Une seule indication donnera une idée du soin avec lequel a été conduit le travail: la grammaire contient environ quatorze cents exemples tous empruntés à la chrestomatie: grâce à une table spéciale, on peut, en suivant le texte de cette dernière, retrouver l'exemple dans le corps de la grammaire. Ajoutons enfin qu'une carte de la Géorgie, tirée en plusieurs couleurs, accompagne l'ouvrage.

Tel est le livre dont viennent de s'enrichir les études géorgiennes; dans la pensée des auteurs, il est destiné à favoriser, dans le monde occidental, l'éclosion de vocations géorgisantes et à permettre ainsi l'étude d'une littérature considérable dont le plus beau fleuron est sans doute le poème: *Le chevalier à la peau de léopard*, œuvre d'un artiste génial, Chotha de Rousthav, qui vivait à la cour du plus grand souverain de la Géorgie, la reine Tamar (1184-1212); mais à côté de cette littérature civile, il existe pour le géorgien comme pour l'arménien, toute une littérature de traduction précieuse en vue de la connaissance des origines du christianisme; c'est ainsi qu'un seul codex géorgien a livré quatre traités de St-Hippolyte, qui écrivait en grec à Rome au début du troisième siècle (1). Enfin, dans le domaine le plus général de la linguistique, les rapprochements

(1) Marr et Brière, *La langue géorgienne*, un vol. in-4 de xiii-858 p. Librairie de Paris, Firmin Didot et Cie, Paris 1931.

(2) Cette leçon a été publiée par la *Revue de l'Orient chrétien*, troisième série, t. VI, Paris, 1927-1928, n° 1-2, p. 3.

(1) Voir l'article de M. Robert P. Blake (*Revue de l'Orient chrétien*, troisième série, t. V, Paris 1925-1926, n° 3-4, p. 225; on y trouvera toute la bibliographie de la question.

observés par le professeur Marr avec le basque et avec bien d'autres langues méditerranéennes prouvent l'intérêt puissant du domaine qu'il vient, avec la collaboration de M. Brière, d'ouvrir aux chercheurs occidentaux.

L. F.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Le commerce extérieur en 1931. — Le Rapport sur la navigation et le commerce de l'Indochine en 1931 montre qu'au *commerce général* les importations ont atteint 535.416 tonnes et 1.382.173 milliers de francs (en diminution sur 1930 de 110.597 tonnes et 551 millions de francs) et les exportations ont atteint 2.716.638 tonnes et 1.234.440 milliers de francs (en diminution sur 1930 de 233.636 tonnes et 692 millions de francs).

Au *commerce spécial*, on relève, aux importations, 444.188 tonnes et 1.292.435 francs, en recul de 76.907 (14,07 0/0) et 518.599 francs (28,6 0/0). Aux *exportations* également un recul de 214.550 tonnes (7,5 0/0) et 692.593 milliers de francs. La perte, sur le total des opérations, a donc été, sur 1930, de 8,6 0/0 pour les quantités et de 33,9 0/0 pour les valeurs.

Les causes sont les mêmes que pour l'année précédente. Il faut toutefois rappeler qu'une réforme des procédés d'évaluation a été faite en 1930 pour substituer les valeurs déclarées en douane aux valeurs arbitrées en usage précédemment, ce qui a entraîné un abaissement apparent de 5 0/0.

Les difficultés politiques et économiques constatées en 1930, tant en Indochine que dans les contrées avec lesquelles ce pays entretient des relations commerciales, se retrouvent en 1931 parfois aggravées, provoquant une nouvelle diminution de l'importance de nos échanges. La crise économique mondiale, dont les premières atteintes ont été ressenties en Indochine au cours de l'année 1930, y a atteint, d'autre part, son plein développement en 1931. Elle a été caractérisée principalement, comme l'indiquent les pourcentages ci-dessus, par une chute importante des prix qui atteint tout particulièrement les matières premières et porte un coup très sensible à la valeur de nos exportations, composées presque exclusivement de produits de culture ou d'extraction.

Par dessus tout, le caractère dominant de la crise qu'a traversée, en 1931, le commerce extérieur indochinois a été l'effondrement des cours du riz qui ont fléchi en moyenne de 44 0/0 par rapport à 1929 et 40 0/0 par rapport à 1930; une récolte quantitativement médiocre, des dif-

ficultés momentanées de vente, dues à l'abondance des stocks existants sur les marchés extérieurs, ainsi qu'une organisation défectueuse du commerce local d'exportation, ont aggravé encore les conséquences critiques d'un tel fléchissement. Dès lors, les sorties de riz, paddys et dérivés, qui représentaient ces dernières années 65 0/0 de la valeur totale des exportations, accusent, en 1931, par rapport à 1930 et 1929, une différence en moins qui est respectivement, en poids, de 671.000 et 163.000 tonnes, en valeur de 1.341 et 576 millions de francs. Il en est résulté une diminution correspondante du pouvoir d'achat de la colonie et, par suite, une restriction très accentuée de la consommation qui a pesé lourdement sur les importations.

Sous l'influence de cette brusque dépression de la valeur de la principale exportation, la balance commerciale, négative pour la première fois depuis la guerre, accuse un déficit atteignant 154 millions de francs. Toutefois, dans les déductions que l'on serait tenté de tirer de ce fait relativement à la situation générale, il faut tenir compte que cette somme n'est pas supérieure aux investissements sur fonds d'emprunt fait par la colonie pour le développement de son outillage économique. L'accomplissement du programme des grands travaux, dont l'Indochine attend des ressources accrues, a nécessité l'achat d'un matériel important qui, pour les seules importations d'Allemagne sur prestations en nature, s'est élevé, en 1931, à 111 millions de francs. En dehors de ces achats, la balance commerciale reste donc équilibrée.

Voici les principales caractéristiques de la baisse enregistrée par rapport à 1930.

Aux exportations, le déficit sur les sorties de riz et l'abaissement de la valeur de cette denrée se traduisent par une moins-value de 576 millions de francs. Le recul des cours des poissons séchés et fumés, du caoutchouc, du maïs et du poivre, combiné avec une sensible diminution de l'exportation, donne une moins-value de 90 millions de francs pour ces quatre produits.

A l'*importation*, le recul le plus important porte sur les tissus de coton, qui perdent 40 0/0 en poids et 51 0/0 en valeur, en diminution de 175 millions de francs.

Les principales moins-values atteignent ensuite : les objets d'alimentation, les huiles minérales, les automobiles, les métaux, le coton, les tissus, le papier.

On peut suivre dans les tableaux publiés par le Rapport l'évolution du commerce spécial indochinois avec les principaux pays.

A l'*importation*, la baisse des valeurs est de 74 0/0 sur les produits en provenance de France (69 0/0) et de ses colonies (5 0/0). Ce recul important est dû en partie à ce que les achats effectués en Allemagne sur prestations en nature ont majoré d'autant la part des pays étrangers. La France et ses colonies n'atteignent plus qu'une proportion de 53,3 0/0 au lieu de 59 0/0 en

1930. Parmi les pays étrangers, l'Angleterre et les Etats-Unis enregistrent les plus forts reculs.

A l'exportation, la France, qui a augmenté ses achats de riz et de houille et qui marque une avance importante en tonnage, ne figure en valeur que pour 7 0/0 dans la moins-value et prend pour la première fois le premier rang en valeurs parmi les clients de l'Indochine. La presque totalité du recul est supportée par les pays étrangers, en particulier par les pays d'Extrême-Orient : Chine, Hongkong, Singapour, Indes Néerlandaises, Japon.

Règlement du statut des échanges avec le Japon. — L'arrangement commercial franco-japonais relatif à l'Indochine, signé, ainsi que nous l'avons annoncé (pages 178-179), le 13 mai dernier, a été publié au *Journal officiel* du 18 août, à la suite du décret du 4 août, suivant lequel cette convention sera mise « en application provisoire à partir du 26 août 1932 en attendant son approbation par le Sénat et la Chambre des députés ».

Dans notre prochain numéro, nous analyserons et commenterons cet ensemble de textes qui comprend l'arrangement lui-même, soit sept articles : une liste des produits japonais admis en Indochine au bénéfice du tarif minimum ou d'un pourcentage de réduction sur le tarif général ; une liste des produits indochinois admis au Japon au bénéfice du tarif le plus réduit ou de l'exemption des droits, un protocole de signature et des lettres annexes.

La régie de l'alcool. — Le rapport du Conseil d'administration des *Distilleries de l'Indochine*, présenté à l'assemblée générale des actionnaires, le 27 juin dernier, contient d'intéressantes données sur le fonctionnement de la régie de l'alcool et sur le nouveau régime qui entrera bientôt en vigueur. Il s'agit de faits qui intéressent sans doute de la façon la plus directe les actionnaires de la société, mais qui ont une répercussion évidente sur la vie sociale et financière de la colonie. Aussi croyons-nous utile de reproduire ici quelques passages de ce rapport.

Les résultats obtenus par la Société se sont fatalement ressentis de la crise économique qui sévit en Indochine.

Nous vous avons signalé, l'an dernier, que les difficultés suscitées à l'administration par les troubles politiques l'avaient incitée à relâcher la surveillance qu'exige le bon fonctionnement d'un régime comportant la perception d'une taxe de consommation. Cette situation s'est encore aggravée pendant l'exercice 1931. La fabrication clandestine de l'alcool s'est fortement développée, en raison même de ce relâchement du contrôle, du bas prix du riz et de l'application d'une taxe exagérée qui a augmenté la prime à la contrebande. Nos ventes ont subi, de ce fait, une réduction qui s'ajoute encore à celle qu'entraîne la dépression économique.

Sur ce point le président a donné quelques indications complémentaires dans la courte allo-

cutation qui a suivi la lecture du rapport. Les premiers mois de 1932 ont vu s'accroître le malaise dont souffre l'Indochine ; les ventes d'alcool, tant au Nord qu'au Sud, ont subi un nouveau fléchissement. Mais « l'administration ne reste pas indifférente devant les déficits budgétaires et notamment celui résultant de la taxe sur l'alcool ». Des mesures sont prises, dont l'application ne pourra que redresser une situation compromise, pour le plus grand bien des recettes budgétaires.

Voici maintenant en quels termes le rapport traite du régime des alcools au Tonkin et dans le Nord-Annam :

Vous n'ignorez pas que, dans cette partie de l'Union indochinoise, la vente de l'alcool est monopolisée par le gouvernement depuis 1903, époque à laquelle nous avons passé avec lui un premier contrat de dix ans, qui fut renouvelé, pour la même durée, en 1913 et 1923, contrat en vertu duquel nous livrons à la régie tout l'alcool nécessaire à la consommation au Tonkin et dans trois provinces du Nord-Annam.

Le contrat actuellement en cours expirera en juillet 1933. Ce régime a assuré, jusqu'à une époque récente, et dans les meilleures conditions, la perception de la taxe de consommation sur l'alcool, et engendré en faveur de l'administration des accroissements continus de recettes. Il a cependant toujours rencontré une certaine opposition, à laquelle on s'est efforcé d'attribuer un caractère politique, alors que, bien souvent, cette opposition n'était guidée que par des questions d'intérêt personnel. Chaque renouvellement de notre contrat de fournitures donna lieu à controverse ; mais les pouvoirs publics, jusqu'ici fortement convaincus qu'un tel régime sauvegardait le mieux les intérêts des Annamites et ceux du Trésor, avait toujours décidé son maintien, se bornant à y apporter toutes modifications que l'expérience avait indiquées comme utiles ou nécessaires.

Le même problème s'est posé en raison de la prochaine échéance du contrat en cours. En décembre 1930, M. le gouverneur général nous demanda, à Paris, d'étudier de nouvelles modalités du régime des alcools susceptibles de donner satisfaction à certaines revendications des Annamites. Des pourparlers furent engagés, ici d'abord, puis en Indochine, où, pour les suivre, un administrateur-directeur, M. Boyaval, se rendit et séjourna de septembre 1931 à mars 1932. Ces pourparlers aboutirent à un accord de principe et à l'établissement d'un projet qui, par les avantages accordés aux Annamites, semblait pouvoir donner tout apaisement, en apportant au Trésor, par une meilleure organisation d'exploitation, de sérieux avantages.

Ce projet, dans ses grandes lignes, fut soumis à l'examen du grand conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, lors de sa session en novembre-décembre derniers. Après des débats, au cours desquels les intérêts économiques et financiers parurent dominés par des préoccupations d'ordre politique, le projet ne fut pas adopté, et le grand conseil se prononça pour l'instauration au Tonkin d'un régime analogue à celui qui fonctionne en Cochinchine, où nous travaillons librement en concurrence avec d'autres distillateurs.

Le vote de principe du grand conseil doit être d'ailleurs complété par des décisions administratives réglant les modalités du régime futur. Ces dernières ne sont pas encore intervenues. Quoi qu'il en soit, nous n'avons rien à redouter de l'application d'un nouveau régime, qui ne peut être fondé que sur le principe de l'égalité de traitement.

Notre solide situation dans le pays, l'importance et la

perfection de notre outillage, nous mettent en bonne posture vis-à-vis de concurrents qui pourraient prendre une place à côté de nous. Dans le régime actuel, nous sommes de simples fournisseurs d'alcool à la régie. Nous lui livrons, à la porte de l'usine, l'alcool que nous produisons; sa présentation, son transport, sont confiés à des entrepreneurs mandatés par l'administration, qui, elle, se charge, par ses fonctionnaires, d'en organiser la vente.

Avec le régime envisagé, le commerce de l'alcool s'exercera, au Tonkin, comme celui de tous les produits, après paiement de la taxe de consommation: nous aurons la liberté de la présentation, de l'organisation commerciale de nos ventes, avec le souci que tous les points du territoire soient approvisionnés en quantité et qualité et en temps utile.

Nous devons, d'autre part, espérer que l'Indochine surmontera la crise actuelle et qu'elle reprendra le développement que laissent entrevoir ses richesses latentes. Dans ces conditions, il nous est permis d'envisager l'avenir avec confiance.

ANNAM

Le départ du roi d'Annam. — Le jeune roi d'Annam, S. M. Bao-dai, après avoir achevé à Paris le cycle complet des études françaises, s'est embarqué le 12 août à Marseille, sur le *d'Artagnan*, pour regagner son royaume. Il est tout à fait évident que l'arrivée au trône de Hué d'un souverain élevé en France, pénétré d'idées occidentales, est, dans les circonstances actuelles, un fait politique de première importance.

La France a rencontré maintes difficultés dans le fonctionnement de son protectorat d'Annam et quelques-unes, parmi les plus graves, ont été le fait de jeunes souverains mal préparés à leur rôle, mal guidés par leur entourage, trop prompts à obéir aux suggestions de leur cour. Ham-nghi, fugitif, dut être poursuivi pendant deux ans par nos soldats dans les montagnes de l'Annam; Thanh-tai fut déposé à son tour; Duy-tân, pendant la guerre, essaya de créer un mouvement insurrectionnel; fait prisonnier il fut exilé et remplacé par Khai-dinh, père du souverain actuel.

Le nouveau roi, qui connaît bien la France et qui comprend nos intentions, peut mieux que personne collaborer avec les chefs de la politique française en Indochine et faire dans son royaume une œuvre féconde.

Le départ de Bao-dai a été marqué par des manifestations qu'il y a lieu de signaler.

Avant de quitter Paris, le jeune roi a été reçu en un déjeuner intime par le président du Conseil, M. Édouard Herriot et par le ministre des Colonies, M. Albert Sarraut.

M. Sarraut a rappelé que le roi Khai-dinh, il y a dix ans, avait lui-même conduit son fils à Paris pour le confier au gouvernement de la République.

Vous savez désormais, Majesté (a poursuivi M. Albert Sarraut), ce qu'est la France; et vous savez aussi qu'elle n'a qu'une parole, qu'elle sait toujours tenir; elle l'engage une fois encore envers vous, à l'heure où vous allez pren-

dre les charges du pouvoir suprême, pour l'application loyale et fidèle des contrats du protectorat. Sous son égide et avec son ferme et constant appui, vous poursuivrez la grande tâche qui donnera toujours plus d'éclat et de sécurité aux destinées de l'Annam. Permettez à celui qui fut l'ami du premier rang et le collaborateur affectueux de votre vénéré père, de remercier avec émotion les circonstances fortunées qui lui accordent, à l'heure de votre propre avènement, de vous porter le salut de la France et de la République.

A son tour, M. Herriot a évoqué le souvenir du voyage en France du roi Khai-dinh. L'accueillant à Lyon, il put apprécier l'étendue, la liberté d'esprit du souverain, s'unissant aux qualités les plus fines et les plus charmantes de la sensibilité. Le roi appela l'attention du maire de Lyon sur le fils qu'il confiait à la France.

La tâche du nouveau souverain s'annonce immense, a souligné le président du conseil. Bao-dai aura à conserver les trésors accumulés dans le passé de l'Annam, à garder intacts les ressources du génie de ses peuples.

Mais, d'autre part, a noté M. Herriot, et suivant le vœu de votre vénéré père, vous aurez à faire profiter vos États de ce que vous aurez appris vous-même, à les adapter à l'évolution moderne. Les deux tâches ne sont pas contradictoires. Pour qui regarde d'un peu haut, le progrès et la tradition ne sont que les deux versants de la même idée. Il n'y aurait pas de tradition s'il n'y avait eu des hommes de progrès dans le passé; le progrès lui-même crée une tradition pour l'avenir.

La France, qui a eu pour vous et vous garde une affection privilégiée, vous continuera sa protection affectueuse, vous-même, j'en suis sûr, lui conserverez votre attachement. Et, d'avance, nous nous réjouissons de la prospérité qui vous attend; elle nous causera une satisfaction profonde et aussi une vive fierté.

A ces allocutions, le jeune roi de l'Annam a répondu par les paroles suivantes :

Monsieur le président du conseil,

En souvenir de mon père, qui n'oublia jamais votre accueil si cordial, lors de son passage à Lyon, et la promesse que vous lui aviez faite de veiller sur moi, vous avez bien voulu m'apporter, au moment où je vais prendre la charge redoutable du trône, le réconfort de votre parole éloquente et affectueuse et l'assurance que je puis compter sur l'aide du gouvernement français; je vous en remercie de tout cœur.

Monsieur le ministre des colonies,

Vous êtes resté, pour mes compatriotes, le grand gouverneur aux idées généreuses et libérales, le chef affectueux, qui sut parler à leur cœur autant qu'à leur raison.

Pour moi, laissez-moi vous dire ma joie de retrouver aujourd'hui à mes côtés d'ami très cher qui m'accueillit, en 1922, à mon arrivée. J'aurai ainsi l'heureuse fortune d'avoir reçu de lui les souhaits de bienvenue de la France et ses paroles d'adieu.

Messieurs,

Je revis, en ce moment, avec une intense émotion, les dix années qui viennent de s'écouler. Votre pays m'a reçu tout enfant, sachant à peine quelques mots de votre langue et la France a été pour moi si accueillante et si douce que je ne m'y suis jamais senti étranger. Elle m'a adopté comme un fils, c'est ici que mon esprit s'est ouvert, que

mon âme a ressenti ses premières sensations d'art et de beauté dans ce Paris plein de merveilles et d'enchantements.

Vivre à son foyer, j'ai appris à aimer la France. Je vais y fonder une seconde famille, des maîtres vénérés, de chers amis. Ai-je besoin, dès lors, de vous assurer que la France peut toujours compter sur ma collaboration affectueuse et loyale ?

Je suis sûr de remplir ainsi le vœu de mon peuple. Confiant dans la protection de la France, conscient des bienfaits qu'il en retire, l'Annam ne demande qu'à poursuivre ses destinées sous son égide, dans la fidélité à la parole donnée.

Je lève mon verre en l'honneur de M. le Président de la République, en votre honneur, M. le président du conseil, M. le Ministre ; je bois à la France et à l'Annam, que j'unis dans un même sentiment d'affection.

A Marseille, le roi Bao-dai a présidé un banquet qui lui était offert par la Chambre de Commerce et le Syndicat de la presse coloniale. Au dessert, plusieurs allocutions ont été prononcées, en particulier par M. Sarraut, qui a évoqué les années qu'il a vécues en Indochine, l'arrivée du roi Khai-dinh venant lui confier un fils encore enfant.

Nous n'avons pas failli à notre parole, a poursuivi M. Sarraut. Après de laborieuses études dirigées par le gouverneur général Charles, vous rentrez dans vos Etats, armé pour la tâche que vous avez à accomplir. Mais des aspirations nouvelles ont jailli, desquelles vous aurez à tenir compte, car le progrès a de redoutables rançons, et le métier de souverain est un dur métier. Vous marcherez sur la trace des sentiments d'humanité que vous avez acquis par votre éducation dans le pays de France. Et si vous connaissez des heures d'angoisse, tournez-vous vers la France, qui n'a qu'une parole, et qui n'y a jamais failli. Vous pouvez compter sur elle.

M. Sarraut donna ensuite l'accolade au souverain et ce dernier, étreint par l'émotion, remercia en ces termes :

Je vous exprime toute ma gratitude pour l'accueil que vous m'avez réservé, j'exprime toute ma sympathie à ce Midi que j'aime tant, je remercie la presse de s'être associée à cette manifestation, et c'est plein de confiance que je quitte la terre de France, emportant le souvenir ému de tout ce que je lui dois. Je vais vers mon peuple avec l'idée du travail, et je lève mon verre en l'honneur des nations française et annamite indissolublement unies.

Ajoutons enfin que le ministre des colonies a remis au roi le câblogramme ci-dessous, reçu du gouverneur général de l'Indochine :

Au moment où vous allez quitter la France, après dix années de jeunesse studieuse, au cours desquelles vous avez su si pleinement accomplir la volonté de votre auguste père, celui-là même auquel vous-même et cette volonté étaient confiés il y a dix ans, vous adresse, à cette heure, avec la plus profonde émotion, ses vœux les plus affectueux et salue le jour faste de votre retour. Sire, dès ce moment, l'attente de tout un peuple va suivre avec faveur la fortune du vaisseau qui lui ramène son souverain. Il a fondé dans votre règne que vous-même et tant de soins en France viennent de préparer dans les conditions qu'avait voulues jusque dans sa suprême pensée Sa Majesté Khai-dinh, une grande, une très grande promesse. Le gouverneur général de l'Indochine, en ce jour, souhaite

avec ferveur que Votre Majesté parvienne à la réaliser heureusement dans toute sa plénitude pour le bonheur et la prospérité de tous ses sujets.

Ce télégramme, le gouverneur général de l'Indochine a eu raison de l'expédier au jeune roi pour lui souhaiter un heureux retour en Extrême-Orient ; mais on aurait tort d'en conclure que les colons français, ou du moins certains d'entre eux, ne voient pas sans quelque appréhension approcher le moment où le roi Bao-dai va débarquer et rentrer dans ses Etats. On en trouvera la preuve dans ce passage d'une lettre que nous avons récemment reçue du Tonkin :

Le retour du jeune roi Bao-Dai en Annam peut être le point de départ d'une étape qui nous mènera loin. Que fera le prince ? S'il « marche » avec nous, que de cabales, d'intrigues, de résistances contre lui ! S'il se laisse diriger par les dignitaires de la Cour, qui n'abdiqueront pas devant lui et s'efforceront de conserver une autorité prépondérante (tel le ministre président actuel du Co Mat, Nguyen Hun Bai), que deviendront nos espoirs ? que fera le gouvernement français ? Ses représentants seront-ils à la hauteur d'une tâche particulièrement malaisée ? Que de manœuvres sournoises à déjouer, inspirées par des appétits, des convoitises étrangères à l'intérêt public ! Il faudra autant de fermeté que de perspicacité et de prudence pour dominer la situation.

L'élite, la fameuse élite annamite, celle qui détient la presse et les meilleures places, qui réclame sans répit, intrigue d'une façon éhontée ici autant qu'en France, travaille surtout pour elle. Le sort du peuple, en dépit de ses déclarations grandiloquentes et quelque peu hypocrites, la laisse beaucoup plus indifférente qu'on ne le croit et qu'elle ne prétend. Non, l'avenir n'apparaît pas comme dégagé de tout nuage.

Peut-être quelques-uns de nos lecteurs jugeront-ils ces lignes bien pessimistes. Leur auteur lui-même, nous en sommes certain, désire ardemment se tromper ; mais cet esprit critique, habitué à tenir compte des aspects contraires de chaque événement, ne pouvait pas ne pas se poser avec anxiété les questions dont on vient de lire l'énoncé, et d'autres que lui, mûs par un égal patriotisme, pensent, également comme lui, que « la voie où nous sommes engagés est cahoteuse et pleine de surprises » (1). Ce ne sera pas un médiocre mérite pour M. Pasquier d'en sortir à son honneur.

(1) Nous n'en voulons pour preuves que ces lignes d'une note du « bulletin » de la *Quinzaine Coloniale* du 25 août :

« Quel sera le rôle personnel du jeune empereur ? Actuellement il regrette, sans aucun doute, sa patrie d'adoption, Paris, métropole universelle des arts et de l'esprit, la vie européenne. Peut-il redevenir au bout de quelques années un empereur oriental, enfermé dans les rites et la vanité du pouvoir, ou au contraire révolutionnera-t-il la Cour de Hué par son modernisme ? Plus graves, certains se posent déjà la question de savoir quelle sera sur lui l'influence d'anciens révolutionnaires annamites ; il semble bien peu vraisemblable qu'il se laisse entraîner dans quelque aventure absurde autant que dangereuse ; nous redouterions plutôt les conseils de jeunes gens de sa génération, de ceux qui ont fait comme lui leurs études en France et qui, rêvant d'introduire rapidement dans le vieil Annam les institutions politiques occidentales, chercheraient à éliminer l'autorité de la nation protectrice. »

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

L'année 1931 au point de vue économique. — Le rapport présenté par le Conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Grand Liban à l'assemblée générale du 17 mai 1932 a groupé dans un tableau d'ensemble les principaux faits relatifs à la situation économique des pays sous mandat français au cours de l'année 1931. Voici ce succinct aperçu qui fait suite à celui publié dans le numéro de juin 1931 de l'*Asie française*, aux pages 221 et 222 :

Le ralentissement qui, au cours de l'année 1930, s'était manifesté dans le mouvement des affaires sur les divers marchés des territoires sous mandat, s'est accentué durant l'année 1931. Les effets de la crise mondiale y sont cependant restés plus limités que dans la plupart des autres pays. En fin d'exercice, la situation apparaît aussi favorable que les conditions économiques générales pouvaient permettre de l'espérer.

Les résultats satisfaisants des récoltes et une reprise sur les cours des céréales, à partir de l'automne, ont été les deux principaux facteurs qui ont permis le maintien du courant normal des échanges. La production des blés et des orges a été, en effet, excellente dans les grandes régions de culture, notamment sur le plateau du Hauran et dans les plaines de la Syrie Centrale, et celle du coton a marqué une sensible progression, tant à Homs et Hama qu'à Idlib. Situation moins favorable, il est vrai, sur la côte et notamment dans la région Alaouite où, par suite de mauvaises conditions climatiques, la récolte des céréales a été à peu près nulle et celle du coton très médiocre, avec un rendement inférieur de près de 50 % à celui de l'année précédente; encore la production d'olives y a-t-elle été très abondante. Quant aux prix, grâce à une protection douanière qu'est venue renforcer une législation particulièrement prévoyante et aussi sous l'influence des demandes de pays voisins, tels que la Palestine et l'Égypte, ils ont marqué une hausse qui, en novembre, a atteint, par rapport aux prix les plus bas pratiqués depuis l'origine de la crise, 10 % en ce qui concerne les orges et 35 à 40 % en ce qui concerne les blés. Un courant intéressant d'exportations a pu ainsi se dessiner qui vient redonner au pays les disponibilités nécessaires à son économie.

Si certaines gênes ont parfois été constatées, elles ont été dues principalement à des immobilisations de crédit qu'ont provoquées certains propriétaires ruraux qui, ayant employé en achats de terrains ou en améliorations foncières le produit des prêts à court terme dont ils avaient bénéficié, n'ont plus trouvé, par suite du resserrement du crédit, les facilités de renouvellement sur lesquels ils comptaient pour faire face, tout au moins partiellement, à leurs échéances. Encore ces difficultés ne doivent-elles nullement être considérées comme l'indice d'une gêne profonde. Elles n'affectent en définitive que certains propriétaires, notamment dans la région de Lattaquieh où, comme nous l'indiquions plus haut, la dernière récolte a été particulièrement déficitaire et dans celle de Hama où les exploitations agricoles se trouvaient grevées de dettes déjà anciennes. Les places commerçantes, en particulier celles d'Alep, de Damas et même celle de Beyrouth qui, cependant, plus spéculative et détentrice d'avoirs importants en monnaie égyptienne a été plus spécialement touchée par la dépréciation de la livre sterling, restent saines.

Les résultats du commerce extérieur témoignent au surplus de la situation favorable des territoires sous mandat. Les entrées de marchandises n'accusent, en 1931, qu'un très léger fléchissement avec 570.000 tonnes contre 576.000 en 1930; les sorties restent au même niveau avec 181.000 tonnes contre 188.000, maintenant ainsi les progrès réalisés par rapport à l'année 1929 où le tonnage exporté ne dépassait pas 103.000 tonnes. Quant aux valeurs, nécessairement en diminution, en raison même de la baisse qui a influencé les prix de la plupart des marchandises, elles atteignent aux entrées 1 milliard de francs contre 1.270 millions en 1930 et aux sorties 400 millions au lieu de 600 millions.

Par ailleurs, les travaux entrepris les années précédentes en vue de perfectionner l'outillage économique du pays ont été poursuivis. L'équipement de la chute du Safa, près de Beyrouth, est en voie d'achèvement et l'usine hydro-électrique de l'Oronte, dont l'installation a été terminée, a pu fournir le courant aux villes de Homs et de Hama dès les premiers jours de l'année 1932. D'importantes études relatives au programme général d'irrigation ont été poursuivies par la Régie des Études Hydrauliques. Les deux usines que la Société Industrielle des États du Levant a établies à Lattaquieh et à Harim ont commencé à fonctionner suffisamment à temps pour traiter les grignons d'olives de la récolte 1931. Au printemps, l'usine de la Société des Ciments libanais est entrée en activité. Les études pour l'établissement d'un pipeline destiné à conduire le pétrole de Mossoul vers la Méditerranée à travers la Syrie, ont été terminées et les travaux préliminaires sont en voie de réalisation.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Les recettes douanières de la Palestine en 1931. — A la veille de l'inauguration de cette foire de Tel-Aviv, dont le succès a été signalé dans un de nos précédents numéros (cf., en mai, la p. 183), le *Commerce du Levant*, de Beyrouth, a publié, sur la situation économique actuelle de la Palestine, des précisions tirées d'un rapport établi par le service des douanes et du commerce de ce pays sous mandat britannique. Nous en tirons les données essentielles, pour servir de complément à ce que l'*Asie française* a dit à la fin de l'année dernière en appréciant la valeur des collections et des documents groupés à Vincennes dans le pavillon palestinien.

Recettes douanières. — Les recettes douanières nettes se sont élevées au cours des cinq dernières années aux chiffres suivants :

Années	L. Palestin.
1927.....	976.171
1928.....	1.115.517
1929.....	1.161.950
1930.....	1.234.957
1931.....	1.169.924

La tendance de ces chiffres a été ascendante jusqu'à 1931 qui accuse une diminution de L. P. 65.033 sur ceux de 1930.

Droits d'importation. — Les droits d'entrée se sont élevés à L. P. 921.945 en 1931 contre 991.560 en 1930.

L'application du tarif a suscité beaucoup de difficultés et exigé beaucoup de travail pour l'examen des articles et l'imposition de la taxe, particulièrement en ce qui concerne les cotonnades, la confiserie et les marchandises d'origine étrangères importées de la Syrie.

Le tableau ci-après donne le détail des importations des principales marchandises en 1931 avec quantités et valeurs (en Livres palestiniennes) globales :

Marchandises	Quantités	Valeurs (en L. pal.)
Benzine en bidons de 4 gallons	142.552	32.447
Kerozène en bidons de 4 gallons....	17.079	1.702
Benzine en autres récipients ..Litres.	13.040.940	131.398
Kerozène en autres récipients ..Litres	38.339.735	90.725
Sucre	Kilos	11.097.462
Tabacs en feuilles	Kilos	101.270
Farines de blé	Kilos	16.883.400
Cigarettes	Kilos	23.460
Pièces de coton	Kilos	2.454.934
Riz	Kilos	9.788.430
Café	Kilos	853.850
Tissus laine pure et mélangée...Kilos	146.140	106.305
Tissus soie pure et mélangée....Kilos	288.592	170.739
Pneumatiques	Kilos	206.295
Bois et bois de charpente.....M ³	56.965	153.381
Voitures automobiles	Nombre	665
		115.113

La diminution des droits d'importation est attribuée à la crise économique mondiale qui a sévi avec intensité en 1931 et à la baisse générale des prix qui a affecté les droits des marchandises imposées *ad valorem*.

Droits de sortie. — A l'exception du droit de 10 % *ad valorem* sur les antiquités, tous les droits de sortie ont été abolis en 1926.

Les exportations ont porté principalement sur les oranges, les melons, les céréales, le savon et le vin.

Les exportations des oranges de Jaffa et de Caïffa en 1930 et en 1931 ont été les suivantes :

	1930	
	Caisses	L. P.
Jaffa	2.405.090	721.576
Caïffa	422.891	126.868
1931		
	Caisses	L. P.
Jaffa	1.984.082	673.905
Caïffa	604.882	202.086

Le commerce des oranges. — Les chiffres qu'on vient de lire marquent, dans l'ensemble, une diminution notable (plus de 250.000 caisses) des exportations d'oranges en 1931, par rapport à 1930 ; mais les marchandises expédiées n'en ont pas été plus prisées et les exportateurs n'ont pas été satisfaits des résultats obtenus par eux. En effet, les prix réalisés ont été très bas — de 8 à 13 shillings par caisse en Angleterre et un peu plus en Allemagne et dans les autres débouchés européens.

L'exportation des oranges par le port de Caïffa est en croissance. 510.000 caisses ont été expédiées par ce port durant la saison 1930-1931.

La consommation du jus d'oranges est en augmentation.

Essor des industries locales. — Dans l'ensemble, les industries locales réalisent des progrès que, seule, la crise économique générale est venue récemment arrêter. On s'en rendra compte

en étudiant le tableau suivant, qui indique les valeurs globales des marchandises manufacturées en Palestine et exportées durant les années 1925-1931 :

	L. P.
1925.....	386.594
1926.....	299.240
1927.....	475.548
1928.....	467.213
1929.....	479.167
1930.....	449.388
1931.....	374.165

Grâce à l'entente douanière avec la Syrie, ce pays demeure le principal débouché pour les produits manufacturés de la Palestine, et, en échange, des quantités considérables de produits syriens et autres marchandises sont importés en Palestine.

Une des fabriques de bas et chaussettes établies à Tel Aviv a transféré ses usines en Syrie et un petit nombre de métiers ont fermé leurs portes durant l'année.

Environ vingt nouvelles industries ont été établies en 1931, dont une fabrique de caisses d'oranges, une maison d'emballage et une fabrique de clous.

L'industrie locale a été éprouvée à la suite de l'élévation des droits de douane.

La situation des Juifs palestiniens jugée par l'un d'eux. — Ces renseignements précis permettent de comprendre l'optimisme dont a fait preuve, dans la conférence mondiale juive tenue à Bâle au cours de la première quinzaine d'août, le maire de cette ville importante de la Palestine qu'est Tel Aviv. Au cours de la discussion relative à la convocation d'un futur congrès mondial israélite, M. Dizengott (c'est le nom du maire de cette colonie juive) s'est exprimé ainsi :

Nous autres, Palestiniens, dans toutes les assemblées et congrès juifs, nous avons rempli jusqu'ici le rôle du groupement le plus faible; maintenant, les choses ont changé; nous sommes debout, enracinés avec les deux pieds dans le sol de notre patrie, en Palestine, sur une base réellement solide. Notre situation économique est bonne; nous n'avons pas de chômeurs, nous n'avons pas de crise; nous construisons notre pays, qui se développe d'une façon remarquable. Toute la vie économique est normale; nous ne demandons aucun secours, et, pour notre développement politique et économique, nous avons notre congrès et notre organisation sioniste.

Ainsi, pour le maire de Tel Aviv, les Israélites se tiennent maintenant pour assurés de leur existence en Palestine, même en face de l'hostilité des Arabes, et la création du *Home juif* préconisée naguère par lord Balfour serait dès maintenant un fait accompli.

Autour de la pipe-line. — La construction de la pipe-line destinée à mener depuis l'Irak jusqu'à la Méditerranée le pétrole des gisements en pleine exploitation se prépare de façon très active. Des renseignements fournis récemment par M. Lang, directeur de la section palestinienne,

à la presse de la contrée, il résulte que la conduite d'adduction aura une longueur totale de 1.000 milles, dont 38 seulement traverseront la Palestine pour aboutir à Caïffa, où M. Lang a installé ses bureaux. Elle franchira le Jourdain à 6 kilom. en aval de Naharaïm, où est établie l'usine électrique et sa construction, qui doit être terminée en 1935, aux termes du contrat, sera sûrement achevée avant la date fixée, soit à la fin de 1934, soit au début de 1935 au plus tard. On estime à quelque 10 à 15 millions de £ le prix total des travaux.

5.000 ouvriers, payés de 10 à 12 piastres par jour, seront employés à la construction du tronçon qui traversera la Transjordanie, 3.000 à celle du tronçon palestinien. Interdiction de recourir à la main-d'œuvre israélite en Transjordanie.

Ajoutons que le Haut-Commissaire a signé au début de mai un arrêté assimilant, quant à leur garde et à leur conservation, aux lignes de l'État et de l'armée, les lignes télégraphiques et téléphoniques que l'Irak Petroleum Co installera au long de la pipe-line ; leur destruction ou leur dégradation sera passible des mêmes peines d'emprisonnement et d'amende.

TURQUIE

Relations avec la France. — Les paroles prononcées le 6 juillet, dans la séance extraordinaire du Conseil de la Société des Nations, par M. Paul-Boncour au nom de la France pour appuyer la motion qui invitait la Turquie à entrer dans l'organisme de Genève (cf. dans ce numéro même, les p. 225-228) ont amené le ministre turc des affaires étrangères, Tefvik Rouchdy bey, à envoyer au porte-parole de la France le télégramme suivant :

J'ai lu avec une joie toute particulière les mots de sympathie dont vous avez accompagné l'adhésion de la République française à l'invitation que l'assemblée de Genève a décidé d'adresser à la Turquie pour l'engager à entrer dans la Société des Nations. Je ne puis que rendre hommage à l'heureuse inspiration qui a dicté vos paroles en cette circonstance, et je dois vous féliciter d'avoir, en évoquant le souvenir du premier contact et de la première amitié turco-française, conçu l'excellente idée de donner la preuve d'une noble préoccupation qui consiste à tirer de l'histoire des exemples servant uniquement à rapprocher les peuples. Par ailleurs, je considère vos déclarations comme de bon augure pour le développement futur des relations amicales existant entre votre pays et le mien, et dont la consolidation est désirée par nous avec la même sincérité qui vous a inspiré.

Relations avec la Russie. — En même temps qu'il remerciait M. Paul-Boncour de son intervention en faveur de la Turquie dans la matinée du 6 juillet, à Genève, le ministre turc des affaires étrangères envoyait au gouvernement de l'U.R.S.S. un télégramme dans lequel il justifiait l'adhésion donnée à la Société des Nations par le cabinet dont il fait partie et par le peuple dont ce même cabinet gère les affaires.

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de l'invitation de la Société des Nations concernant l'entrée de la Turquie dans cet organisme, ainsi qu'une copie de la réponse de mon gouvernement à cette invitation. A cette occasion, j'ai l'honneur, au nom du gouvernement turc, de vous déclarer qu'il est tout naturel que la Turquie continue, après son entrée éventuelle dans la Société des Nations, d'observer loyalement les engagements internationaux qu'elle a assumés jusqu'à présent et qui, d'ailleurs, ne sont nullement incompatibles avec les devoirs de membre de cette Société qui constitue un organisme dont non seulement la préoccupation dominante, mais le but essentiel est de conserver et de perpétuer la paix dans le monde entier. La République turque ne fera en réalité, par son entrée au sein de cette assemblée, que continuer, dans la plénitude des moyens qui s'offriront, à servir l'idéal d'une paix constante, à la réalisation duquel elle n'a jamais cessé avec ferveur d'apporter sa modeste contribution.

Dans cet ordre d'idées, et sachant à quel point l'U.R.S.S. est animée de sentiments élevés à l'égard d'un idéal de paix, je suis heureux de vous affirmer ici que la tâche de mon gouvernement, visant au développement des relations d'amitié qui ont de tout temps existé entre l'U.R.S.S. et la Turquie, ne s'arrêtera en aucune façon, et qu'au contraire, cette tâche tendra à raffermir les bases de collaboration de nos deux États pour le plus grand bien de leur idéal commun de paix. Partant de ces considérations, et désireux de préciser le développement futur des relations amicales unissant nos deux pays, je me propose de vous envoyer sous peu une lettre plus détaillée, conçue dans l'esprit de celle qui a été adressée le 14 avril 1926 par le ministre des affaires étrangères du Reich à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Berlin, peu de temps avant l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Après avoir rendu compte de la séance du 13 juillet, consacrée à l'admission de la Turquie dans la Société des Nations, les journaux turcs annonçaient, sur la foi de renseignements venus d'Istamboul, que Tefvik Rouchdy bey avait adressé au gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques la lettre à laquelle fait allusion le télégramme qu'on vient de lire. Il sera intéressant de reproduire cette lettre, dans laquelle le ministre turc des affaires étrangères énonce les réserves sous lesquelles la Turquie a pris la décision d'adhérer à la Société des Nations.

Ce fait n'empêche d'ailleurs nullement le Gouvernement de Moscou de tenir les engagements pris par lui lors du récent voyage d'Ismet pacha en Russie. Dès le début de juillet, on avait annoncé le prochain départ pour la Turquie d'un premier groupe d'experts et de spécialistes invités par le gouvernement turc à venir élaborer sur place un plan d'ensemble pour l'établissement dans le pays de grandes entreprises telles que raffineries de sucre, fabriques de papier, etc. Au milieu d'août, la nouvelle a été confirmée ; on a dit en outre que les sept ingénieurs en question étaient des techniciens du plan quinquennal et que les nouvelles entreprises turques seraient dotées d'un outillage de provenance russe dont le prix serait prélevé sur les crédits accordés par le gouvernement de Moscou à la Turquie en mai dernier.

La situation des étrangers. — Le dernier acte de la Grande Assemblée Nationale d'Ankara, avant de prendre des vacances qui dureront jusqu'au 1^{er} novembre, selon l'usage, a été d'approuver le 9 juillet, l'entrée de la Turquie dans la Société des Nations ; mais ce n'est sûrement pas la résolution la plus importante prise par le Parlement turc avant de se séparer. Celle-ci est antérieure d'un mois. Dans les premiers jours de juin, la Grande Assemblée Nationale a en effet voté une loi interdisant pour ainsi dire complètement aux étrangers l'exercice d'un métier ou d'une profession quelconques dans le pays. Cette loi, dont l'*Asie française* a déjà annoncé le prochain vote, deviendra exécutoire dans un délai de six mois ; tel est le temps accordé aux étrangers pour abandonner leurs occupations actuelles et se mettre en règle avec une exigence dans laquelle on ne saurait voir qu'un développement nouveau de la politique profondément nationaliste et réaliste de la Turquie de Moustapha Kemal.

La situation économique. — Est-ce à dire que cette politique engendre toujours d'heureux résultats ? On saurait d'autant moins le soutenir que les faits affirment le contraire. En dépit des efforts faits par le gouvernement d'Ankara pour développer l'essor commercial du pays (une conférence turco-gréco-bulgare vient encore de se tenir à Stamboul pour étudier le développement des relations économiques des trois pays et rechercher les mesures propres à faciliter les échanges commerciaux sur la base d'un système de compensation), la Turquie se trouve en fait, au point de vue économique, dans une déplorable situation. Le dernier rapport (fin de mai) du secrétaire commercial de l'ambassade britannique, le colonel H. Woods, est très explicite et constate qu'aucun progrès n'est venu améliorer, au cours des derniers mois, la situation décrite antérieurement. Pour l'auteur, la capacité d'achat du pays décline d'année en année. L'effort supplémentaire demandé aux contribuables est en raison inverse de leurs ressources, au point qu'il est douteux que les recettes fiscales puissent correspondre aux prévisions budgétaires. Le système de contingentement des importations a disloqué le commerce au détriment tant des exportateurs en Turquie que des marchands du pays et causé au gouvernement des pertes de revenus qu'il ne saurait facilement supporter.

Nouveaux monopoles. — Avant de se séparer, la Grande Assemblée nationale a voté de nouvelles mesures accentuant encore la nationalisation des entreprises maritimes.

Elle a adopté le projet de monopole de sauvetage de navires accordé à une compagnie turque.

Cette société est formée par le gouvernement et elle aura l'exclusivité des sauvetages dans le Bosphore et les Dardanelles.

Le gouvernement était déjà intéressé dans la Turkish Maritime Salvage Company, dont le matériel sera repris par la nouvelle compagnie. Le gouvernement se réserve le droit de racheter la part des propriétaires de navires de sauvetage repris par la nouvelle compagnie, soit 70 p. 100 du capital.

D'autre part, le projet réservant aux navires turcs le monopole du cabotage a été voté avec un amendement qui en restreint la portée aux lignes régulières.

Les recherches archéologiques en Turquie. — Pour collaborer à l'œuvre d'exploration archéologique entreprise dans toutes les parties de l'Asie antérieure par des missions scientifiques européennes ou américaines avec l'assentiment et la collaboration des gouvernements de chaque pays, le Ghazi a autorisé un certain nombre de savants étrangers à faire des fouilles sur différents points du sol de l'Anatolie. L'an dernier, un Français attaché à la conservation des collections orientales du Musée du Louvre, M. Delaporte, professeur à la Faculté libre des Lettres, a été invité par Moustapha Kemal à se rendre en Asie Mineure pour y visiter les champs de fouilles déjà exploités, faire choix du sien et commencer des recherches nouvelles sur les établissements des Hittites dans la contrée. Notre photographie montre notre compatriote accueilli à



UN SAVANT FRANÇAIS CHEZ LE GHAZI

Ankara par le Président de la République turque entouré de sa maison et de membres du Gouvernement ; M. Delaporte se trouve à droite du Ghazi.

M. Delaporte est retourné dans le courant de cet été en Anatolie pour commencer des fouilles en un site qu'il tient pour favorable ; nous tiendrons nos lecteurs au courant de ses travaux.

ARABIE

Le voyage de l'émir Faïçal. — Après avoir rendu visite aux gouvernements des puissances européennes qui comptent des Musulmans parmi

leurs sujets (cf. le numéro de juin, p. 217), l'émir Faïçal, le fils du roi Ibn Saoud, a quitté le territoire de l'U. R. S. S. pour pénétrer en Turquie. Le 12 juin, il a été reçu à Ankara par le Ghazi Monstapha Kemal, qui lui a ensuite, conformément aux exigences du protocole, rendu sa visite et qui a donné en l'honneur du prince un dîner consécutif à un déjeuner offert par le Ministre des Affaires étrangères. Quelques jours plus tard, le 23 juin, la délégation du Hedjaz s'embarquait à Stamboul pour Batoum, d'où elle gagnait la capitale de la Perse. Après être demeuré à Téhéran pendant quelques jours, l'émir Faïçal est reparti pour le Hedjaz en passant par la Mésopotamie, où il a rendu visite, à Bagdad, à son homonyme le souverain de l'Irak.

Extrême-Orient

SIAM

La Constitution. — D'après les dernières informations reçues de Bangkok, le roi Prajadhipok a ratifié, le 27 juin, la nouvelle Constitution. Les traits essentiels en sont les suivants : souveraineté populaire déléguée au roi, assisté d'un Sénat, d'un Comité du peuple et des tribunaux. Le pouvoir législatif continue d'être prérogative royale, mais toute loi ou décret doit être contresigné par un membre du Comité du peuple. En cas de conflit, le texte revient en seconde lecture devant le Sénat lequel, si le désaccord persiste, a pouvoir de le promulguer.

Provisoirement, le Sénat est composé de soixante-deux membres, appartenant à l'armée. Dans les six mois, il sera procédé à l'élection de moitié des membres, à raison d'un membre par province (*changvad*). Ultérieurement, tous les sénateurs seront élus. Par une première concession au féminisme, les femmes auront le droit de vote.

Le monarque actuel est maintenu sur le trône et les règles successorales ne sont pas modifiées.

Avant cette réforme, le Siam était un des derniers pays où la monarchie fût demeurée absolue. Toutefois, au cours des dernières années, le pouvoir royal s'était entouré d'organes consultatifs. Au lendemain de son avènement, le roi Prajadhipok avait institué un Conseil d'Etat, composé de la famille royale (oncles et frères du roi) et appelé à donner son avis en toute matière gouvernementale et politique. Il était encore assisté d'un Conseil de Cabinet (*Sanabodi*), comprenant les titulaires des Départements d'Etat, ainsi que d'un Conseil privé dont les fonctions consultatives étaient exercées par un Comité spécial de quarante membres. Sur l'initiative de cinq

de ces membres, le roi pouvait être saisi de toute question d'intérêt public et en ordonner la discussion, toute décision devant être prise à la majorité des suffrages. Le Comité avait encore pouvoir de citer devant lui les chefs des Départements d'Etat à fin de consultation ou de justification de leurs actes. Conseil de cabinet et Conseil privé se réunissaient une fois par semaine. Quant au Conseil législatif, créé en 1915 par le roi Rama II, ses attributions avaient passé en 1927 tant au Conseil privé qu'au Département de rédaction législative institué auprès du Ministère de la Justice.

Les causes de la Révolution. — Dans notre dernière note (numéro de juin, p. 217-218), nous avons indiqué qu'il fallait rechercher en grande partie dans la situation économique du royaume les causes de la révolution actuelle. Le malaise, en réalité, était né au lendemain de la guerre — à laquelle le Siam avait participé par l'envoi, en juin 1918, d'un corps expéditionnaire sous le major-général Pya Bijaï Janriddhi. En juillet 1919, à la suite de mauvaises récoltes, l'exportation du riz, dont le prix était monté de 6 à 7 ticaux le picul, jusqu'à 35 ticaux, avait été, jusqu'en 1921, subordonnée à l'obtention d'une licence. En 1922, le gouvernement, pour faire face aux difficultés budgétaires, et pour être à même d'entreprendre les grands travaux d'irrigation destinés à rendre la culture du riz indépendante des circonstances atmosphériques, avait dû contracter sur la place de Londres un emprunt de 2 millions de livres, au taux de 7 0/0. En 1925, la situation financière avait déterminé des mesures de compression : réduction de la liste civile et du train de la maison royale, suppression d'un ministère et fusion de deux autres, réduction du nombre des fonctionnaires, mesures qui avaient permis d'équilibrer tant bien que mal le budget de 1926-1927.

Puis, à la suite des traités passés avec les diverses puissances, et qui avaient rendu au Siam son autonomie financière et fiscale, une loi de 1928 avait relevé le taux des droits de douane et des droits d'accise, entraînant, au regard d'un bénéfice de 11 millions de ticaux pour l'Etat, un renchérissement des denrées et une élévation générale du coût de la vie. Ce résultat avait été accentué par la loi monétaire d'avril 1928 qui, en stabilisant le tical au taux de 1 shelling 6 1/2 (soit 13 ticaux à la livre), avait consacré sa dévaluation. Enfin, les inondations qui désolèrent le nord en 1929, le typhon qui, à la même époque, s'abattit sur la province de Chumporn, accentuèrent encore une dépression économique constatée par le rapport officiel sur la situation financière publié le 22 décembre 1930. C'est pour remédier à cette situation que le gouvernement dut envisager de nouvelles mesures d'économie, qui ne furent pas du goût de tous.

Les causes du malaise siamois sont occasionnelles. On peut espérer que des circonstances plus favorables, en rendant au pays, dans la

mesure du possible, la santé qu'il a connue avant la période universellement troublée que nous traversons, lui épargneront des bouleversements politiques peu enviables. Les déclarations récemment faites à la presse européenne par le président du nouveau Sénat sont, à cet égard, empreintes de modération et de sagesse. Puissent ces qualités, qui furent longtemps l'apanage de la race shai, ne pas se démentir !

Les suites de la Révolution. — Les conséquences du coup d'Etat du 24 juin continuent de se dérouler pacifiquement. Le prince Paribatra, ci-devant ministre de l'Intérieur et héritier présomptif du trône, détenu jusqu'à ce jour comme otage, a été remis en liberté, sous la condition d'avoir à quitter le Siam. Sur la mise en demeure plus ou moins protocolaire qui lui en a été adressée par le Comité populaire, le roi Prajadhipok a congédié tous ses ministres, à l'exception de ceux de la Maison royale et du Sceau, qui conservent leurs fonctions en perdant leur titre. Dans le nouveau cabinet, le département de l'Agriculture fusionnera avec celui du Commerce et des Communications. Enfin et surtout, il est entendu que les membres de la famille royale seront exclus de toute attribution ministérielle.

Le Sénat a tenu, sous la présidence du Pya Dharmasate, ancien ministre de l'Instruction publique et membre du Conseil privé, sa première séance, consacrée notamment à l'élection des membres du Comité du Parti populaire. Le président de ce Comité est un des juges de la Cour d'appel. Parmi ses membres figurent le sous-secrétaire aux affaires étrangères, le commandant en chef de l'armée navale, plusieurs officiers supérieurs, des membres de l'enseignement, etc. Le roi a mis à la disposition du Sénat un de ses palais de Bangkok ; un autre édifice royal sera affecté aux réunions du Parti populaire.

Le scrutin qui aurait pour objet d'adjoindre aux soixante-dix sénateurs actuels un nombre égal de membres élus aurait lieu dans le sixième mois à dater du 24 juin dernier.

Il est à noter que les « hommes nouveaux » du Siam appartiennent aux jeunes généraux. Ils ont ordinairement reçu l'éducation européenne par les soins du gouvernement. Feront-ils mieux que leurs prédécesseurs ? Attendons, pour les juger, de les voir à l'œuvre.

CHINE

La crise actuelle vue par Mgr de Guébriant. — La presse française a longuement parlé du voyage que Mgr de Guébriant, supérieur des Missions étrangères, a accompli à travers les divers pays d'Extrême-Orient, dans le but de visiter les établissements de sa « Société » et d'examiner

les conditions dans lesquelles se développe l'œuvre d'apostolat. Parti le 9 octobre de Marseille, il est rentré à Paris le 8 juin, après avoir parcouru, durant ces huit mois, les Indes, la Birmanie, le Siam, la Malaisie, l'Indochine, la Chine, le Japon et la Mandchourie.

Dans les déclarations faites à son retour, Mgr de Guébriant s'est particulièrement étendu sur la situation en Chine. De l'entretien qu'il eut avec le représentant du *Journal*, M. Max Massot, nous extrairons ce passage :

— J'ai fait mon premier voyage en Chine, il y a vingt-sept ans. Je n'y étais pas retourné depuis dix ans. Ce que fut l'évolution des esprits là-bas, en ces dix ans ? Je ne suis pas allé en Orient comme un touriste, mais comme un missionnaire. A mon retour, j'ai dit au pape : « Saint-Père, nous n'étions rien en Chine. Maintenant, nous existons. Nous avons doublé un cap. Je le crois de toute mon âme. »

— Cet optimisme, monseigneur, ne semble guère s'accorder aux événements !

— Si. Certes, il est vrai de dire que la situation n'a jamais été plus anarchique en Chine. La société y subit des bouleversements, des horreurs et des traverses dont nous ignorons le monstrueux détail. Mais il est également vrai de constater qu'en dépit du drame social, nous sommes restés à nos postes. Le Chinois, l'homme du peuple, a du bon sens. Avant, beaucoup nous toléraient, un plus grand nombre nous regardaient avec indifférence.

En 1929, on redoutait encore la stagnation et même la défaite. Aujourd'hui, le missionnaire est, pour son frère jaune, l'homme qui n'est pas parti. Le massacre, l'inondation et la famine peuvent écraser un pays, niveler un village, noyer un peuple dans le sang : nous sommes ceux qui restent. Les Chinois l'ont vu et l'ont compris. Nous sommes désormais unis par la souffrance et le danger.

— Et l'explosion de la xénophobie ?

— Elle existe. J'aime le peuple chinois, croyez-moi ; lui aussi a appris à aimer, dans sa masse profonde, nos quelque 1.500 missionnaires, aidés des 2.000 membres du jeune clergé indigène. Il semble que la présence de ces rares pasteurs, répartis dans l'immense corps chinois, lui donne un sentiment de sécurité nouveau. Mais, au-dessus du peuple sont les hommes qui dirigent, ou qui prétendent diriger. Et, même là, il convient de distinguer. Le gouvernement de Nankin, si précaire qu'il soit, nous accepte. Certains savent discriminer entre leur xénophobie politique et la qualité de nos services.

Hélas ! Si le bon sens domine dans les couches basses, beaucoup de Chinois cultivés se complaisent dans la division, nourrissent obstinément le goût de l'anarchie. Ils conçoivent comme très naturel qu'on cherche à s'étrangler, quitte à s'embrasser un mois plus tard. Dans les conversations, ils énoncent tranquillement de tels principes sous forme d'apophtegmes. On aperçoit le résultat de ces tendances. L'anarchie jügule toute bonne volonté, du nord au sud, sur cette terre endémique des massacres.

Mais où ma tristesse d'ami passionné trouve ses plus poignants motifs, c'est dans l'attitude nouvelle des étudiants, de la jeunesse instruite, de la génération qui accède à l'âge d'homme. Animés d'un patriotisme négatif, qui consiste à maudire et à haïr, les étudiants chinois insultent l'étranger, même s'ils rencontrent un vieillard.

Mais que dire de leur force réelle, en parallèle avec ces turbulences ?

En novembre dernier, aux premiers soubresauts de la crise sino-japonaise, la jeunesse étudiante, à Changhaï, cria qu'il faut jeter à la porte les Nippons.

A cinq ou six mille, ces forcenés envahissent la gare,

se font donner des trains par force, roulent sur Nankin, et mettent à sac les ministères. Ils malmènent Su Ti Van, ministre des affaires étrangères, et, pour comble, s'emparent du recteur socialiste de l'université de Pékin, Tsai Yuen Pe, qu'ils molestent indignement: c'est l'homme même qui, depuis nombre d'années, est responsable de leur formation libérale! Trois jours après, il suffisait à Chang Kai Shek, d'abord effrayé, de se ressaisir et de montrer quelques soldats pour que la bande s'évanouît entière, telle un essaim de bourdons sans courage.

— Que pensez-vous de la propagande communiste et de ses dangers ?

— C'est le point d'interrogation le plus grave du problème. La Chine est, quoi qu'on en ait dit, un pays très homogène. Des plaines mongoles aux rizières tropicales du Midi, l'esprit des hommes y est le même. Au cœur des masses malheureuses, la résignation n'est pas le pain éternel. Elles se sont évidemment laissé pénétrer. On ne peut descendre le Yang-Tsé que sur des bateaux blindés. Sur deux cents kilomètres, la rive nord est aux mains des rouges, qui font des cartons sur les passagers.

— Vous ne dites rien, monseigneur, d'un martyrologe pourtant certain ?

— Il faut souffrir sans se plaindre pour donner le courage aux autres... Une trentaine de missionnaires ont perdu la vie au cours des événements récents. Beaucoup d'autres sont blessés. Pas un ne fut diminué. Le dernier qui ait souffert, le père Waguette, vient de retourner là-bas. Des bandes communistes l'avaient pris. On l'avait mis à la chaîne, à demi nu, sous un arbre, pendant cinq mois. Le voilà guéri et reparti.

La Croix a posé cette question au supérieur des Missions étrangères : *Quel est l'avenir du christianisme en Chine ?*

— Il est toujours bien difficile de devancer l'avenir: voici cependant une conjecture qui me paraît vraisemblable, a répondu Mgr de Guébriant.

Dès que le pays sera pacifié et dirigé par un gouvernement énergique et capable, il est probable, selon moi, que la Chine entrera dans une période d'athéisme officiel. On dédaignera la religion, comme étant une chose inutile, et l'on essaiera d'organiser une société sans religion. L'expérience durera sans doute des dizaines d'années. Puis, les dirigeants s'apercevront que l'expérience n'a pas réussi. Et, si l'Eglise peut continuer à se développer dans l'ordre moral et social, et à se maintenir jusqu'à ce moment-là, alors ils se tourneront de notre côté.

— Votre conclusion pratique ?

— Je viens de la formuler. Nous imposer par nos bienfaits dans l'ordre moral et dans l'ordre social.

En Chine comme ailleurs, notre désintéressement est notre meilleure sauvegarde. C'est ce qui fait l'incomparable supériorité de l'action de nos missionnaires.

Dans la *Dépêche Coloniale*, M. Henri-Paul Eydoux a rapporté l'opinion de Mgr de Guébriant sur les causes du désordre chinois.

Ces causes sont au nombre de trois: l'opinion, les étudiants et le brigandage.

Les lois interdisent bien l'opium, mais cette interdiction n'est pas plus respectée que les lois elles-mêmes. Les gouvernants locaux obligent même parfois les populations à développer les plantations de pavots, afin d'y trouver une source de revenus.

Quant aux étudiants, ils sont les véritables maîtres du pays, ou, du moins, le prétendent et agissent comme tels. Cette anarchie chinoise peut-elle cesser un jour, et par

quels moyens ? Il faut se garder, en Chine plus que partout ailleurs, de faire des pronostics.

Dislocation gouvernementale. — Des dissidents au sujet de l'attitude à adopter à l'égard de la Mandchourie ont déterminé une crise gouvernementale grave. Le président du Yuan exécutif, M. Wang Ching Wei, a démissionné au début du mois d'août. Il aurait été artisan de négociations directes avec le Japon, conformément au précédent de Changhaï, tandis que Tchang Sue Liang, appuyé par Chang Kai Shek, qui l'a, en toute circonstance, chaleureusement appuyé, se montrait résolu à combattre par tous les moyens le pouvoir établi à Tchang Tchoun sous la protection des armes japonaises. « Nankin, suivant les paroles prêtées à Wang Ching Wei, devait se contenter de ce qu'il obtiendrait par ces négociations ». Il résulta de cette controverse un conflit entre le Yuan législatif et le Yuan exécutif. Déjà, le premier, qui est l'organe suprême du gouvernement national, avait reproché au second de ne pas avoir soumis à son examen et à son approbation l'arrangement sino-japonais signé le 5 mai à Changhaï. On soupçonnait Wang Ching Wei de poursuivre une politique personnelle. Lui-même ne s'en cachait pas.

Sa démission entraîna d'autres défections, notamment celle du ministre des Affaires Étrangères. Les choses se compliquèrent au point que Tchang Sue Liang se démit de ses fonctions de commandant en chef des provinces septentrionales. Si l'on se rappelle que deux importantes personnalités du Kouomintang, MM. Hou Han Min et Sun Fo, boudent Nankin et que, réfugiés à Canton, elles font de l'opposition aux dirigeants du bas Yangtse, on voit que le gouvernement de la « tutelle politique » est réellement bien affaibli.

Cette dislocation a été précédée de plusieurs conférences tenues en divers lieux. Dans la première quinzaine de juin, les chefs des Yuan se rendirent à Pékin, puis à Kouling, cité du Kiangsi. Là, ils examinèrent avec Tchang Sue Liang les conditions politiques, économiques et militaires dans cette région voisine de celle où s'exerce la pression japonaise. Ici ils discutèrent avec Chang Kai Shek les possibilités de redressement intérieur par la lutte contre le brigandage qui sévit surtout dans le Houpei, le Nganbouei et le Honan, et contre les Rouges dont les forces occupent une partie de ces mêmes provinces et s'étendent dans le Foukien et le Hounan. Il fut convenu que Chang Kai Shek, pour diriger les opérations prévues, transporterait son quartier général à Hankeou. Enfin, au mois de juillet, une conférence se réunit à Changhaï, celle-ci ayant pour objet l'examen de la situation financière. Quelques jours plus tôt, M. Soong avait repris sa démission de ministre des Finances (*V. Asie Française*, page 218) et annoncé qu'il se faisait fort, avec le concours des ban-

ques chinoises, d'accroître les recettes sans avoir à émettre des emprunts. Afin de mener à bien la guerre contre les véritables armées conduites par les communistes ou par des chefs de bandes, on décida de porter la contribution du trésor aux expéditions projetées de 13 millions à 15 millions de dollars par mois.

Mais, aujourd'hui, le gouvernement national étant tout à fait désorganisé, aucune force n'est même de faire face au péril du brigandage et du sovietisme qui va croissant ; plus rien non plus ne s'oppose au Mandchoukouo qui déjà, vers Jehol, déborde de ses frontières.

La conférence relative à Changhai. — On se rappelle que, le 1^{er} mars dernier, M. Paul-Boncour, président du conseil de la Société des Nations, fit une proposition tendant à la réunion d'une conférence d'armistice avec participation des puissances intéressées et à la discussion par elles-ci d'un accord garantissant la sécurité et l'intégrité des deux concessions. Tandis que le Japon demandait que ces deux points fussent réglés conjointement par la même conférence, l'assemblée de la S. D. N. décida que les questions relatives au statut de Changhai ne seraient discutées qu'après la signature du traité mettant fin aux hostilités. Ce traité ayant été conclu le 5 mai, il restait à régler le second point de la proposition précitée. Mais les Chinois entendaient que cette deuxième conférence — que la presse anglaise appelle « conférence de la Table Ronde » — se saisît de l'ensemble des questions soulevées par le conflit sino-japonais, c'est-à-dire à la fois de celles concernant la sécurité des concessions de Changhai et de celles touchant la sécurité du territoire mandchou. C'était fausser le sens de la proposition adoptée à Genève. Celle-ci n'a nullement lié le problème mandchou au problème de Changhai. Comme on l'a remarqué, bien avant l'action japonaise en Mandchourie et sur le Hoangpou, la stabilisation du statut des concessions avait été envisagée. Tel devait être le résultat des réformes suggérées par l'enquête de M. Feetham, analysée ici même (cf. le numéro de juillet-août 1931, p. 270-271).

De nombreux Chinois du monde économique, uniquement désireux d'assurer la paix favorable aux affaires, reconnaissent la nécessité de faire de Changhai une zone inviolable, neutre ou démilitarisée. Peut-être le Gouvernement national lui-même ne serait-il pas éloigné de cette solution. Mais ne craint-il pas, s'il montrait sa pensée, de soulever les critiques de l'opposition ? D'ailleurs, maintenant que le péril est passé, il paraît ne plus bien voir la nécessité de consolider la sécurité des concessions du Hoangpou.

Quant aux étrangers, la majorité reste favorable à la convocation d'une conférence sino-étrangère qui inscrirait à son ordre du jour toutes les questions que pose le souci de la paix à

ce centre vital de la Chine. Il y a bien des litiges qu'il importe de régler, bien des réformes à faire, bien des précautions à prendre. Citons seulement la question de l'administration du réseau routier construit hors du « settlement », la question du stationnement des troupes chinoises à bonne distance des concessions, celle qui se rapporte aux amendements à apporter à l'organisation des nouveaux tribunaux chinois de district qui ont succédé aux tribunaux mixtes et dont l'esprit de partialité est tel que les Chinois, en matière commerciale, se croient de plus en plus autorisés à se dérober à leurs obligations, à leurs engagements. On a même prétendu que ces tribunaux, influencés par les clans politiques, étaient responsables du conflit sino-japonais de Changhai.

Une faible minorité de la colonie étrangère paraît croire que le mieux est de ne rien toucher au *statu quo*, quitte à s'assurer de sérieux avantages si l'ordre était encore une fois troublé.

Quelques personnalités aussi réclament une conférence étendue à tous les aspects du problème des relations sino-étrangères. Par là, elles semblent faire le jeu des nationalistes, qui professent que la sécurité a autant de valeur en Mandchourie ou sur n'importe quel point de la Chine qu'à Changhai.

Il faut en revenir à la proposition votée à Genève dont le but était, une fois la paix rétablie, de conclure entre la Chine et les puissances ayant des intérêts à Changhai un accord garantissant la grande agglomération internationale et ses habitants contre tout danger de conflit.

La question des Douanes en Mandchourie. — Le Gouvernement national mandchou, le Mandchoukouo, a brisé le dernier lien avec le pouvoir dit « central » : il a fait saisir, le 25 juin, les bureaux de douane de son territoire. Il prit ensuite la direction du service des postes. Le Gouvernement de Nankin, invoquant les traités, la convention sino-russe de 1898 et l'accord douanier sino-japonais de 1907, protesta en termes énergiques. Il révoqua le commissaire des douanes de Dalny, un Japonais, et affirma sa décision de procéder au blocus postal de la Mandchourie.

De fait, le coup est rude pour Nankin. La saisie des douanes de Mandchourie, dont le revenu représentait 15 0/0 du montant total des recettes douanières, cause un déficit dans son budget, déjà mal en point. Le ministre des Finances, M. Soong, fit appel aux puissances :

S'il n'est pas répondu à cette violation des accords et arrangements internationaux, ce sera le commencement de la fin des Douanes maritimes qui ont été la principale force du crédit chinois tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

Il annonça les conséquences de cet acte.

La région sera économiquement séparée du reste de la Chine et deviendra une partie du Japon, comme c'est le cas de la Corée...

La perte du revenu douanier mandchourien rejetera sur les autres ports de Chine le poids des diverses obligations garanties par les Douanes. La perte de 39 millions de dollars du revenu total est une catastrophe... La balance du commerce, actuellement en défaveur pour la Chine, sera accentuée, la Mandchourie étant la seule région qui ait un surplus d'exportation.

Les puissances amies sont intéressées à l'intégrité des Douanes maritimes en tant que garantie pour leurs emprunts.

De son côté, le ministre des Affaires Etrangères, M. Lo Wen Kan, tenta de faire pression sur les puissances en déclarant que celles-ci ne pouvaient considérer avec indifférence la destruction de la structure économique de la Chine, « en violation du traité des neuf puissances, du pacte de la S. D. N. et de tous les accords internationaux ».

JAPON

Le Comte Y. Uchida, ministre des Affaires Etrangères. — Le 5 juillet, quelques jours après sa nomination au poste de ministre des Affaires Etrangères, le comte Yasuya Uchida, président du chemin de fer sud-mandchourien, fut officiellement investi dans ses nouvelles fonctions, en remplacement de l'amiral vicomte Saito qui détenait ce portefeuille concurremment avec la présidence du Conseil.

A l'issue de la cérémonie d'investiture, le ministre fit une déclaration à la presse.

Bien que déjà avancé en âge, j'ai accepté la lourde charge de ministre des Affaires étrangères, en raison de la situation politique critique du pays, et en m'inspirant de l'exemple que nous donne l'amiral vicomte Saito, le vieil homme d'Etat, qui s'acquitte avec toute son énergie de ses fonctions de président du Conseil.

La situation a beau être grave, je ne suis pas pessimiste sur l'avenir du Japon, car je suis persuadé que la voie qu'il suit est la bonne.

Le Japon s'est tiré de ses difficultés, dans ses combats avec la Chine et la Russie, grâce aux efforts de nos prédécesseurs; il a également joué son rôle dans la grande guerre, et nos rapports avec les nations étrangères nous ont valu leur sympathie et leur compréhension.

Il se peut que notre attitude en Mandchourie ait été mal comprise; mais, avec le temps, le monde commence peu à peu à concevoir notre point de vue.

Notre politique étrangère demeure inchangée, mais actuellement, alors que le Japon est dans une situation diplomatique difficile, il faut que les autorités des Affaires étrangères n'agissent qu'avec précaution et avec l'appui de la nation, et conformément aux circonstances.

Né dans la province de Kumamoto, au mois d'août 1865, le comte Uchida est diplômé de l'université de Tokio. Il débuta en 1887 dans la carrière diplomatique comme attaché à la légation de Washington. Six ans plus tard, il est premier secrétaire de la légation de Londres. Après un assez long séjour à Pékin, il est nommé vice-ministre des affaires étrangères. En 1901, on le trouve à Pékin comme ministre plé-

nipotentiaire, puis à Vienne, et enfin à Washington en 1909. Entre temps, il avait été directeur des affaires politiques aux Affaires Etrangères. Rappelé en 1911 de Washington pour occuper le poste de ministre des Affaires Etrangères dans le cabinet Saionji, il fut élevé au rang de vicomte.

En 1916, M. Uchida est ambassadeur à Pétersbourg, où il remplace M. Motono, devenu ministre des Affaires Etrangères. Ce portefeuille lui revient après la mort de ce dernier en 1918; il le garda sous trois ministères, durant cinq années consécutives. Sa réputation de diplomate laborieux, consciencieux, s'affirme dans les négociations relatives à la conférence de Washington de 1921-1922.

Fait comte en 1923, il se retire de la politique active. L'empereur l'appelle au conseil privé. Envoyé à Paris pour représenter le Japon à la signature du pacte Briand-Kellogg, le comte Uchida, qui avait signé le traité sans restrictions, est, à son retour au Japon, vivement critiqué. Il se croit obligé de démissionner du conseil privé. L'empereur le nomme membre de la Chambre des pairs. Au mois de juin 1931, le gouvernement de Tokio, voulant montrer, par la désignation d'une forte personnalité à la présidence du sud-mandchourien, sa résolution de défendre les intérêts japonais en Mandchourie, demande au comte Uchida d'accepter ce poste par patriotisme. L'ancien ministre des Affaires Etrangères pratiqua à Moukden la politique, à la fois souple et énergique, qu'on attendait de lui. Son second, M. Eguchi, ayant été rappelé, pour des raisons de parti, le comte Uchida démissionna quelques jours avant l'assassinat de M. Inukai.

Seconde session extraordinaire de la Diète. —

Pour la première fois depuis l'établissement du régime parlementaire, il y eut, depuis le début de l'année, après la session ordinaire de décembre-mars, deux sessions extraordinaires de la Diète. Quand, après la clôture de celle-ci, le Parlement est convoqué au cours de l'année, c'est toujours dans des circonstances exceptionnelles. Le cas s'est produit depuis 1890 une dizaine de fois, et particulièrement en période de guerre.

La 62^e session extraordinaire, ouverte le 1^{er} juin, a été clôturée le 14 juin. Elle a examiné et voté le projet des crédits supplémentaires du budget. Elle a en outre adopté deux résolutions, l'une posant le principe des secours aux agriculteurs, l'autre se rapportant à la politique en Mandchourie. Au moment d'examiner la question des voies et moyens, la mise en pratique des dispositions adoptées, le Gouvernement décida de convoquer une seconde session extraordinaire. Signe de crise, suivant l'opinion, de trouble politique profond.

En réalité, la coalition ministérielle, qui comprend les deux grands partis Seiyukai et Minsei-

to, serait sur le point de se rompre. Ce dernier, affaibli par la dissidence de M. Adatchi, ancien ministre de l'Intérieur du cabinet Wakatsuki, tente vainement de faire prévaloir ses vues qui, surtout en matière budgétaire et financière, sont à l'opposé de celles du Seiyukai. Le problème de la dévalorisation du Yen est la principale cause de divisions. Suivant le ministre des Finances, l'équilibre économique ne peut s'établir qu'avec un yen valant 25 cents, soit 6 francs 20. D'un autre côté, on prétend que le yen, au cours actuel, ne représente pas la valeur réelle de la puissance financière du Japon.

Sur la question de l'aide aux fermiers, l'entente n'est pas plus aisée, le ministère de la Guerre ayant pris l'initiative de cette politique paysanne, ce qui s'explique par le fait que 82 0/0 des soldats sont recrutés dans les districts agricoles. Mais les partis sont en garde contre la tendance de l'état-major général à s'occuper des travailleurs ruraux. Ils craignent que ce souci ne soit intéressé, dans un but réactionnaire, et ils ont fait valoir les répercussions possibles sur l'économie générale d'une politique non contrôlée de secours aux cultivateurs.

Enfin l'entente est loin d'être faite sur la question mandchoue. Certes, l'opinion est à peu près unanime pour réclamer la protection des intérêts japonais dans la zone du Sud-manchourien et dans les contrées avoisinantes. Mais il n'apparaît pas à tous les hommes politiques qu'il faille entrer si avant dans la politique des nouveaux dirigeants de ce pays. Cependant, l'amiral Saito est bien résolu à procéder à la reconnaissance *de jure* du Mandchoukouo. S'il ne l'a pas encore faite, c'est qu'il juge que cet acte de reconnaissance doit être accompagné d'un traité déterminant les principes des relations entre les deux Etats. Ce traité, lors de la dernière session, n'était pas encore suffisamment au point pour être soumis au parlement.

La seconde session extraordinaire, qui s'est ouverte le 22 août, a été saisie de cet ensemble de questions.

Réglementation des opérations de change. — A la suite de la mise en vigueur de la loi prohibant l'exode des capitaux, loi votée au cours de la dernière session de la Diète, des éclaircissements sur la nouvelle réglementation des opérations de change ont été donnés par le ministre des Finances. L'exportation des capitaux est interdite, mais dans certains cas, lorsqu'il s'agit, par exemple, du paiement des intérêts des emprunts ou des primes d'assurance, les transferts d'argent sont autorisés. Aucune banque japonaise ne pourra désormais recevoir des dépôts en devises étrangères. Toute firme ou toute personne en possession de plus de mille yen en devises ou en valeurs étrangères est tenue d'en faire la déclaration. Il est interdit aux étrangers résidant au Japon de retirer leurs capitaux investis dans le pays, et si les dépôts en monnaies au-

tres que le yen peuvent être retirés par les déposants, les banques n'ont pas la faculté d'ouvrir de nouveaux comptes en devises étrangères. Il est permis au ministre des Finances, qui exerce un droit de regard sur les opérations de change, de vendre les valeurs étrangères déposées en garantie à la Banque du Japon.

A la même date du 1^{er} juillet, une loi portant la circulation fiduciaire de 120 millions de yen à un milliard est entrée en vigueur.

Afin de combler le déficit dû à la baisse du change, les Chambres ont adopté un projet de loi revisant les tarifs douaniers. On estime, en raison de l'augmentation de 25 0/0 des droits spécifiques, que l'élévation des recettes résultant du nouveau tarif sera de 16 millions de yen environ.

Malgré ces réformes, et, peut-être, à cause de ces réformes, l'opinion s'inquiète de l'instabilité de la situation financière.

Le général Muto, chef suprême de l'administration japonaise en Mandchourie. — Avant de reconnaître l'Etat mandchou présidé par l'ancien empereur de Chine Pou Yi, Tokio travaille à coordonner les divers organismes nippons qui jusqu'ici fonctionnaient sous diverses directions: territoire à bail du Kouantong, chemin de fer sud-manchourien et institutions économiques, sociales, scolaires installées dans sa large zone; lignes ferrées adjacentes; chambres de commerce, banques, agences, garnisons..., tous ces rouages de la puissance japonaise obéiront à l'impulsion du pouvoir central dont le représentant suprême a été désigné.

Le 9 août, le commandant en chef du Kouantong, le général N. Muto a été nommé gouverneur du territoire à bail, haut commissaire et envoyé extraordinaire auprès du Mandchoukouo à Tchang Tchoun, débaptisé et désigné sous le nom sino-japonais de *Shire-King* (nouvelle capitale).

Le général Nabyoshio Muto, qui a tout le mécanisme japonais dans la main, est né en 1870 à Tokio. C'est un de ces officiers japonais de mentalité très particulière, dont presque toute la carrière s'est écoulée dans les bureaux de d'état-major général. Colonel en 1911, on le citait déjà, durant la guerre européenne, comme un des futurs inspirateurs de la politique militaire. Il participa à Tokio à l'organisation technique de l'expédition sibérienne.

ASIE ANGLAISE

EMPIRE DES INDES

Le Kachmir, état constitutionnel. — Nous avons rapporté (1) en leur temps les événements du Kachmir. Etat indépendant, dans le cadre de

(1) Cf. *Asie Française*, 1932, numéros de février, p. 77-78, et de mai, p. 119.

l'Empire des Indes, et comptant 3.750.000 habitants, il possède une forte majorité de Musulmans — 78 0/0 de la population totale — bien que son prince, le Rajah Sir Hari Singh, et la caste dirigeante soient purement indous. De là une continuelle tension entre les deux communautés religieuses. L'an passé, au mois de juillet, les Musulmans, las de réclamer en vain l'égalité politique et la fin des vexations dont ils étaient victimes, organisèrent à Srinagar de grandes manifestations qui prirent rapidement tournure d'émeutes. Celles-ci se répétèrent, de plus en plus graves, en août et septembre, si bien qu'il fallut en venir à l'établissement de la loi martiale. Mais la pression qui suivit fut inefficace. De nouveaux troubles éclataient à Jammu en novembre, tandis que, par milliers, les Musulmans du Penjab franchissaient la frontière pour venir au secours de leurs coreligionnaires opprimés. Devant cette invasion d'un nouveau genre, le gouvernement Kachmirien se montrait incapable de rétablir l'ordre, et, pour éviter le pire, le gouvernement Anglais devait prendre en mains la situation ; pour la première fois depuis un siècle, les troupes Britanniques franchissaient la frontière, tandis qu'un Anglais, le colonel Colvin, était nommé premier ministre du Rajah. En même temps, étaient constituées deux commissions d'enquête, l'une sur les troubles eux-mêmes et leur répression (Commission Middleton), l'autre sur la situation générale de l'État (Commission Glancy). Toutes deux ont terminé leurs travaux et déposé leurs rapports. Le fait essentiel qui en ressort est la dictature de fait qu'exercent les classes indoues, celle des Pandits notamment — beaucoup plus instruites que la paysannerie d'Islam — et, plus encore, l'état de corruption de toute la machine gouvernementale.

Une réforme totale s'imposait donc. Pour ce faire, le Rajah annonçait son désir « d'associer ses sujets au gouvernement », c'est-à-dire de donner une constitution à son peuple. Une sorte de « Conférence de la Table Ronde » kachmirienne se réunissait sous la présidence de M. Glancy, comprenant, autant que possible, des représentants de toutes les classes de la population. Elle décidait d'établir une « Assemblée Législative », composée en majeure partie de membres élus et investie, en effet, de tous les pouvoirs législatifs. Le Rajah conserve l'exécutif, ainsi qu'un droit de veto, et la pleine autorité sur tous les « sujets réservés » : Armée, Affaires Étrangères et Police. La grosse difficulté était la représentation des minorités : l'électorat unique fut rejeté à l'unanimité, en faveur des « électors séparés », avec « apportionnement » des sièges pour chaque communauté : trois cinquièmes pour les Musulmans, un tiers pour les Indous, et 3 0/0 pour les Sikhs et Bouddhistes. La licence électorale serait accordée à 10 0/0 environ de la population ; les femmes en demeu-

rant toutes privées, en raison de leur totale absence d'instruction (juillet 1932).

Reste à mettre en vigueur cette constitution virtuelle ; ce qui est toute une autre affaire. Quels en seront les résultats ? L'expérience est intéressante, au moment où ces mêmes problèmes se posent pour l'Inde entière. En tout cas, dans la période actuelle de tension politico-religieuse, la tutelle anglaise semble, plus que jamais, indispensable.

Bibliographie

La Syrie terre française, par Armand MEGGLÉ. Paris, Société française d'Éditions, s. d. (1931), in-8° de 140 pages avec dessins de Paul Welsche et une carte hors texte.

Ce sont des volumes de pure vulgarisation que les différents fascicules de cette collection des *Terres françaises* où la Syrie de mandat français vient de prendre sa place ; leur auteur s'efforce surtout d'y mettre en lumière le rôle joué par nos aïeux et par nos contemporains dans l'éducation des indigènes et dans la mise en valeur du pays. Mais il montre aussi ce qu'est chaque « terre française » au point de vue géographique, quelle en est la valeur économique, quels attraits touristiques elle présente. Des croquis lestement troussés ajoute à l'attrait de chacun de ces fascicules dont celui qui est consacré aux terres levantines de mandat français est le huitième.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Pour vos excursions en Forêt de Fontainebleau

Vous quittez le train, le matin, à Bois-le-Roi, Fontainebleau, Thomery ou Moret, pour excursionner en forêt et vous vous croyez tenu, ayant un billet d'aller et retour, de reprendre le train à la gare où vous êtes descendu.

Vous n'êtes pas obligé de le faire. Après votre excursion et moyennant un léger supplément, si le parcours est plus long, vous pourrez partir de la gare la plus proche, même d'une gare de la rive droite de la Seine : Vulaines, Héricy, Fontaine-le-Port, etc...

Une belle excursion en montagne

Si vous désirez voir la montagne dans toute sa splendeur, allez d'Évian ou de Chamonix-Mont Blanc à Nice par les autocars de la Route des Alpes.

Ces autocars traversent les plus beaux paysages de la Savoie, du Dauphiné, du Briançonnais et du Queyras. Ils franchissent les plus hauts cols des Alpes : Galibier, Lautaret, Izoard, Vars.

Entre Chamonix et le Col du Lautaret, deux itinéraires s'offrent à vous :

L'un, par Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry, la Grande-Chartreuse et Grenoble ;

L'autre, par les Gorges de l'Arly, Albertville, Saint-Jean-de-Maurienne.

Le Gérant : H. COMBAT